



This project has received European Regional Development Funding through the INTERACT Programme

PREMIERS ENTRETIENS DU TRANSFRONTALIER : COMMENT AMELIORER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DES TERRITOIRES FRONTALIERS ?

Actes du séminaire de Nice
des 2 et 3 décembre 2005



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PROGRAMME	3
PARTICIPANTS AU SEMINAIRE	5
INTRODUCTION.....	9
OUVERTURE DU SEMINAIRE	11
Présentation des objectifs des Entretiens.....	12
Présentation du programme INTERACT et du projet INTERFORM	15
Présentation de la coopération entre les partenaires niçois et génois	20
ATELIER 1 : Comment passer d'une logique de concurrence à une logique de coopération ?	23
Les relations économiques transfrontalières entre coopération et compétition : les aléas du principe de réciprocité (version abrégée).....	24
De la concurrence à la complémentarité : interconnexion des infrastructures, marketing territorial, simplification administrative et juridique, centre de services aux entreprises (CTDIC)	30
La coopération économique dans l'Eurocité basque	35
Débat et principales idées dégagées de l'atelier n°1.....	46
ATELIER 2 : Les programmes INTERREG sont-ils des outils adaptés pour favoriser la mise en œuvre des projets de développement économique ?	49
Procédures administratives et processus des projets économiques transfrontaliers : un dualisme de logiques antinomiques	50
INTERREG et coopération transfrontalière. Nécessité d'une approche « territoriale »	59
La coopération avec les nouveaux pays membres et les pays hors de l'Union européenne	72
Débat et principales idées dégagées de l'atelier n°2.....	77
ATELIER 3 : Développement économique et projets de territoire.....	82
Le Club des développeurs : au service des entreprises de PAMINA.....	83
Réflexion sur la coopération transfrontalière entrepreneuriale de la Riviera	86
La coopération économique dans l'Eurorégion Cieszyn / Tesin Silésie	94
Les TIC à l'appui de la coopération d'entreprises dans les Pyrénées Centrales : le projet PYRED (projet INTERREG III A France-Espagne)	99
Débat et principales idées dégagées de l'atelier n°3.....	108
Table-ronde et débat	112
Conclusions et perspectives.....	115

PROGRAMME

Vendredi 2 décembre 2005

12 h 30 – 14 h Accueil et déjeuner au Grand Château de l'Université de Nice Sophia Antipolis

- 14 h – 14 h30
- Présentation des objectifs des Entretiens par **M. Jacques HOUBART**, Directeur de la Mission Opérationnelle Transfrontalière et Directeur du projet INTERFORM
 - Présentation du projet INTERFORM par **Mme Magalie BERNABÉ**, Chef de projet INTERFORM à la Mission Opérationnelle Transfrontalière
 - Présentation de la coopération entre les partenaires niçois et génois par **M. Pier Maria FERRANDO**, Professeur à l'Université de Gênes

14 h 30 – 16 h **Atelier n°1 : Comment passer d'une logique de concurrence à une logique de coopération ?**

- *Les relations économiques transfrontalières entre coopération et compétition : les aléas du principe de réciprocité*
M. Michel CASTEIGTS, Professeur associé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
- *De la concurrence à la complémentarité : interconnection des infrastructures, marketing territorial, simplification administrative et juridique, centre de services aux entreprises (CTDIC)*
M. Christophe MAZZA, Chef de projet à l'Intercommunale IDETA
M. André DELPONT, Directeur Etudes et Projets à la CCI Lille Métropole
M. Olivier CECCOTI, Chef de Projet à la CCI Lille Métropole
Mme Cécilia JACONELLI, Chargée de mission à la CCI Lille Métropole
- *La coopération économique dans l'Eurocité basque*
Mme Aurkene ALZUA SORZABAL, Ph. D. à l'Université de Deusto
M. Iñaki PEÑA, Professeur à l'Université de Deusto

Rapporteur : **M. Robert BOTTEGHI**, Ingénieur territorial, Institut du Droit, de la Paix et du Développement, Université de Nice Sophia Antipolis

16 h – 16 h 30 Pause

16 h 30 – 18 h **Atelier n°2 : Les programmes INTERREG sont-ils des outils adaptés pour favoriser la mise en œuvre des projets de développement économique ?**

- *Procédures administratives et processus des projets économiques transfrontaliers : un dualisme de logiques antinomiques*
M. Robert BOTTEGHI, Ingénieur territorial, Institut du Droit, de la Paix et du Développement, Université de Nice Sophia Antipolis
- *INTERREG et coopération transfrontalière. Nécessité d'une approche « territoriale »*
Mlle Francesca ATTENDOLO, Doctorante en aménagement du territoire, Polytechnique de Milan
- La coopération avec les nouveaux pays membres et les pays hors de l'Union européenne
M. Pentti MUSTALAMPI, Directeur du Small Business Center, Ecole d'Economie d'Helsinki

Rapporteur : **M. Alberto CAPPATO**, Secrétaire général de l'Institut International de Communication à Gênes

- 9 h – 9 h 30 Accueil et café
- 9 h 30 – 11 h **Atelier n°3 : Développement économique et projets de territoire**
- *Le Club des développeurs : au service des entreprises de PAMINA*
M. Horst ZAJONC, Directeur du Développement économique à la Ville de Karlsruhe
 - *Réflexion sur la coopération transfrontalière entrepreneuriale de la Riviera*
M. Jean-Christophe STORAÏ, Directeur de l'Association pour le Développement Economique de la Riviera Française (ADERF)
 - *La coopération économique dans l'Eurorégion Cieszyn / Tesin Silésie*
M. Hynek BÖHM, Chargé de mission à l'Eurorégion silésienne
 - *Les TIC à l'appui de la coopération d'entreprises dans les Pyrénées Centrales : le projet PYRED (INTERREG III A France-Espagne)*
M. Rafael MORENO PERALTO, Chargé de mission Géomatique à la CCI du Gers
- Rapporteur : **M. Giovanni FUSCO**, Maître de Conférences à l'UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université de Nice Sophia Antipolis
- 11 h – 12 h 30 Table-ronde et débat animé par **M. Jacques HOUBART**, Directeur de la Mission Opérationnelle Transfrontalière et Directeur du projet INTERFORM
Conclusions et perspectives par **M. Eric GASPERINI**, Maître de Conférences à l'UFR Droit, sciences politiques, économiques et de gestion, Chargé de mission aux relations internationales, Université de Nice Sophia Antipolis
- 12 h 30 – 14 h Déjeuner

PARTICIPANTS AU SEMINAIRE

Les partenaires du projet INTERFORM ont volontairement limité le nombre de participants à 50 personnes au maximum.

Il ne s'agissait pas d'un événement grand public mais de cibler spécifiquement un groupe d'enseignants-chercheurs et de praticiens travaillant sur les questions de développement économique en transfrontalier.

Le nombre restreint de participants a permis de faciliter les échanges et d'encourager la contribution active des uns et des autres, notamment lors des débats.

LISTE DES INTERVENANTS

Madame	Aurkene	ALZUA SORZABAL	Université de Deusto	DONASTIA-SAN SEBASTIAN	ESPAGNE
Madame	Francesca	ATTENDOLO	Politecnico di Milano	SANREMO (IM)	ITALIE
Monsieur	Hynek	BÖHM	Euroregion Tesin Silesia	CESKY TESIN	REPUBLIQUE TCHEQUE
Monsieur	Robert	BOTTEGHI	Communauté d'Agglomération de la Riviera Française	MENTON	FRANCE
Monsieur	Michel	CASTEIGTS	Université de Pau et des Pays de l'Adour	BAYONNE	FRANCE
Monsieur	Olivier	CECCOTTI	Centre transfrontalier de développement industriel et commercial (CTDIC)	LILLE CEDEX	FRANCE
Monsieur	André	DELPONT	CCI Lille Métropole	LILLE CEDEX	FRANCE
Madame	Cécilia	JACONELLI	CCI Lille Métropole	LILLE CEDEX	FRANCE
Monsieur	Christophe	MAZZA	Intercommunale IDETA	TOURNAI	BELGIQUE
Monsieur	Rafael	MORENO PERALTO	CCI du Gers	AUCH CEDEX	FRANCE
Monsieur	Pentti	MUSTALAMPI	Helsinki School of Economics, The Small Business Center	MIKKELI	FINLANDE
Monsieur	Iñaki	PEÑA	Université de Deusto	DONASTIA-SAN SEBASTIAN	ESPAGNE
Monsieur	Jean- Christophe	STORAI	Association pour le Développement Economique de la Riviera Française	MENTON	FRANCE
Monsieur	Horst	ZAJONC	Ville de Karlsruhe	KARLSRUHE	ALLEMAGNE

LISTE DES AUTRES PARTICIPANTS

Monsieur	Agustin	AROSTEGI	Diputacion Foral de Gipuzkoa	DONOSTIA-SAN SEBASTIAN	ESPAGNE
Monsieur	Alessandro	BALLI	ASL 1 - Agence sanitaire de la province d'Impéria	BUSSANA DI SANREMO	ITALIE
Monsieur	Nicolas	BENDINELLI	Chambres de métiers des Alpes Maritimes	SAINT LAURENT DU VAR	FRANCE
Madame	Magalie	BERNABÉ	Mission Opérationnelle Transfrontalière	PARIS	FRANCE
Madame	Anne	BILGER	Euro-Institut de Kehl	KEHL	ALLEMAGNE
Monsieur	Alberto	CAPPATO	Institut International de Communication	GENES	ITALIE
Monsieur	Saverio	CATELLA	SPEI SPA	IMPERIA	ITALIE
Monsieur	Christian	COLLET			
Monsieur	Giovanni	D'ALAURO	Facoltà di Economia	GENOVA	ITALIE
Madame	Fanie	DUBOIS			FRANCE
Monsieur	Pier Maria	FERRANDO	Faculté d'économie de l'Université de Gênes	GENES	ITALIE
Monsieur	Giovanni	FUSCO	Université de Nice-Sophia-Antipolis	NICE CEDEX 2	FRANCE
Monsieur	Maurizio	FUSCO	Association Gir Maralpin	MENTON	FRANCE
Monsieur	Eric	GASPERINI	Université de Nice-Sophia-Antipolis	NICE CEDEX 2	FRANCE
Mademoiselle	Stéphanie	GROSS	CNFPT- ENACT DUNKERQUE	DUNKERQUE	FRANCE
Monsieur	Pierre	GUILLEMAN	Master 2 Professionnel en Gouvernance et métier du politique- Université de Nice-Sophia-Antipolis	MENTON	FRANCE
Monsieur	Jacques	HOUBART	Mission Opérationnelle Transfrontalière	PARIS	FRANCE
Monsieur	Christian	LONGHI	CNRS	VALBONNE	FRANCE

Madame	Ilaria	MANTEGAZZA	Università degli Studi di Genova - Ufficio dirigenziale per la Ricerca e le Relazioni internazionali	GENES	ITALIE
Monsieur	Paul	MARTIN	HAINAUT Développement	MONS	BELGIQUE
Mosieur	Jacques	MOLINARI	Association Gir Maralpin	MENTON	FRANCE
Madame	Laurence	NELIS	Université de Nice-Sophia- Antipolis	NICE CEDEX 2	FRANCE
Monsieur	Stefano	OGLIANI			FRANCE
Madame	Maria Rosa	POCATERRA- SCHUMACHER	Université de Nice-Sophia- Antipolis	NICE CEDEX 2	FRANCE
Mademoiselle	Pauline	SCHREIBER	Master Science Politique- Université de Nice-Sophia- Antipolis		FRANCE
Mademoiselle	Coralie	SOLBES	ADERF	MENTON	FRANCE
Monsieur	Yann	STARACI	Club Mistral	FREJUS	FRANCE
Madame	Catherine	STENGHEL	Association SOMINICE	NICE CEDEX 3	FRANCE
Monsieur	Emmanuel	THOUARY	CNFPT	NANCY	FRANCE
Monsieur	Dominique	TORRE	Université de Nice-Sophia- Antipolis	NICE CEDEX 1	FRANCE
Madame	Evelyne	WILL-MULLER	Euro-Institut de Kehl	KEHL	ALLEMAGNE
Mademoiselle	Cécile	YRIARTE	Master Etudes Européennes-UP		FRANCE
Monsieur	Paolo	ZUNINO	Université de Nice-Sophia- Antipolis	NICE CEDEX 2	FRANCE

INTRODUCTION

Les premiers Entretiens du transfrontalier sont organisés dans le cadre du projet INTERFORM qui vise à mettre en place un réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières financé par le programme INTERACT¹.

A l'origine du projet INTERFORM se trouve le souhait des partenaires de développer la capacité des territoires à monter des projets de coopération en organisant un corpus scientifique et technique confronté aux pratiques de terrain grâce à la mise en réseau des acteurs de la formation et de la recherche spécialisés sur ce champ.

INTERFORM vise particulièrement à professionnaliser les différentes catégories d'intervenants sur les projets et les programmes de coopération notamment par l'organisation d'une rencontre annuelle, les Entretiens du transfrontalier, qui doit permettre de capitaliser et de diffuser la connaissance sur le transfrontalier en confrontant les points de vue des chercheurs et des praticiens.

Pour ces premiers Entretiens, les partenaires ont choisi de traiter du développement économique des territoires frontaliers partant notamment du constat que les crédits européens consacrés au développement économique dans le cadre des programmes INTERREG sont très souvent sous-utilisés et s'interrogeant sur la pertinence de la coopération territoriale transfrontalière pour améliorer la performance économique des territoires frontaliers.

Les actes de ces Entretiens compilent les présentations et débats qui ont eu lieu pendant les deux demi-journées de travail organisées à Nice les vendredi 2 et samedi 3 décembre 2005. Ils sont en français à l'exception de certaines communications présentées en italiens ou en anglais dans les ateliers.

¹ INTERACT est un programme européen qui a pour ambition d'accroître l'efficacité et la qualité des programmes INTERREG de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

OUVERTURE DU SEMINAIRE

Présentation des objectifs des Entretiens

Jacques HOUBART, Directeur de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et Directeur du projet INTERFORM

PRESENTATION DES ENTRETIENS

Les premiers Entretiens du transfrontalier sont organisés dans le cadre du projet européen INTERFORM par la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), chef de file du projet, et les partenaires INTERFORM localisés sur la frontière franco-italienne : les Universités de Nice Sophia Antipolis, de Gênes et l'Institut International de Communication situé à Gênes.

Ils visent à professionnaliser les acteurs de la coopération par la confrontation des points de vue des acteurs de la recherche et des praticiens de terrain. Ils doivent permettre de capitaliser et de diffuser la connaissance sur le transfrontalier.

Ces entretiens auront lieu une fois par an à la même période sur des frontières différentes :

- en 2006 à la frontière franco-allemande (Euro-Institut de Kehl)
- en 2007 à la frontière franco-espagnole (Université de Pau et des Pays de l'Adour et Université de Deusto)

Un comité scientifique a été créé pour l'organisation de ces premiers Entretiens. Il était composé de représentants de la MOT, de l'Université de Gênes, de l'Université de Nice et de l'Euro-Institut de Kehl.

Avec l'accord de l'ensemble des partenaires du projet INTERFORM, la thématique du développement économique a été retenue car :

- c'est un thème primordial sur les frontières (reconversion économique de territoires transfrontaliers...)
- on constate une faible utilisation des crédits européens consacrés au développement économique dans les programmes INTERREG car ces programmes sont vraisemblablement plus adaptés aux collectivités territoriales qu'aux entreprises et il est dès lors indispensable de faire le lien entre ces deux catégories d'acteurs afin de voir comment on peut les mobiliser au mieux pour agir en faveur du développement économique

L'appel à communication lancé mi-août portait sur 2 thèmes :

- quels sont les impacts économiques de la coopération transfrontalière et comment peut-on les mesurer ?
- quelles actions les collectivités territoriales peuvent-elles engager pour favoriser la mobilisation des acteurs économiques de leur territoire transfrontalier et à quels types d'outils peuvent-elles avoir recours ?

Il était prévu que 4 ateliers découleraient de ces 2 thèmes :

- les impacts et les indicateurs
- les instruments d'analyse
- les actions des collectivités
- les outils dont disposent les collectivités

Mais aucune des déclarations d'intention reçues mi-septembre 2005 ne concernait les indicateurs et instruments d'analyse. Les initiatives en la matière semblent limitées, même au niveau des autorités de gestion INTERREG.

Il nous a donc fallu revoir les ateliers et le comité scientifique qui s'est réuni mi-octobre 2005 a réorganisé les ateliers en fonction des 11 déclarations d'intention retenues sur les 19 reçues :

- Atelier n°1 : Comment passer d'une logique de concurrence à une logique de coopération ?
- Atelier n°2 : Les programmes INTERREG sont-ils des outils adaptés pour favoriser la mise en œuvre des projets de développement économique ?

- Atelier n°3 : Développement économique et projets de territoire

Les origines géographiques et professionnelles des intervenants sont variées et il a été veillé à un relatif équilibre entre les frontières et entre praticiens et chercheurs.

PRESENTATION DE LA MOT

Un CIADT en avril 1997 a créé la MOT qui est devenue une association en 1998 soutenue par la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DATAR), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et différents Ministères (Intérieur, Affaires étrangères...).

L'objectif principal est de faciliter l'émergence et la réalisation de projets transfrontaliers structurants.

La MOT associe une trentaine de groupements de collectivités situées de part et d'autre des frontières. Elle a fait ses preuves aussi bien pour la mise en réseau des acteurs de différents territoires, l'assistance opérationnelle, l'aide à la définition de stratégies d'ensemble ou encore la formation.

Dès sa création en 1998, la MOT s'est intéressée aux questions de formation au transfrontalier comme l'a illustré la mise en place de groupes d'actions pédagogiques. C'est dans le cadre de ces réflexions que le noyau des porteurs INTERFORM s'est naturellement constitué (Euro-Institut de Kehl, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Nice Sophia Antipolis, Université de Gênes...) et que la MOT en est devenu le chef de file.

L'implication de la MOT dans les actions de formation des acteurs du transfrontalier se traduit par l'organisation de 3 à 4 séminaires / an (février 2005 : séminaire sur les solidarités transfrontalières, mars 2005 : séminaire culture en partenariat avec le Relais Culture Europe, avril 2005 : séminaire en partenariat avec le CNER sur le développement économique...). Ces séminaires favorisent les échanges de pratiques entre les acteurs en s'appuyant sur des cas pratiques de terrain et les recherches effectuées dans le champ du transfrontalier afin de trouver des solutions collectives. Ces échanges de pratiques ont des visées opérationnelles et stratégiques.

Présentation du programme INTERACT et du projet INTERFORM

Magalie BERNABÉ, Chef de projet INTERFORM

PRESENTATION DU PROGRAMME EUROPEEN INTERACT

Origines et objectifs du programme INTERACT

Le programme INTERACT (**INTER**reg - **A**nimation, **C**oordination, **T**ransfert) découle de l'initiative communautaire INTERREG dédiée à la coopération en vue d'un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire européen.

Il vise à tirer profit de l'expérience et des leçons des programmes INTERREG I (1989-1993) et INTERREG II (1994-1999) et cherche à améliorer l'efficacité de la mise en oeuvre d'INTERREG III au cours de la période de programmation actuelle (2000-2006, budget total de 4,875 milliards d'euros).

Il prévoit l'échange d'expériences et la mise en réseau et doit fournir de l'aide aux gestionnaires des programmes et assurer la dissémination d'information sur les activités d'INTERREG aux acteurs nationaux, régionaux et locaux et au public en général.

INTERACT couvre l'ensemble des 25 pays de l'Union européenne et les pays voisins tandis qu'INTERREG III est composé de différents espaces pour chacun des trois volets de coopération :

- Volet A : coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière vise à développer des pôles économiques et sociaux transfrontaliers à partir de stratégies communes de développement territorial durable.

- Volet B : coopération transnationale

La coopération transnationale entre autorités nationales, régionales et locales vise à promouvoir une meilleure intégration territoriale dans l'Union grâce à la formation de grands groupes de régions européennes.

- Volet C : coopération interrégionale

La coopération interrégionale vise à améliorer l'efficacité des politiques et des outils de développement régional par un vaste échange d'informations et un partage d'expériences (mise en réseau).

Le programme INTERACT comprend trois axes déclinés en mesure :

- Axe 1 : Soutien à la gestion d'INTERREG
Mesure 1: information et animation
Mesure 2: qualification et transfert
- Axe 2 : Développement d'INTERREG - Initiatives locales et régionales
- Axe 3: Coopération et gestion de la transition dans les régions frontalières avec les nouveaux États membres
Mesure 1 : outils de coopération communs
Mesure 2 : développement de la participation à INTERREG
- Axe 4 : Assistance technique : *qui finance le fonctionnement des organes qui mettent en œuvre le programme INTERACT.*

Il y a deux catégories de projets financés par INTERACT :

- Les projets de l'axe 1 et de l'axe 3 mesure 1 sont développés par l'autorité de gestion avec l'aide du Secrétariat INTERACT et des Points INTERACT.

- Les projets de l'axe 2 et de l'axe 3 mesure 2 sont retenus sur la base d'appel à projets auxquels peuvent répondre des autorités nationales ou régionales ou des institutions équivalentes.

Durée et financements

Le programme INTERACT a été approuvé par la Commission européenne le 16 décembre 2002 et est financé, tout comme les programmes INTERREG, par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le programme bénéficie jusqu'à fin 2006 d'une enveloppe totale de 39,5 millions d'euros dont 28,2 millions d'euros de FEDER et 11,4 millions d'euros de cofinancements nationaux.

Les instances du programme

La gestion du programme a été confiée, après consultation de l'ensemble des autorités nationales, à la Chancellerie fédérale de la République d'Autriche.

Les organes principaux du programme INTERACT sont l'Autorité de gestion, le Secrétariat INTERACT, les points INTERACT et le comité de suivi et de pilotage.

L'Autorité de gestion est garante de la cohérence du programme. Elle en assure la coordination et fait des propositions.

Le Secrétariat INTERACT est localisé à Vienne. Il constitue l'épine dorsale de la structure de mise en œuvre du programme. Au nom de l'Autorité de gestion, il est chargé d'apporter une assistance technique au programme.

Par ailleurs **cinq Points INTERACT**, localisés à travers l'Union européenne, ont été désignés pour conduire des missions bien spécifiques en appui au Secrétariat INTERACT :



INTERACT Point Tool Box à Valence (Espagne) et à Maastricht (Pays-Bas) élabore des outils (conventions types, guide sur l'éligibilité des dépenses...) visant à faciliter la gestion des programmes et des projets INTERREG.



INTERACT Point III C Coordination à Rostock (Allemagne) facilite la coordination entre les 4 programmes INTERREG III C pour que ces programmes adoptent des modalités de gestion similaires.



INTERACT Point Qualification and Transfer à Viborg (Danemark) organise des séminaires de formation et monte des groupes de travail spécifiques (communication, gestion financière...) pour une plus grande professionnalisation des gestionnaires des programmes INTERREG.



INTERACT Point Managing Transition à Vienne (Autriche) et à Turku (Finlande) apporte des conseils aux acteurs des programmes INTERREG présents dans les 10 nouveaux Etats membres, dans les régions de 5 anciens pays de l'Europe des Quinze frontaliers avec ces nouveaux membres (Finlande, Allemagne, Autriche, Italie et Grèce) et dans les nouvelles régions frontalières de l'Union européenne.



INTERACT Point Information and Animation à Östersund (Suède) assure un échange des savoirs entre les trois volets d'INTERREG et une large diffusion des informations (élaboration d'une base de données présentant les projets INTERREG...).

Le comité de suivi et de pilotage supervise les activités de l'ensemble de ces organes, s'assure de la qualité et de l'efficacité du programme et sélectionne les projets qui seront financés par le FEDER. Il est présidé par un représentant issu de l'Etat membre assurant la présidence de l'Union européenne. La présidence est tournante tous les 6 mois. Pendant toute la durée du programme, le Vice-président est un représentant de l'Autorité de gestion INTERACT, la Chancellerie fédérale de la République d'Autriche.

POUR PLUS D'INFORMATIONS IL EST POSSIBLE DE CONSULTER LE SITE INTERACT :

www.interact-eu.net

PRESENTATION DU PROJET INTERFORM

Origines et objectifs du projet INTERFORM

Le projet INTERFORM s'inscrit dans l'axe 2 « Développement d'INTERREG - Initiatives locales et régionales » du programme européen INTERACT.

Une demande de financements européens a été déposée en juillet 2004 et le projet a été approuvé en décembre 2004.

L'objectif principal est de développer la capacité des territoires à monter des projets de coopération en organisant un corpus scientifique et technique confronté aux pratiques de terrain grâce à la mise en réseau des acteurs de la formation et de la recherche spécialisés sur ce champ.

Durée et financements

Le budget pour un peu plus de 3 années (du 01/10/2004 au 31/03/2008) est de 937.500 € dont :

- 458.750 € de FEDER
- 478.750 € de contreparties nationales

Les partenaires du projet

- La Mission Opérationnelle Transfrontalière (chef de file) (F)
- L'Euro-Institut de Kehl / Strasbourg (D)
- L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (F)
- L'Université de Nice Sophia Antipolis (F)
- L'Université de Gênes (I)
- L'Institut International de Communication à Gênes (I)
- L'Université de Genève (CH)
- L'Université de Deusto (ES)

Trois pôles d'intervention

- **Le pôle ressources**
 - Un centre de documentation

Identification, organisation et mise à disposition des ressources documentaires disponibles comme base pédagogique à la formation et comme référence pour les travaux de recherche sur le transfrontalier.

Recensement des offres de formation disponibles.

- Un réseau d'experts

Repérage des compétences et identification des experts en vue de leur mise en réseau et de l'échange sur leurs pratiques pour faire de ces professionnels des pédagogues du transfrontalier.

- Organisation de la complémentarité des lieux de formation

Optimisation de l'offre par le renforcement des spécificités de chaque site et l'organisation de leur complémentarité.

- **Le pôle production**

- Développement des offres de formation

Développement de modules de formation selon une approche méthodologique ou thématique.

- Transfert en direction de toutes les frontières de l'Europe

Développement de nouveaux produits méthodologiques et pédagogiques (kits pédagogiques...) qui seront proposés aux acteurs de la coopération transfrontalière dans le cadre de la coopération territoriale européenne.

- **Le pôle professionnalisation**

- Les Entretiens du transfrontalier

Professionnalisation des acteurs par la confrontation des points de vue des praticiens de terrain et des chercheurs lors d'un séminaire annuel.

POUR PLUS D'INFORMATIONS IL EST POSSIBLE DE CONTACTER LA CHEF DE PROJET INTERFORM :

Madame Magalie BERNABÉ
Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
38, rue des Bourdonnais
75001 PARIS
Tél. 0033.1.55.80.56.87
Fax. 0033.1.42.33.57.00
magalie.bernabe@interform-eu.org

***Présentation de la coopération entre les partenaires
niçois et génois***

Pier Maria FERRANDO, Professeur à l'Université de Gênes

Éric GASPERINI, Maître de conférence à l'UFR Droit, Sciences politiques, économiques et de gestion, Chargé de mission aux Relations internationales, Université de Nice Sophia Antipolis

L'INTERET DE LA FACULTE D'ECONOMIE DE GENES POUR LE THEME DU SEMINAIRE ET LES ORIGINES ET RESULTATS DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRE SUR LA FRONTIERE FRANCO-ITALIENNE

L'intérêt de la Faculté d'Economie de Gênes pour le transfrontalier et la participation au projet INTERFORM

Pier Maria FERRANDO s'exprime au nom de Paola MASSA, Doyenne de la Faculté d'Economie de Gênes, qui ne peut pas participer aux Entretiens du transfrontalier étant déjà engagée dans une conférence des Doyens des Facultés italiennes d'Economie.

Regrettant de ne pas pouvoir être présente, Paola MASSA a tenu à faire confirmer par Pier Maria FERRANDO l'intérêt que la Faculté d'Economie de Gênes porte aux questions de développement des territoires frontaliers et la place importante consacrée au « transfrontalier » dans les domaines de la recherche et de la formation.

La participation au projet INTERFORM des partenaires niçois et génois – l'Université de Nice Sophia Antipolis avec la Faculté de Droit, de Sciences Politiques, Economiques et de Gestion et ses nombreux laboratoires de recherche ; l'Université de Gênes avec la Faculté d'Economie ; l'Institut International de Communication de Gênes – trouve son origine dans une ancienne tradition de coopération dans les domaines de la recherche et de la formation et dans la décision, qui a vu la participation de l'Institut International de Communication, de faire une expérience commune de formation dans le domaine du « transfrontalier ». La décision des partenaires niçois et génois de s'inscrire dans le projet INTERFORM découle notamment de la présence des deux Universités dans les pôles didactiques frontaliers de Menton et d'Imperia et de la perception commune du « transfrontalier » comme un défi pour le développement économique, social et culturel des territoires.

Le DU franco-italien en «Economie et droit pour le développement territorial des aires frontalières»

La coopération entre les partenaires niçois et génois a débouché sur une formation de troisième cycle – le Diplôme Universitaire (DU) en « Economie et droit pour le développement territorial des aires frontalières » - qui a bénéficié d'un financement de l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG ALCOTRA.

Cette formation a été caractérisée par une démarche bilingue, pluridisciplinaire, interculturelle. Son but était la formation de professionnels et de fonctionnaires destinés à travailler dans des entreprises et des collectivités locales et possédant des compétences adaptées pour faciliter l'intégration sociale, économique et politique des territoires frontaliers. Cette formation a permis de croiser au travers de trois modules des thèmes de droit, de gestion et d'économie appliquée :

- gestion de l'entreprise en territoire frontalier ;
- gestion des projets de coopération transfrontalière ;
- aménagement du territoire: analyse et politiques d'intervention.

Le DU a été ouvert en formation initiale à des étudiants titulaires de Maîtrise en Economie, Droit, Sciences Politiques, qui participaient à l'ensemble des trois modules, et en formation continue à des fonctionnaires publiques qui généralement ne participaient qu'à un ou deux modules.

Au cours des trois ans de vie du projet 45 étudiants ont participé au DU. Chaque édition se composait d'enseignements théoriques (105 heures pour chaque module) assurés par des professeurs de l'Université ou par des professionnels, et d'un stage de trois mois auprès d'organisations publiques ou privées (les étudiants italiens effectuant leur stage en France et les étudiants français en Italie).

A l'issue des trois ans de financement communautaire (la clôture du projet a été fixée au 31 décembre 2005) le futur de la formation sur le « transfrontalier » est assuré par la création

parallèle à Imperia (en 2005) par l'Université de Gênes d'une Laurea Specialistica en « Economie Européenne, Territoriale et Transfrontalière » et par la mise en place en 2006 d'un parcours professionnel pluri-master par l'Université de Nice Sophia Antipolis. Ces formations peuvent constituer un nouveau domaine de coopération et d'initiatives communes.

La décision de l'Université de Nice Sophia Antipolis, de l'Université de Gênes et de l'Institut International de Communication de participer au projet INTERFORM témoigne de la volonté de ces partenaires d'accroître leurs activités dans le « transfrontalier », de les élargir de la formation à la réflexion et à la recherche, de les placer dans un plus grand réseau de relations interpartenariale au niveau européen.

ATELIER 1 : Comment passer d'une logique de concurrence à une logique de coopération ?

Rapporteur : Robert **BOTTEGHI**, Ingénieur territorial, Institut du Droit, de la Paix et du Développement, Université de Nice Sophia Antipolis

Michel CASTEIGTS, Professeur associé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Christophe MAZZA, Chef de projet à l'Intercommunale belge IDETA

André DELPONT, Directeur Études et Projets à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Lille Métropole

Aurkene ALZUA SORZABAL, Ph. D. à l'Université de Deusto

Iñaki PEÑA, Professeur à l'Université de Deusto

Les relations économiques transfrontalières entre coopération et compétition : les aléas du principe de réciprocité (version abrégée)

Michel CASTEIGTS, Professeur associé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Le cheminement qui a conduit, au fil des millénaires, les « groupes humains primitifs » au stade de « sociétés modernes » paraît irréversible. Les principes qui président à l'organisation sociale des Etats développés et ceux qui régissent celle des « peuples premiers » semblent si peu compatibles que leur étude relève de deux disciplines différentes, la sociologie et l'anthropologie. Il n'est pas dans l'objet de cette communication de montrer à quel point cette conception est erronée. Ce serait hors sujet et d'autres l'ont fait bien mieux que je ne pourrais le faire¹.

Mais, sur la question de la coopération transfrontalière dans le domaine économique, qui nous occupe aujourd'hui, le recours au concept anthropologique de réciprocité, dont l'importance a été mise en évidence notamment par Claude LEVI-STRAUSS, s'avère particulièrement pertinent et montre que les sociétés contemporaines n'ont pas coupé tous les ponts avec leurs principes originels. Cette communication se propose d'identifier, à la lumière de la place de la réciprocité dans le développement de la coopération transfrontalière, les raisons pour lesquelles celle-ci a du mal à investir le champ économique. En conclusion, elle esquissera quelques pistes pour dépasser ces difficultés premières.

LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET LE PRINCIPE DE RECIPROCITE

Dans nos sociétés hautement développées, les espaces frontaliers constituent un cas particulier aux caractéristiques très spécifiques. Dans leur cadre national, ils sont pleinement parties prenantes aux logiques institutionnelles, juridiques, économiques et sociétales qui prévalent. Ils sont notamment totalement intégrés dans les processus de droit commun de régulation des actions individuelles ou collectives. Mais, dans le contexte d'émergence d'un territoire transfrontalier à caractère binational, ils forment avec leurs partenaires d'outre frontière des organisations dualistes, au sens donné à cette expression par Claude LEVI-STRAUSS dans *Les structures élémentaires de la parenté* :

« Ce terme définit un système dans lequel les membres de la communauté – tribu ou village – sont répartis en deux divisions, qui entretiennent des relations complexes allant de l'hostilité déclarée à une intimité très étroite, et où diverses formes de rivalité et de coopération se trouvent habituellement associées² ».

Que l'on ajoute à *tribu* et *village* le mot *territoire* et l'on obtient une description exacte de la situation d'un territoire transfrontalier engagé dans un processus d'intégration à partir de deux espaces frontaliers juxtaposés.

En analysant les conditions de l'échange social dans les organisations dualistes, Claude LEVI-STRAUSS met en évidence, dans le prolongement des travaux de Marcel MAUSS dans son *Essai sur le don*³, la place essentielle qu'y joue le principe de réciprocité.

Il en va de même des situations de coopération transfrontalière : dans la même perspective anthropologique et de façon corrélative, le principe de réciprocité y occupe une place centrale dans l'organisation des relations bilatérales et dans les dispositifs normatifs qui les régissent⁴. Cette observation ne résulte pas d'un processus de reconstruction fantasmatique de la réalité par un universitaire en mal de nouveauté conceptuelle, mais bien de la lecture des discours constamment tenus par les acteurs ou des textes de droit qui encadrent leur pratique. Quelques exemples parmi bien d'autres :

- En Allemagne le « Raumordnungsgesetz », qui fixe les principes généraux d'aménagement du territoire) stipule : « Si la planification allemande a des incidences sur les Etats limitrophes, il convient alors de négocier selon le principe de réciprocité et d'équilibre ».

¹ cf. notamment Marc Augé, 1994.

² Claude Lévi-Strauss, 1967, p. 80.

³ Marcel Mauss, 1923 réédité en 1950, et le commentaire de Claude Lévi-Strauss, 1950.

⁴ Pour une reformulation du principe de réciprocité plus adaptée aux sociétés modernes, se reporter notamment à A.W. Goldner, 1961 ; Luc Racine, 1979 et 1988 ; Maurice Godelier, 1996.

- En Suisse, à la suite d'un incident ayant vu un citoyen de Genève s'ingérer de façon intempestive dans un débat français, le Conseil d'Etat du Canton de Genève a déclaré, le 10 mai 1995 : « *Les autorités genevoises se sont toujours efforcées de respecter le principe de la souveraineté nationale et d'éviter toute interférence dans les affaires internes de notre voisin. Il est évident que toute la politique transfrontalière est fondée sur le principe de réciprocité. C'est dire que la France s'abstient de toute intervention directe dans les affaires internes de notre canton et de la Suisse* ».
- En France, le rapport présenté le 1^{er} décembre 2004 à l'Assemblée nationale par Bruno BOURG-BROC, député, sur l'accord franco-belge sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, précise : « *Quel droit appliquer aux actes issus de cette coopération transfrontalière ? En l'absence d'un droit commun, le principe de réciprocité applicable en matière de coopération veut que chacune des Parties dont le droit ne s'applique pas reconnaisse comme équivalent le droit interne de l'autre Partie* ».

Or cette posture ne concerne pas seulement les responsables politiques engagés dans une démarche de coopération. C'est l'ensemble des stratégies individuelles ou collectives des acteurs publics ou privés de la « scène » transfrontalière qui s'inscrivent, explicitement ou implicitement, dans cette logique, dès lors que ces acteurs sont véritablement engagés dans une démarche de « coopération », c'est-à-dire de territorialisation des espaces frontaliers, en d'autres termes de construction d'un territoire transfrontalier intégré à partir de fragments juxtaposés de territoires nationaux.

Une ambiguïté majeure doit ici être levée : toute pratique transfrontalière ne procède pas de la coopération transfrontalière, ni même n'en relève pas. Il convient de distinguer trois niveaux qui s'inscrivent dans des rationalités très différentes, notamment au regard du principe de réciprocité :

- celui des pratiques transfrontalières, relevant d'usages communs de l'espace, qui seraient parfaitement banals s'il ne s'agissait, à un moment donné ou à un autre, de franchir une frontière ; le principe de réciprocité en est totalement absent ; il en va ainsi des comportements d'achats ou de loisirs de ménages résidant dans les zones frontalières et qui passent la frontière pour obtenir de meilleurs prix ou pour diversifier leurs choix ;
- celui de la mise en oeuvre harmonisée de politiques nationales ou communautaires, comme la politique de sécurité, où il s'agit moins de coopération que de coordination transfrontalière ; ici, le principe de réciprocité peut concerner les procédures et les modes opératoires, notamment dans une logique d'entraide, mais pas le contenu des actions qui relèvent de dispositifs nationaux ou communautaires de régulation publique ;
- celui de la coopération transfrontalière, qui vise précisément à produire de l'intégration territoriale et à effacer les effets de la frontière ; c'est à ce niveau que s'exprime pleinement le principe de réciprocité.

L'INCOMPATIBILITE ENTRE ECHANGES MARCHANDS ET PRINCIPE DE RECIPROCITE

Cette distinction permet de comprendre les raisons pour lesquelles la coopération transfrontalière a du mal à se développer dans le domaine économique. Les échanges économiques appartiennent essentiellement à la catégorie des pratiques transfrontalières, avec quelques enjeux en ce qui concerne la coordination des politiques nationales et l'application des règles communautaires. Ils procèdent de ce que les anthropologues caractérisent comme un système d'échange élargi ou généralisé. Etant données les échelles territoriales en cause et les modes de régulation qui prévalent dans ce champ en phase de mondialisation, on peut même parler d'échange indéfiniment dilaté. Dans ce contexte, l'équilibre « ex post » de l'échange relève d'une logique très globalisée, à caractère concurrentiel et multilatéral, totalement contradictoire avec le principe de réciprocité.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, au contraire, prévaut un modèle d'échange restreint, à caractère bilatéral, fondé sur une logique de *don* et *contre-don*, où s'exprime pleinement la dynamique de réciprocité et où la dimension symbolique l'emporte souvent sur les considérations strictement utilitaires.

L'examen des fonctionnements sociaux sous-jacents confirme cette première analyse. Les entreprises impliquées dans les échanges marchands sont éparpillées. Elles ne s'organisent généralement pas en systèmes d'acteurs stables et structurés à l'échelle des espaces de proximité que constituent les zones frontalières. Dans le champ économique, les configurations des dispositifs d'alliance ou de compétition sont souvent instables : ils se font et se défont au rythme d'opportunités de plus en plus volatiles.

En revanche, les acteurs engagés dans la coopération transfrontalière s'appliquent à construire un système pérenne de partenariat, conditionné par une proximité géographique intangible. Ils éprouvent d'autant plus le besoin de conférer à leurs relations une stabilité sécurisante qu'ils se confrontent quotidiennement à la réalité de la frontière, ancrée dans la longue période et dans les profondeurs de l'histoire. Si la coopération transfrontalière est bien « la revanche de la géographie sur l'histoire », elle a besoin de la durée pour s'installer et instaurer entre les deux côtés de la frontière un dispositif permanent de transactions territoriales.

En d'autres termes, coopération transfrontalière et activités marchandes ne se situent ni dans le même espace ni dans le même temps. On voit bien que ce constat fournit les éléments d'un modèle permettant d'identifier et d'interpréter les tensions coopération/compétition qui caractérisent les échanges économiques transfrontaliers. Mais au delà, il permet également de tracer quelques pistes pour explorer les voies et moyens de la construction d'une dynamique de réciprocité qui permette à la coopération économique transfrontalière de dépasser, dans la durée, les situations immédiates de concurrence.

QUELQUES PISTES DE TRAVAIL

Il ne s'agit pas ici de présenter les conclusions d'une démarche aboutie, mais de proposer un programme de travail pour les années à venir, auquel sont conviés à se joindre tous ceux que ces questions préoccupent et que ce cadre d'analyse intéresse.

Dans un domaine où les pratiques sociales sont aussi émergentes que la connaissance que l'on en a, la production du savoir passe par un dialogue exigeant entre chercheurs et praticiens. Exigeant, car il faut que chacun soit bien dans son rôle : il ne s'agit pas de prétendre faire acte de recherche en se bornant à compiler des données empiriques, ni de s'ériger en praticien quand on se contente de produire du projet sans s'impliquer dans sa mise en oeuvre. Pour que leur confrontation soit féconde, il faut que le chercheur assume une véritable ambition théorique et que le praticien soit porteur d'une expérience opérationnelle incontestable. C'est dans l'articulation de ces deux champs – le théorique et l'opérationnel – que doit donc s'organiser le travail commun.

Eléments de cadrage théorique

Sans prétendre à l'exhaustivité, les thématiques suivantes semblent incontournables pour la construction d'une problématique globale:

- place de l'échange symbolique dans la coopération transfrontalière *versus* prédominance des motivations utilitaires dans l'échange économique ;
- régulation politique bilatérale des biens collectifs dans des dispositifs de gouvernance transfrontalière *versus* coordination multilatérale par le marché des activités économiques sur des échelles multiples⁵ ;

⁵ Sur la place des procédures de gouvernance dans les territoires transfrontaliers se reporter à M. Casteigts, 2003 ; sur le rôle des dispositifs de gouvernance dans l'arbitrage biens publics - activités marchandes voir M. Casteigts, 2004.

- dynamiques transactionnelles de proximité dans une logique de réciprocité *versus* recombinaison permanente des flux d'échanges économiques en fonction des rapports de forces marchands ;
- récits et mythes fondateurs des conventions territoriales transfrontalières *versus* discours et représentations supports des conventions marchandes (au sens de la théorie des conventions) etc.

Enjeux opérationnels

Développer la coopération transfrontalière dans le domaine économique implique d'introduire de la réciprocité là où il n'y en pas naturellement ou de la révéler quand on ne la perçoit pas spontanément :

- construction volontaire de dispositifs de réciprocité dans des domaines potentiellement conflictuels⁶ ;
-
- formalisation de stratégies d'alliance dans des domaines d'intérêt commun, comme la compétition avec des territoires tiers ;
-
- mise en valeur de potentiels de synergie, dans le domaine de la sous-traitance ou des transferts de technologie par exemple.

Il ne s'agit là que de quelques pistes, évoquées essentiellement pour montrer qu'il n'y a pas lieu de se résigner à laisser le champ économique à l'écart de la coopération transfrontalière, même si l'effort à consentir dans ce domaine est de nature et d'ampleur particulières. La nouvelle période de programmation des politiques régionales (2007-2013) devrait être l'occasion de concevoir des projets de type nouveau, associant à la fois collectivités publiques, acteurs économiques et équipes de recherche, pour surmonter ensemble les difficultés communément constatées dans les périodes précédentes.

Mots-clés : recherche, outils de théorisation, modélisation, réciprocité, concurrence, coopération, échanges économiques, échanges symboliques.

⁶ Dans le domaine de l'accompagnement du développement économique, et notamment de la recherche d'investisseurs étrangers, les logiques de compétition territoriale sont très difficiles à surmonter en l'absence d'instruments de péréquation financière ou fiscale. L'introduction contractuelle de ce type de mécanisme est de nature à rétablir une logique de réciprocité. On peut également citer l'irritation endémique des collectivités publiques ou autres organismes qui financent des dispositifs de formation professionnelle dans des zones où la main d'œuvre qualifiée va travailler de l'autre côté de la frontière (Alsace, bassin d'emploi genevois etc.). Là encore un dispositif de compensation financière ou la création d'instruments communs de formation sont de nature à restaurer la réciprocité.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

AUGE M., 1994, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier.

CASTEIGTS M., 2003, « *La gouvernance des espaces transfrontaliers – les enjeux de l’interculturalité* » in LE DUFF R. et RIGAL J.J. (dir.), *Démocratie et management local*, Dalloz, Paris.

CASTEIGTS M., 2004, « *La gouvernance urbaine entre science et idéologie* » in LE DUFF R. et RIGAL J.J. (dir.) *Démocratie et management local, 1ères Rencontres Internationales*, Dalloz, Paris.

GODELIER M., 1996, *L’énigme du don*, Paris, Fayard.

GOULDNER A.W., 1961, « *The norm of reciprocity: a preliminary statement* » in *American Sociological Review*, vol. 25, n°2, p.161-174.

LEVI-STRAUSS C., 1948, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Presses Universitaires de France ; réédité en 1967, La Haye, Mouton.

LEVI-STRAUSS C., 1950, « *Introduction à l’œuvre de Marcel Mauss* » in MAUSS, op. cit.

MAUSS M., 1923, « *Essai sur le don : forme et raison de l’échange dans les sociétés archaïques* » in *Année sociologique*, nouvelle série, t. 1 (1923-1924), p. 30-186 ; réédité en 1950 dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 143-279.

RACINE L., 1979, *Théories de l’échange et circulation des produits sociaux*, Montréal, Presses de l’Université de Montréal.

RACINE L., 1988, « *Sur quelques formes complexes de la réciprocité* » in *L’Ethnographie*, 102, p. 93-109.

De la concurrence à la complémentarité : interconnexion des infrastructures, marketing territorial, simplification administrative et juridique, centre de services aux entreprises (CTDIC)

Christophe MAZZA, Chef de projet à l'Intercommunale belge IDETA

André DELPONT, Directeur Études et Projets à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Lille Métropole

RAPPEL SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE

L'Eurométropole s'étend sur 40 kms autour de Lille. Elle réunit l'arrondissement de Lille et les arrondissements belges de Mouscron-Comines, Kortrijk, Tournai, Ieper et Roeselare, ce qui représente 1,9 million d'habitants.

L'ACTION TRANSFRONTALIERE DEPUIS 15 ANS (André DELPONT)

Les différentes étapes de la coopération économique transfrontalière dans l'Eurométropole

1^{ère} étape

Une faible lisibilité de l'action globale par la dispersion d'acteurs et d'initiatives.

Difficulté à trouver son exact homologue de l'autre côté de la frontière : organisation fédérale belge (Flandre et Wallonie) complexe.

Sentiment - à tort ou à raison - de concurrence déloyale liée à la frontière, partagé par les entreprises, les salariés et les territoires.

2^{ème} étape

Identifier les dysfonctionnements liés à la frontière et créer un climat de confiance avec les partenaires économiques transfrontaliers.

Début de concertation des acteurs.

3^{ème} étape

Mise au point d'une stratégie économique commune avec les collectivités territoriales.

Travail de mise en cohérence progressive des acteurs autour d'axes stratégiques partagés.

Le lobbying pour optimiser les transports (Euro 6)

Euro 6 rassemble 4 chambres de commerce françaises et belges. Elle mène une action de lobbying concernant la réalisation des infrastructures de transport nécessaires pour connecter les systèmes de travail.

Exemples d'engagement sur des dossiers d'infrastructures :

- Liaison ferrée « KOULI » Courtrai Lille
- Ring Est
- Ring Ouest

NB : les CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie) françaises et belges ne sont pas de même nature : en Belgique les CCI sont des associations auxquelles cotisent librement les entreprises. Cela ne les a pas empêché de mener ensemble un travail de lobbying qui a porté ses fruits.

L'action marketing territoriale

Le principe est d'attirer ou de retenir les flux d'affaires et les activités économiques à partir de l'argument suivant : l'Eurométropole constitue un des meilleurs sites en Europe pour développer un projet au-delà des frontières en raison de l'expertise transfrontalière et de la localisation géographique.

Longtemps, cette action marketing a fait l'objet d'initiatives éparses, compte tenu de la concurrence entre les territoires. Puis une mobilisation s'est constituée autour de cet enjeu et une série d'actions de promotion concrètes ont été lancées. Promoteurs : la COPIT¹ et

¹ La COPIT, COnférence Permanente Intercommunale Transfrontalière, forme depuis 1991 un partenariat de cinq structures intercommunales flamandes, française et wallonnes qui mutualisent leurs moyens et oeuvrent ensemble pour favoriser l'émergence d'une eurométropole franco-belge, forte et porteuse d'une identité originale.

l'APIM², avec des structures intercommunales ou interprofessionnelles belges selon les actions (Unizo : union patronale des PME de Kortrijk ; IDETA : intercommunale de Tournai).

- Promotion filières : agro-alimentaire, logistique, environnement
- Promotion sites d'implantation : MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier)
- Journée B2B Eurodistrict : ateliers, trophées entreprises exemplaires
- Dimension de promotion internationale de Lille 2004 : programmation culturelle en partenariat avec les villes flamandes et wallonnes

L'Eurométropole franco-belge a désormais son logo : « Lille Métropole Europe », progressivement adopté. C'est un label pour l'ensemble des acteurs de la métropole, en premier lieu les milieux économiques. Il a d'ailleurs été conçu avec leur collaboration. Il ne se substitue pas au logo d'une marque propre mais sert d'étendard complémentaire. En les associant, l'image du territoire et celle de l'entreprise sont renforcées.

Lobbying pour simplifier la vie des salariés et des entreprises

Le constat fait par de nombreux acteurs économiques est que la situation transfrontalière est une source de distorsions à la concurrence et un obstacle à la valorisation des complémentarités. Ceci serait lié aux formalités administratives, juridiques et fiscales qui diffèrent de part et d'autre de la frontière.

Objectif : mettre fin aux tracasseries quotidiennes des salariés et des entreprises. Il s'agit de créer au sein de l'Eurométropole franco-belge un statut spécial.

Plusieurs étapes :

- Evaluation des forces et faiblesses du territoire mais aussi de ses complémentarités économiques et de ses concurrences dynamiques.
- Les atouts de chaque région, une fois réunis, engendreront un effet de synergie de par leurs complémentarités : une mise en commun des compétences et infrastructures.
- Recensement d'une liste de « bugs transfrontaliers ».
- Identifier les principaux obstacles rencontrés par les transfrontaliers pour tenter d'y remédier dans un premier temps pour faciliter la vie des entreprises.
- Dernière étape : la commission transfrontalière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole (CCILM) + partenaires pour engager un dialogue avec le groupe parlementaire franco-belge.
- Trouver des solutions ad hoc et les transmettre aux députés pour qu'ils fassent remonter les problèmes en haut lieu.

Parallèlement à ce travail, les acteurs de l'Eurométropole ont essayé de se débrouiller avec le système existant et ont mis en place un Centre Transfrontalier de Développement Industriel et Commercial (CTDIC) qui permet de **tester des actions de coopération inter-entreprises**.

LE CENTRE TRANSFRONTALIER DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CTDIC (Christophe MAZZA)

Constat

- Une méconnaissance du marché voisin, de ses acteurs, des entreprises.
- Une appréhension d'un grand nombre de PME-PMI à entamer des actions commerciales sur le marché voisin.
- Une démarche jugée lourde à gérer, économiquement hasardeuse, administrativement compliquée.

² L'APIM, Agence pour la Promotion International de la Métropole lilloise, a pour mission d'assister les entreprises tout au long de leur implantation et de leur développement à Lille Métropole.

- Un manque d'information ou de soutien.

Objectif et missions du CTDIC

Le CTDIC est actif depuis 1999. Il a fait partie du programme INTERREG II et s'inscrit actuellement dans le programme INTERREG III A.

Mission

Encourager et favoriser le développement transfrontalier par la mise en place de partenariats entre PME-PMI françaises et belges. Jouer le rôle de « passerelle » entre les deux pays.

Les objectifs

- Multiplier les contacts transfrontaliers
- Améliorer la qualité de l'information
- Organiser une veille sur les besoins des entreprises
- Assurer une meilleure visibilité du tissu d'acteurs économiques
- Centraliser les problématiques rencontrées

Les partenaires

- La CCI de Lille Métropole (Fr)
- L'Intercommunale IDETA (Be)
- La Maison de l'Entreprise (CEEI) (Be)
- Le Bureau Economique de la Province de Namur (Be)
- L'Intercommunale IDELUX (Be)

Le CTDIC est actif sur le département du Nord et la Wallonie frontalière. Il ne couvre donc pas, à l'heure actuelle, l'ensemble de l'Eurométropole.

L'objectif principal du CTDIC est de jouer le rôle de passerelle entre les deux pays, en aidant, à la fois, les PME françaises et belges. En facilitant l'accès au marché voisin pour les PME du territoire d'un des partenaires tout en accompagnant les PME voisines à se développer sur ce même territoire.

Actions concrètes

Les actions menées par le CTDIC peuvent être réparties selon 3 axes :

- **Une assistance directe, accompagnements individuels des PME**
 - Visites personnalisées, conseils directs, Mesure d'Expertise commerciale.
 - Informations sur les potentialités du marché voisin.
 - Envoi de fichiers d'adresses.
 - Aide à la création et à l'implantation d'entreprises.
 - Guichet d'entrée pour les PME / PMI qui ont besoin d'informations sur les réglementations fiscales, sociales, juridiques, administratives.
 - Village Transfrontalier sur les salons professionnels (participation collectives avec des PME belges et françaises).
 - Animation de Filières (Logistique, Environnement, Agroalimentaire), Promotion des savoir-faire locaux.
- **Un programme d'animations transfrontalières**
 - Petits-déjeuners / Conférences thématiques avec un double objectif : apporter une information à valeur ajoutée sur des thèmes d'intérêt pour les PME belges et françaises et mettre en contact direct des PME françaises et belges. Les thèmes récemment développés sont les actualités sociales, fiscales, bancaires franco-belges.

- Cycle Qualité Sécurité Environnement.
 - Cycle sur le Transfert de Technologies Transnational (séminaires et après-midi Technologies & Solutions).
 - Le référencement en grande distribution.
 - La traçabilité.
 - La TVA dans les échanges de biens et prestations de services transfrontalier.
 - Etc.
- **Des supports d'information**
- Notre site Internet : www.ctdic.org
 - L'actualité économique transfrontalière en ligne sur : www.industrialite.net
 - Des fiches techniques (TVA, fiscalité, création de société de l'autre côté de la frontière, etc.).
 - Le catalogue d'opportunités transfrontalières.
 - Guide d'excellence des PME du Hainaut Occidental et de Lille Métropole actives dans l'industrie Agroalimentaire.
 - Une monographie sur la Grande Distribution Frontalière et les possibilités de référencement pour les PME.

Résultats au 30 juin 2005

Voici les actions menées pour la période allant de janvier 2002 à juin 2005 :

- 394 PME accompagnées dans le développement transfrontalier
- 27 séances d'information et/ou séminaire
- 584 participants aux rencontres transfrontalières
- 176 participants au programme de sensibilisation au Transfert de Technologies Transnational
- 17.048 connexions au site industrialite.net (en 2 ans) et envois mensuels de la newsletter
- Publication d'un guide regroupant 80 PME françaises et belges active dans l'agroalimentaire
- Publication d'une étude transfrontalière sur le référencement en Grande Distribution

Perspectives futures pour le CTDIC

- Accentuer les partenariats avec les institutions actives dans le domaine de l'accompagnement des PME afin d'améliorer le rôle de « passerelle » et de facilitateur.
- Elargir le partenariat actuel afin d'augmenter les compétences et de couvrir l'ensemble du territoire de l'Eurométropole franco-belge.

CONCLUSION : UN SYSTEME DE GOUVERNANCE EN PLACE (Christophe MAZZA)

L'objectif est ici de tirer parti du droit à l'Expérimentation français et de reconnaître et valoriser l'avancée que constitue la signature de l'Accord franco-belge sur la coopération transfrontalière (applicable depuis le 01/07/2005).

Un Groupe de Travail Parlementaire franco-belge a récemment été mis sur pied. L'économie, l'emploi, la fiscalité ainsi que la Gouvernance sont des thèmes qui seront à l'ordre du jour des travaux des 12 parlementaires belges et français.

Cette proposition est la quatrième étape de la stratégie formulée par la COPIT. Cette mise en place d'une structure intégrée de gouvernance passe par l'implication d'un grand nombre et d'une grande diversité d'acteurs afin de prendre ensemble des décisions concertées pour le développement économique de l'Eurométropole.

La coopération économique dans l'Eurocité basque

Aurkene ALZUA SORZABAL, Ph. D. à l'Université de Deusto
Iñaki PEÑA, Professeur à l'Université de Deusto

THE BASQUE EUROCITY FROM AN ECONOMIC PERSPECTIVE

AURKENE ALZUA, SAIOA ARANDO, IÑAKI PEÑA¹



INTRODUCTION

The abolition of internal trade borders and the introduction of the Euro as the dominant currency in Europe place small regions located in cross-border areas in an advantaged position to exploit new growth opportunities. A clear example of the new possibilities arisen in certain geographic areas is the emergence of concentrated cross border economic regions. These areas are constituted by neighboring cities which belong to different countries but pertain to the same Eurocity region.

For the purpose of this study, we will examine one of the several Eurocities existing in Europe: the Basque Eurocity. In recent years, companies located in the Basque Eurocity (i.e., a geographical area situated in a cross-border area between Bayonne and San Sebastián) have developed an increasing number of international networking activities (See Figure 1). To our knowledge, this study is the first attempt to examine the nature and economic impact of this new phenomenon emerged in this particular region.

We will center our attention on partially owned cross-border partnerships or wholly owned subsidiaries because these contractual arrangements not only show a higher inter-firm collaborative commitment level, but also, contribute more effectively to the economic development and social integration of the Basque Eurocity. The purpose of our study is twofold. First, we want to identify which factors drive companies to chose firms located in the Basque Eurocity area as cross border or international alliance partners. Secondly, we want to test the extent to which partnering with a company located in the Eurocity area influences business performance.

The next section provides an outline of the main findings in the literature on the location of business activities and firm internationalization. Section three deals with the data and methodology used in our study to conduct empirical tests. Results are summarized in section four and the study concludes with final recommendations and implications.

¹ The authors wish to acknowledge the financial support received by the Diputación Foral de Gipuzkoa, the valuable comments from Agustín AROSTEGI, and the help of Prof. F.J. OLARTE in creating the data base used in our study.

LITERATURE REVIEW

Studies conducted in the field of regional economics suggest that there are so many geographical variables affecting the location choice of companies that the design of an integrative conceptual framework becomes a difficult research task. From a practical standpoint, our study identifies three decision sets to explain the determinants of the geographical scope selected by business decision makers for conducting inter-firm collaborative agreements: geographical-cultural proximity, industry attractiveness and firm internal resources.

GEOGRAPHIC AND CULTURAL PROXIMITY

Cross border collaborative agreements between firms seem to be more likely as the geographic and cultural distance between partnering businesses is reduced. This is particularly true for small companies, since small business owners tend to develop collaborative agreements with partners sited in nearby areas (Figuereido et al., 2002).

Hypothesis 1

Companies located in one side of the Basque Eurocity are more likely to establish international collaborative agreements with companies located in the other side of the Basque Eurocity rather than with foreign companies located elsewhere.

INDUSTRY ATTRACTIVENESS

New firm entry is more likely when a given industry exhibits supra-normal profit potential. As new entry occurs, competition drives supra-normal profits to zero in the long run. Mata (1991) found that industry profitability influences positively new firm entry. Regarding international market entry, the author found that industry profitability is positively related to market entry by foreign firms.

Hypothesis 2

Companies located in one side of the Basque Eurocity are more likely to establish international collaborative agreements with companies located in the other side of the Basque Eurocity when industry attractiveness is higher in this area than elsewhere.

FIRM INTERNAL RESOURCES

An important intangible resource is the accumulated internationalization experience within the organization. Past experience in firm acquisitions and inter-firm equity transactions is expected to increase the likelihood of conducting new strategic alliances with new partners (Erramilli, 1991). We expect that as companies gain international partnering experience, they approach culturally and geographically more distant partners.

Hypothesis 3

As companies located in one side of the Basque Eurocity area gain international partnering experience, they are less likely to establish international collaborative agreements with companies located in the other side of the Basque Eurocity.

BUSINESS PERFORMANCE

We believe that alliances conducted between companies located in the Basque Eurocity will contribute positively to business performance for several reasons. First, geographical proximity reduces searching costs, transportation costs and facilitates face-to-face personal relationships. Secondly, cultural proximity allows partners to share similar values and behaviors, which reduces the possibility to generate conflicts between alliance partners. And thirdly, companies located in the Basque Eurocity may receive institutional support to

strengthen cross-border business ties from the Cross-border Agency for the Development of the Basque Eurocity.

Hypothesis 4

Collaborative agreements between partners that belong to the Basque Eurocity area are expected to affect positively business performance.

DATA AND METHOD

We have collected data from 84 firms located in the Comunidad Autónoma del País Vasco, CAPV (i.e., Basque region), which have pursued collaborative agreements in France. Similarly, we gathered information from 104 French firms which have invested in CAPV companies. More specifically, we have distinguished collaborative agreements which have been completed within the Eurocity from those formed out of the Eurocity (i.e., but inside the Basque Country) by both CAPV and French firms. The source used to create our samples is AMADEUS, a large database which provides extensive financial records of major European companies.

The time period examined in our study is 2000-2002, a period in which the Eurocity is becoming a solid project promoted by cross-border Basque institutions. Both industry and firm-specific information have been used to create our variables. We have applied a binary logistic regression analysis to address the issue of what factors affect the decision of creating collaborative agreements with firms located in the Basque Eurocity zone. An OLS regression analysis has been applied to test the effect of firm location, industry profitability and firm-specific variables on business growth.

DEPENDENT VARIABLES

First, we wish to explain what factors affect inter-firm investment within the Basque Eurocity. The dependent variables we will use for our binary logistic regressions analyses are FSEINV and SSEINV. The dependent variable used in the CAPV sample ($n = 84$ observations) is FSEINV and takes the value of 1 when a company located in the CAPV forms a collaborative agreement with a partner located in the Eurocity of the French side. The value 0 for FSEINV means that a company located in the CAPV forms a collaborative agreement with a partner located in France, but out of the Basque Eurocity of the French side.

Similarly, we also attempt to identify those factors that drive French firms ($n = 104$ observations) to invest in companies located in the Eurocity of the CAPV side. SSEINV takes the value of 1 when a company located in France develops a collaborative agreement with a partner located in the Eurocity of the CAPV side. SSEINV takes the value of 0 when a company located in France seeks a collaborative agreement with a partner located in CAPV, but out of the Basque Eurocity of the CAPV side.

Secondly, we intent to identify factors influencing business performance. The dependent variables representing firm performance used in our OLS regression analyses are EMPLGRTH and SALESGRT. EMPLGRTH indicates firm growth experienced by companies during the period 2000-2002 and it is computed as a logarithmic ratio between firm employment₂₀₀₀ and firm employment₂₀₀₂. In addition to testing for firm structural growth through the variable employment growth, we also want to explore whether the fact of partnering with a company located in the Basque Eurocity zone had any impact on sales growth. For that purpose we created the dependent variable SALESGRT. This variable describes firm sales and it is calculated in the same manner as the previous variable. That is, as a logarithmic ratio between firm sales revenues₂₀₀₀ and firm sales revenues₂₀₀₂.

INDEPENDENT VARIABLES

We have chosen four sets of explanatory variables: variables related to firm location, to industry attractiveness-profitability, to firm-specific characteristics, and to alliance features.

We have argued earlier that firm location (within the Basque Eurocity Zone or out of it) is expected to influence the location of business activities (i.e., in our case cross border collaborative agreements). We have three location-related variables: ECCAPV, ECFR and EINV. ECCAPV describes whether a firm from the CAPV is located in the Basque Eurocity Zone (ECCAPV=1), otherwise ECCAPV= 0. ECFR describes whether a firm from France is located in the Basque Eurocity Zone (ECFR=1), otherwise ECFR= 0. Descriptive statistics (see Table 1) show that while 21% of firms of our CAPV sample are located in the Basque Eurocity Zone, only 5% of French firms are. The variable EINV is used in our large sample (n= 188) and it denotes whether a firm is located in the Basque Eurocity Zone, no matter whether it is in the CAPV or French side of it, and conducts a collaborative agreement with a firm from the same area.

Table 1.
Descriptive Statistics and Cross Tabulations

Basque firms, n= 84			French firms, n= 104		
	Mean	Std. Dev.		Mean	Std. Dev.
INDRROA	1.8	0.9	INDRROA	1.1	0.31
INDPROFG	55.5	125,1	INDPROFG	-11.9	95.1
PARTCAPV	10.4	14,2	partfr	48.9	75.5
INTPCAPV	4.4	5,3	intpfr	28.8	46.1
ROECAPV	-1.4	13,7	roefr	0.2	2.2
SIZECAPV	1,162	3,153	sizefr	35,984	72,521
AGECAPV	25.9	14.9	agefr	45.2	35.9

	Frequencies			Frequencies	
	1	0		1	0
ECCAPV	21%	79%	ecfr	5%	95%
FSEINV	26%	74%	sseinv	33%	67%

	Frequencies		Frequencies	
	1	0	1	0
Manufacturing industry	60.8%		48.4%	
Energy	0,0%		3.1%	
Construction	1.3%		2.1%	
Retailing	9.4%		16.4%	
Tranportation and Communication	2.7%		9.2%	
Bank and Insurance	10.9%		2.1%	
Business Services	14.9%		15.4%	
Personal Services	0,0%		3.1%	

	FSEINV			MOVSEC	
	1	0		1	0
ECCAPV	1	39%	61%	33%	66%
	0	23%	77%	26%	74%

	SSEINV			MOVSECFR	
	1	0		1	0
ECFR	1	100%	0%	25%	75%
	0	29%	71%	41%	59%

In addition to location variables, we want to test the extent to which foreign industry attractiveness and profitability may influence the location or scope of cross-border collaborative agreements. For that matter, we have created the variables INDRROA and INDPROFG. The variable INDRROA measures whether industry profitability of the company targeted in the collaborative agreement is larger in the Eurocity Zone than in the rest of the territory. This is computed as the ratio between Industry profit growth_{Eurocity}/Industry profit growth_{Rest of Territory}. Industry profit growth is the net income growth of the industry experienced during the period 2000-2002. This variable is a proxy for industry attractiveness of the Eurocity zone. Also, we created the variable INDPROFG to measure the industry profitability growth rate of the partner company experienced during the same periods as described earlier.

We expect that besides location and industry attractiveness variables, firm internal resources, such as the experience in acquiring companies, may affect the decision of seeking collaborative agreements in the Basque Eurocity Zone. Although the variables PARTCAPV, PARTFR and PARTEXP denote the same idea, these are variables used in different empirical models. For instance, the variable PARTCAPV represents the experience of a CAPV company (and PARTFR represents the experience of a French company) in forming collaborative agreements, and it is calculated as the number of alliances that the firm has established until year 2002 with other partners. The variable PARTEXP means the same, but we use this variable in our largest sample where we include indistinctly CAPV and French firms.

The variables INTPCAPV, INTPFR and INTERPAR are the international version of the previous variables PARTCAPV, PARTFR and PARTEXP. That is, they represent the experience of a CAPV company (INTPCAPV) or a French company (INTPFR) in creating collaborative agreements with foreign corporations and it is calculated as the number of international alliances that a firm has conducted up to year 2002 with other foreign partners. INTERPAR represents the same idea, but we use this variable in our largest sample where we include indistinctly CAPV and French firms. The variable INDXINTL is a variable we introduce to test for the interaction effect between industry attractiveness of the Basque Eurocity Zone and firm experience conducting international collaborative agreements. We expect that the moderating effect of the variable INTERPAR will be positive.

We also want to observe whether traditional control variables like firm size, age, and profit may influence investment abroad in the Basque Eurocity Zone. Thus, we have created the variables LNSIZEPV (for CAPV firms), LNSIZEFR (for French firms) and, SIZE (for all CAPV and France firms) to represent firm size. It is measured by the logarithm of the number of firm employees. Then, we repeat the same procedure for firm age and profitability. AGECAPV, AGEFR, AGE describe firm age in years for CAPV, French and all firms respectively. ROECAPV and ROEFR denote return on equity of both CAPV and French firms respectively.

Finally, we include alliance related variables such as MOVSEC and CONTROL. Both MOVSEC (for CAPV firms) and MOVSECFR (for French firms) indicate whether or not the cross-border collaborative agreement is between two firms operating in the same industry sector (MOVSEC =1, otherwise MOVSEC =0). The variable CONTROL represents the % of equity transferred from one partner to the other in the cross-border collaborative agreement.

Firms of both samples (CAPV and France) have different profiles (*See Descriptive statistics of Table 1*). Firms from the CAPV are on average 25 years old, have about 1,150 employees, and participate in approximately 10 equity partnerships of which 4 are international agreements. French firms are older (i.e., 45 years old), larger in size (about 36,000 employees) and of the almost 50 alliances they have pursued, 29 are cross-border partnerships. While 26% of CAPV firms invest in companies located in the Basque Eurocity of the French Zone, 33% of the French companies invest in companies sited in the Basque Eurocity of the CAPV Zone. The majority of firms in both samples (i.e., almost two third of the firms) operate in the manufacturing and business services industry sectors.

While 39% of the CAPV firms located in the Eurocity zone invest in firms from the French Eurocity area, only 23% of CAPV firm located out of the Eurocity zone invest in firms from the French Eurocity area. Interestingly, all the sample firms (i.e., 100%) from the French Eurocity zone invest in the CAPV Eurocity area. Only 29% of French firms located out of the Eurocity invest in CAPV companies located in the Eurocity. These data reveal the substantial cross-border partnership activity within the Eurocity undertaken by CAPV and French firms. Furthermore, the majority of the collaborative agreements is completed between firms operating in different industry sectors. It seems that, through these vertical-type agreements, companies from both sides of the frontier seek resource complementarity advantages rather than inter-firm efficiency or synergy benefits.

RESULTS

Before proceeding with our empirical test and obtaining any result, we first ran two separate correlation analyses (u.e., one in each sample) to detect the risk for potential multicollinearity problems between the explanatory variables (See *Table 2 and Table 3*). We found, for instance, that in the French sample, the variables PARTFR and INTPFR were highly (96%) and significantly (at 1% significance level) correlated. Therefore, we decided to run different empirical model, where these variables are not included together. In total, for our binary logistic regression analysis we examined five models in each sample (i.e., Basque sample with $n_1= 84$ obs, and French sample with $n_2= 104$ obs).

Table 2.
Correlation Analysis (Basque Firms Sample)

	ECCAPV	FSEINV	INDRROA	INDPROFG	PARTCAPV	INTPCAPV	ROECAPV	LNSIZEPV	AGECAPV
FSEINV	0.15 <i>0.17</i>								
INDRROA	-0.11 <i>0.32</i>	0.02 <i>0.83</i>							
INDPROFG	0.23* <i>0.03</i>	0.27* <i>0.01</i>	0.24* <i>0.03</i>						
PARTCAPV	-0.17 <i>0.11</i>	-0.13 <i>0.21</i>	0.01 <i>0.37</i>	-0.19 <i>0.08</i>					
INTPCAPV	-0.18 <i>0.1</i>	-0.08 <i>0.44</i>	0.10 <i>0.35</i>	-0.03 <i>0.79</i>	0.8*** <i>0</i>				
ROECAPV	0.06 <i>0.6</i>	0.07 <i>0.54</i>	-0.10 <i>0.38</i>	0.10 <i>0.37</i>	0.02 <i>0.84</i>	0.07 <i>0.51</i>			
LNSIZEPV	-0.21 <i>0.08</i>	-0.14 <i>0.21</i>	-0.02 <i>0.83</i>	-0.10 <i>0.39</i>	0.19 <i>0.11</i>	0.37** <i>0.01</i>	-0.03 <i>0.78</i>		
AGECAPV	-0.05 <i>0.66</i>	0.09 <i>0.41</i>	0.14 <i>0.21</i>	0.15 <i>0.16</i>	-0.01 <i>0.91</i>	0.02 <i>0.83</i>	0.14 <i>0.21</i>	0.15 <i>0.19</i>	
MOVSEC	0.06 <i>0.56</i>	0.01 <i>0.97</i>	-0.49** <i>0</i>	-0.01 <i>0.92</i>	-0.09 <i>0.42</i>	-0.12 <i>0.30</i>	0.07 <i>0.53</i>	0.02 <i>0.87</i>	-0.16 <i>0.15</i>

* Correlation is significant at 0,05 (bilateral) level.

** Correlation is significant at 0,01 (bilateral) level.

Table 3
Correlations Analysis (French Firms Sample)

	ECFR	SSEINV	INDRROA	INDPROFG	PARTFR	INTPFR	ROEFR	LNSIZEFR	AGEFR
SSEINV	0.32** <i>0.01</i>								
INDRROA	0.24** <i>0.01</i>	0.22* <i>0.02</i>							
INDPROFG	0.1 <i>0.32</i>	0.22* <i>0.02</i>	-0.19 <i>0.06</i>						
PARTFR	-0.13 <i>0.17</i>	-0.18 <i>0.06</i>	-0.09 <i>0.32</i>	-0.01 <i>0.89</i>					
INTPFR	-0.13 <i>0.17</i>	-0.16 <i>0.10</i>	-0.11 <i>0.28</i>	0.03 <i>0.78</i>	0.96** <i>0.01</i>				
ROEFR	-0.01 <i>0.90</i>	0.12 <i>0.23</i>	-0.08 <i>0.36</i>	0.21 <i>0.83</i>	-0.03 <i>0.76</i>	-0.02 <i>0.81</i>			
LNSIZEFR	-0.18 <i>0.07</i>	-0.33* <i>0.01</i>	0.27** <i>0.01</i>	-0.08 <i>0.45</i>	0.72** <i>0.01</i>	0.67** <i>0.01</i>	0.04 <i>0.97</i>		
AGEFR	-0.11 <i>0.24</i>	-0.26** <i>0.01</i>	-0.24** <i>0.01</i>	0.01 <i>0.95</i>	0.5** <i>0.01</i>	0.49** <i>0.01</i>	-0.01 <i>0.91</i>	0.61** <i>0.01</i>	
MOVSECFR	0.13 <i>0.18</i>	0.12 <i>0.23</i>	0.01 <i>0.99</i>	0.01 <i>0.87</i>	-0.34** <i>0.01</i>	-0.31** <i>0.01</i>	-0.06 <i>0.58</i>	-0.27** <i>0.01</i>	0.32** <i>0.01</i>

* Correlation is significant at 0,05 (bilateral) level.

** Correlation is significant at 0,01 (bilateral) level.

COLLABORATIVE AGREEMENTS IN THE FRENCH EUROCITY ZONE

We analyzed the foreign investment pattern of CAPV firms in forming cross-border collaborative agreements (See *Table 4*). FSEINV is the dependent variable for our binary logistic regression analysis. We found that industry profit growth was the most significant factor in explaining cross-border partnerships carried out by CAPV firms with companies located in the Basque Eurocity Zone of the French side, which supports our second hypothesis and confirms previous findings by Mata (1991) and Friedman (1996). The majority of target companies of the collaborative agreements located in the French segment

of the Eurocity were operating in the retailing (50%), business services (18%) and manufacturing (14%) industry sectors.

Table 4
Binary Logistic Regression Analysis Results for CAPV Firms (n = 84 firms)

	Model 1			Model 2			Model 3			Model 4			Model 5		
	β	Exp(β)	Sig.												
Constant	-0.75	0.47	0.51	-0.85	0.43	0.42	-0.81	0.44	0.47	-0.93	0.39	0.36	-1.02	0.36	0.33
ECCAPV	0.76	2.14	0.24	0.61	1.83	0.37	0.79	2.22	0.22	0.61	1.85	0.36	0.59	1.82	0.38
INDRROA	0.14	1.15	0.64				0.12	1.13	0.67						
INDPROFG				0.01*	1.01	0.10				0.01*	1.01	0.09	0.01*	1.01	0.10
PARTCAPV	-0.02	0.97	0.39	-0.01	0.98	0.52									
INTPCAPV							-0.02	0.97	0.71	-0.01	0.98	0.74		1.03	0.69
INDXINTL													-0.01	0.99	0.48
ROECAPV	0.91	2.49	0.73	1.63	5.13	0.55	0.68	1.99	0.79	1.46	4.31	0.59	1.9	6.69	0.50
AGECAPV	0.01	1.01	0.45	0.01	1.01	0.64	0.01	1.01	0.44	0.01	1.01	0.63	0.01	1.01	0.64
LNSIZEPV	-0.17	0.83	0.32	-0.18	0.83	0.29	-0.18	0.83	0.29	-0.17	0.83	0.31	-0.21	0.8	0.25
Cox & Snell R ²	0.08			0.12			0.07			0.11			0.12		
Nagelkerke R ²	0.11			0.17			0.09			0.16			0.17		

* Significant at the 10% significance level

** Significant at the 5% significance level

*** Significant at the 1% significance level

A large portion of CAPV firms is either a small or medium size firm, and thereby, can not afford to invest heavily in French large corporations. Therefore, it is not surprising to observe the modest investment behaviour of CAPV firms by which retail and business service companies are being targeted, particularly, when these industry sectors show a high profit potential in the French territory. Moreover, it seems to be logical to conduct collaborative agreements among companies of similar size located in the Eurocity Zone because of lower searching costs.

COLLABORATIVE AGREEMENTS IN THE CAPV EUROCIITY ZONE

Next, we examined the cross-border investment behaviour of French companies which form collaborative agreements with CAPV firms. Results from our binary regression analysis, where the dependent variable is SSEINV, show that again industry profitability is positively and significantly associated with the completion of collaborative agreements in the Eurocity segment of the CAPV area (See Table 5). Model 2, 4 and 5, consistently support this relationships with high significance levels (1% and 5% significance levels). The majority of alliance target companies of the CAPV Eurocity area operate in manufacturing (30%), retailing (26%), transportation and communication (23%) industry sectors. Certainly, the CAPV has a long tradition in these industries, and industry profitability seems to be higher for these economic activities in the Western Basque region.

This positive effect, seems to be reversed when we take into account the international partnering or alliance experience of French companies (i.e., INDXINTL). We expected that inter-firm equity investment in the Eurocity would be larger as industry profitability in the area would be higher. But, we expected a negative effect of international alliance experience in our third hypothesis. Our results support this hypothesis. As French firms gain international partnering experience, their international expansion strategies approach more remote geographical regions and ignore more proximate areas such as the CAPV Eurocity.

Table 5
Binary Logistic Regression Analysis Results for French Firms (n = 104 firms)

	Model 1			Model 2			Model 3			Model 4			Model 5		
	β	Exp(β)	Sig.	β	Exp(β)	Sig.									
Constant	-0.09	0.91	0.94	1.02*	2.77	0.09	-0.08	0.92	0.95	1.07*	2.91	0.08	0.49	1.63	0.47
ECFR	21.34	1.01	0.99	20.75	1.09	0.99	21.35	1.01	0.99	20.77	1.01	0.99	20.01	0.99	0.99
INDRROA	0.63	1.88	0.48				0.63	1.88	0.48						
INDPROFG				0.02**	1.02	0.01				0.03***	1.03	0.01	0.06***	1.06	0.01
PARTFR	0.01	1.01	0.39	0.01	1.02	0.43				0.01	1.01	0.27			
INTPFR							0.01	1.01	0.32				0.01	1.01	0.74
INDXINTL													-0.01***	0.99	0.01
ROEFR	0.14	1.14	0.25	0.15	1.15	0.28	0.14	1.14	0.26	0.15	1.16	0.28	0.15	1.16	0.28
AGEFR	-0.01	0.98	0.27	-0.02**	0.97	0.03	-0.01	0.98	0.27	-0.02**	0.97	0.03	-0.02	0.98	0.16
LNSIZEFR	-0.19*	0.82	0.07	-0.18*	0.83	0.10	-0.19	0.81	0.07	-0.19*	0.82	0.08	-0.14	0.86	0.22
Cox & Snell R ²	0.20			0.31			0.21			0.31			0.37		
Nagelkerke R ²	0.28			0.43			0.29			0.43			0.52		

* Significant at the 10% level

** Significant at the 5% level

*** Significant at the 1% level

In addition to international partnering experience, we also found that other control variables describing firm characteristics seem to be important in explaining cross-border alliance investment. The younger and smaller French companies are more prone to invest in the CAPV segment of the Eurocity (See *Models 2 and 4 of Table 5*). To some extent, this result supports our previous finding, in the sense that companies in their early life stages are typically smaller, and when they approach foreign market entry for the first time, it seems logical to seek geographically and culturally more proximate areas as it is advocated by the theory of incremental internationalization.

DETERMINANTS OF FIRM GROWTH

A final question we wish to address in this paper is to understand the extent to which the formation of collaborative agreements with firms located in the Eurocity influences business growth. Two dependent variables were selected to measure firm growth: EMPLGRTH and SALESGRT. We found that firm size was negatively associated with firm employment growth (See *Table 6*). Obviously, younger firms seem to grow at a faster pace. A larger number of alliances conducted by a company, was positively related to employment growth. Companies that develop a larger number of collaborative agreements, may successfully implement external growth strategies, and as a result, the size of the organization increases.

However, we must stress the negative effect of international partnering experience on business growth. As companies pursue more international partnerships, outsourcing from foreign markets may become a common practice which may reduce firm employment growth (i.e., downsizing) due to an increased focus of the company in its core competencies. The negative and significant effect of the variable MOVSEC reinforces this idea, since firms that complete vertical inter-firm agreements face lower employment growth.

Table 6
Impact on Firm Growth. OLS Regression Analyses.

	Employment growth		Sales growth	
	β	t-student	β	t-student
(Constant)	1.09	25,95	1.10	29.1
EINV	0.05	1,39	0.02*	1.71
INDRROA	-0.02	-1,54	-0.05*	-1.91
INDPROFG	-0.01	-0,43	0.08	0.71
SIZE	-0.06*	1,64	-0.03	-0.71
AGE	-0.01	-1,16	-0.0002	-0.9
INTERPAR	0.01**	2,28	-0.0008	-0.74
CONTROL	0.0002	0,67	-0.0003**	-1.75
MOVSEC	-0.05*	-1,81	0.001	0.07
R ²	0.13		0.24	
R ² -Adj	0.07		0.09	

Regarding sales growth, it seems that the formation of collaborative agreements between companies located in the Eurocity contribute positively to firm sales growth, which supports our last hypothesis. When this agreement implies a larger controlling interest by one partner, sales growth declines. Unexpectedly, industry attractiveness of the Eurocity region has a negative impact on sales growth. Companies may pursue cross-border collaborative agreements not to sell more in foreign markets, but to acquire complementary assets from foreign markets which will allow companies to produce more efficiently (i.e., offer less expensive products or services) or to provide higher quality products (i.e., through differentiation with innovative processes and products).

CONCLUSION AND IMPLICATIONS

This study expands our knowledge on regional economic implications of cross-border collaborative agreements among neighbouring firms, and it strengthens the theoretical premises of international business networks by explaining the effects of industry attractiveness and firm resources in the development of networks that span domestic localities. In addition, this study contributes to the existing literature by examining empirically the case of a Eurocity Zone. In particular a region named “Basque Eurocity” is examined, which comprehends localities from two distinct countries, but being the localities embedded within a narrow-scoped geographic area of approximately 200 Km². The analysis of inter-firm collaborative agreements between companies located in “Eurocity Zones” has not been widely explored yet. This paper is an attempt to fill this gap and to shed some light on the formation of inter-firm international agreements and on performance implications of companies for being located in an Eurocity. We believe our study of the development of international business networks on proximate geographic areas raises several relevant issues.

First, our study has sought to examine the extent to which industry attractiveness of a particular region invite foreign firms to invest in local companies. We found that both CAPV firms and French firms invested abroad within the Eurocity area motivated by the industry profitability of certain sectors (i.e., retailing, business services, manufacturing) evinced in this limited region. However, from our experience and familiarity with the region of the Basque Eurocity, we do not observe the existence of any industry cluster in this particular area that outperforms other clusters and attracts foreign investment. Perhaps, we should examine more carefully the manufacturing and transportation industry sectors by using more disaggregated industry data for the CAPV side, since there might be some cluster attractiveness, rather than industry attractiveness, in place. We leave this as a further research avenue.

Secondly, it appears that not only industry factors, but also firm demographic characteristics such as firm size and age influence strategic investment location decisions. Companies that are younger and smaller seem to be more prone to invest abroad in nearby areas. This finding might be considered as the reflection of the first step undertaken by an organization immersed in the incipient phase of an internationalization process. Being located in the Basque Eurocity provides valuable advantages to small and young firms interested in expanding business activities abroad, such as linking closely located foreign companies, allowing foreign firms to share the same culture (i.e, Basque) and benefiting of the support of local government authorities, since they were the original founders of the Basque Eurocity Zone and the ones that have institutionalized it.

Third, our analysis also show that being in the Eurocity and conducting alliances with Eurocity partners affected positively business performance. Companies located in either the CAPV or French zone of the Basque Eurocity showed larger sales growth rates. Minority equity agreements were also related to positive sales growth rates, which may explain the modest nature of the type of cross-border collaborative agreements pursued by small and young firms.

Finally, several implications can be outlined from our study. From a practical standpoint, Eurocities can be understood as an interesting platform to invite companies to start internationalization activities. Companies may start exploring and acquiring international experience by operating with neighbouring partners at a narrow international business network level. As companies grow and develop international business competencies, in a later stage, firms may pursue riskier foreign investment decisions and even participate in global networks.

Local, national, and international authorities should consider Eurocities as regions where international multi-locality linkages may foster local economic development. The literature analysing clusters and networks of SMEs has focussed on social capital elements, spill over effects, and the positive externalities of agglomeration economies arisen from being geographically close located. Inter-firm collaborative agreements between companies located in the Eurocity may contribute to rejuvenate industry sectors, to develop and strengthen regional clusters, and to revitalize adjacent international zones. Further studies are needed to examine the nature of these cross-border collaborative agreements, the characteristics of their partners, and the subsequent performance implications.

This study has several limitations. It has examined one Eurocity of the several Eurocities existing in Europe. We ignore the economic implications of other Eurocities, but it would be interesting to conduct a comparative study among several of them. We considered the cross-border collaborative agreement as our argument to justify the existence of a linkage between companies. Obviously, firms may be linked by other contractual or informal arrangements which have not been explored in our study. Our samples are limited in size, and we rely to a large extent on financial data. However, considering the exploratory nature of our study, we believe that our findings highlight interesting issues on the effect of international business networks on regional development that warrant further research.

REFERENCES

- Erramilli, M.K.,1991: 'The Experience Factor in Foreign Market Entry Behavior of Service firms', *Journal of International Business Studies* (3): 479-501.
- Figueiredo, O., Guimaraes, P., Woodward, D., 2002: 'Home-Field Advantage: Location Decision of Portuguese Entrepreneurs'. *Journal of Urban Economics* 52, 341-361.
- Mata, J., 1991: ' Sunk Cost and Entry by Small and Large Plants', in Geroski, P.A. & Schwalbach, J. Oxford, Basil Blackwell.

Débat et principales idées dégagées de l'atelier n°1

Rapporteur : Robert BOTTEGHI, Ingénieur territorial, Institut du Droit, de la Paix et du Développement, Université de Nice Sophia Antipolis

La question « Comment passer d'une logique de concurrence à une logique de coopération ? » est au cœur du thème des Entretiens du transfrontalier. Elle est ici abordée sous trois angles d'approches différents, complémentaires et dans leurs dimensions interculturelles. Elle répond à l'ambition de ces Entretiens qui cherchent à croiser la pratique de terrain et la recherche.

Introduisant les échanges, Michel CASTEIGTS, dans sa double légitimité de praticien et de chercheur, s'interroge sur la nature des relations économiques transfrontalières, oscillant entre compétition et coopération. Il interroge les travaux de l'anthropologue et sociologue Claude LEVI-STRAUSS pour mettre en exergue le principe de réciprocité et ses aléas dans la relation transfrontalière.

A ses yeux cette approche est pertinente compte tenu que les espaces frontaliers sont en Europe un cas de figure particulier car ils sont très intégrés à leur espace national et dans la recherche de l'intégration de ces espaces il y a un mode de fonctionnement qui rappelle celui d'une microsociété avec ses règles et ses logiques.

Les espaces frontaliers sont historiquement des espaces disjoints et les aléas du principe de réciprocité n'autorisent pas naturellement une mutualisation à grande échelle.

Dans la communication il met en évidence trois types de rationalités différentes au regard du principe de réciprocité :

- celle des pratiques transfrontalières,
- celle de la mise en œuvre harmonisée des politiques nationales,
- celle de la coopération transfrontalière.

En écho à cette introduction, André DELPONT et Christophe MAZZA, témoignent des enjeux et des pratiques de ces quinze dernières années dans la Métropole franco-belge. A partir d'une expérience consolidée, reconnue de grande valeur au niveau européen, ils mettent en évidence les trois moments constitutifs d'une recherche collective visant à passer de la concurrence à la coopération :

- l'étape de la découverte, de la confrontation, de la connaissance réciproque,
- l'étape de l'identification du dysfonctionnement,
- l'étape de la stratégie commune.

Ainsi ont été mises en œuvre des actions structurantes en matière de lobbying pour optimiser les transports, de marketing territorial, de simplification administrative et de coopération inter entreprise.

Christophe MAZZA présente alors le Centre Transfrontalier de Développement Industriel et Commercial (CTDIC) dont l'objectif principal est de jouer le rôle de passerelle entre la France et la Belgique, en aidant à la fois les PME des deux Etats. Il en présente les résultats pour ces trois dernières années et il conclut en évoquant la perspective de la mise en œuvre d'un système de gouvernance dans le cadre du droit à l'expérimentation français.

La troisième intervention présente les résultats des travaux de recherche engagés depuis trois ans sur le territoire de l'Eurocité basque, par l'Université de Deusto.

Iñaki PEÑA, expose le volet d'analyse sur le dynamisme économique et en particulier les comportements et les pratiques des PME espagnoles, tandis que Aurkene ALZUA SORZABAL complète l'intervention par un exposé sur le dynamisme économique.

Le but de l'étude financée par la Diputación Foral de Guipuzkoa est de savoir pourquoi les entreprises basques et françaises collaborent et d'apprécier les résultats.

La recherche met en évidence la complémentarité des secteurs économiques et le fait que ce soient des jeunes et petites sociétés qui établissent des contacts transfrontaliers

(contrairement aux grands qui cherchent à se développer au niveau international) car c'est le premier pas pour passer à l'activité internationale.

Après ces trois regards croisés, les débats avec les participants portent essentiellement sur :

- la question des indicateurs : Jacques HOUBART souligne l'absence de travaux de recherche significatifs, tandis que Michel CASTEIGTS témoigne des difficultés rencontrées et Agustin AROSTEGI espère que de prochains travaux aboutiront et seront des outils pertinents de prise de décision.
- La question du temps et des identités locales : Horst ZAJONC, à partir de son expérience à Karlsruhe, témoigne du temps qu'il faut pour aborder entre partenaire cette question de la concurrence/complémentarité. Pier Maria FERRANDO évoque l'expérience des districts industriels italiens et du partage des connaissances, tandis que Yann STARACI évoque la réalité de Bratislava où la coopération est une obligation.

ATELIER 2 : Les programmes INTERREG sont-ils des outils adaptés pour favoriser la mise en œuvre des projets de développement économique ?

Rapporteur : **Alberto CAPPATO**, Secrétaire général de l'Institut International de Communication à Gênes

Robert BOTTEGHI, Ingénieur territorial, Institut du Droit, de la Paix et du Développement, Université de Nice Sophia Antipolis

Francesca ATTENDOLO, Doctorante en aménagement du territoire, Polytechnique de Milan

Pentti MUSTALAMPI, Directeur du Small Business Centre, École d'Économie d'Helsinki

Procédures administratives et processus des projets économiques transfrontaliers : un dualisme de logiques antinomiques

Robert BOTTEGHI, Ingénieur territorial, Institut du Droit, de la Paix et du Développement, Université de Nice Sophia Antipolis

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TRANSFRONTALIER... LA FIN D'UN PREMIER AGE...

Le premier âge du développement économique transfrontalier, pour la frontière terrestre italo-française, a été la période de la découverte, de la connaissance réciproque, de l'inventaire des questions communes et des premiers accords et projets, dans un contexte global/local très évolutif :

Le « territoire des institutions » a été modifié en profondeur

Sous l'influence de la mondialisation économique (1), de la politique régionale communautaire (2), de la décentralisation et de l'autonomie locale (3), des enjeux de « territorialisation » des politiques publiques (4), les espaces frontaliers ont été confrontés au défi de l'ouverture, de la prise en compte des voisins, qu'ils ne peuvent plus ignorer.

Le « territoire de vie transfrontalier » s'est imposé lentement

Les citoyens de ces espaces appartiennent de plus en plus à des « communautés de destin » de différentes échelles, à des groupes qui n'ont pas forcément choisi de vivre ensemble, mais qui ne peuvent pour autant oublier leurs relations d'interdépendances (5).

Les espaces transfrontaliers se pensent progressivement comme « territoire de l'action publique »

Des lois d'aménagement en concept de planification, de pays, d'agglomération, les limites se déplacent, se recomposent partout dans le territoire national. Le mouvement général tend à faire passer les autorités locales d'une « logique de guichet » à une « logique de projet ».

Ces mouvements ne sont pas naturels. Les causes de cette résistance sont profondes. D'une part la ligne de discontinuité qu'est le confins, la frontière, est historiquement l'expression de la souveraineté territoriale de l'Etat. Pour le peuple français par exemple, la frontière politique symbolise la délimitation physique de la Nation que le politique doit protéger (6). D'autre part les fonctions de la frontière se modifient et les droits nationaux français et italiens offrent lentement un cadre nouveau à l'action des collectivités territoriales (7).

Dans ce contexte le programme d'initiative communautaire INTERREG joue un rôle prépondérant. Pour la frontière terrestre italo-française la quasi majorité des projets transfrontaliers des collectivités ont fait l'objet de financement au titre de trois PIC INTERREG successifs (de 1992 à 2005).

C'est dire toute l'importance des programmes INTERREG dans l'action transfrontalière.

Mais en matière de développement économique le nombre de projets concernés par cette procédure est limité, les volumes financiers mobilisés sont faibles.

Les évaluations de la mise en œuvre et des résultats, en soulignent les fortes limites.

Quelques extraits représentatifs des conclusions finales :

Pour le PIC INTERREG I France-Italie (8)

- *« il faut améliorer le système de gestion et des aires d'interventions, et ce programme est avant tout celui de la coopération et non du rattrapage économique »*
- *« les échelles économiques devraient être adaptées aux réalités socio-économiques plus qu'aux limites administratives »...* et quatre espaces de coopérations sont proposés pour toute la frontière.

Pour le PIC INTERREG II France-Italie (Alpes) (9)

« Trois principaux constats émergent de l'analyse des projets :

- *le caractère faiblement transfrontalier d'une majorité des projets, que ce soit dans leur élaboration comme dans leurs résultats et l'absence d'indicateur permettant d'évaluer l'impact transfrontalier des projets.*
- *l'affichage ex-ante des objectifs « économie et emploi » de la majorité des programmes ne sont pas confirmés, les thématiques « patrimoine et tourisme » sont le plus souvent dominantes dans les projets envisagés.*
- *la participation encore faible des acteurs non institutionnels implique une difficulté de mise en œuvre de certaines mesures, plus qu'une simple faiblesse de la communication »*

Pour le PIC INTERREG III ALCOTRA (10), avant la dernière programmation

Au titre de la mesure 3.2 (PME et entreprises artisanales) on comptait pour l'ensemble de la frontière franco-italienne et pour toute la période de programmation, 3 projets financés :

- artisanat en réseau transfrontalier,
- coopération pour la filière bois,
- système transfrontalier d'accompagnement au démarrage des entreprises.

Au titre de la mesure 3.1 Economie rurale, 9 projets ont été subventionnés (aux contenus fort disparate, de projets de mise en réseau et principalement pour de la connaissance réciproque).

Durant la même période, que constatons-nous sur le terrain, côté français : en tout premier lieu une dépendance croissante vis-à-vis de l'économie des régions voisines (11) , une marginalisation des acteurs de projets dans le jeu de la politique interne locale, des enjeux économiques sous-estimés.

Dans son rapport (11) Alain LAMASSOURE souligne avec force (p. 20) qu' « *un des enseignements surprenants et inquiétants des travaux récents de la DATAR et de la MOT est la dépendance croissante de nos espaces transfrontaliers vis-à-vis de l'économie des régions riveraines étrangères* » et d'ajouter « *même sur la Riviera et aux deux extrémités de la chaîne méditerranéenne, les régions françaises sont maintenant en situation d'infériorité face au dynamisme économique de leurs voisins immédiats, sans parler de la situation exceptionnelle autour de Monaco, puisque plus d'un actif sur deux résidant sur le territoire de la Communauté de la Riviera française travaille en Principauté. Il s'y ajoute les conséquences dévastatrices, pour les commerçants français des zones frontalières, de la différence de taxation sur l'essence, le tabac et l'alcool : les hypermarchés installés chez nos voisins, tout près de la frontière, utilisent ces produits comme produits d'appel, organisant ainsi de véritables détournements de trafic légaux !*

Ce sujet paraît mériter d'être approfondi par la DATAR pour préciser si le phénomène est limité à nos régions périphériques ou s'il n'est que le reflet d'un retard relatif de la France par rapport à ses partenaires les plus proches et pour rechercher des solutions adaptées ». (page 21)

Le bilan est là, clair et précis : les PIC INTERREG successifs ont eu peu d'impact sur la performance économique des territoires frontaliers. Les résultats escomptés n'ont même pas pu être mesurés.

Les territoires frontaliers sont toujours au plan économique des espaces pathologiques, souvent fragmentés et déséquilibrés.

On peut même légitimement s'interroger sur la capacité réelle de l'action collective à engager un renversement de situation.

Le « fil de l'eau » des économies locales n'est-il pas plus puissant que la force de l'action publique en matière de développement économique local ?

L'absence de production d'indicateurs pertinents laisse en suspens la question.

Pourquoi ?

Les causes en sont multiples. Il ne s'agit pas dans ce travail de traiter de toutes les causes, ni de stigmatiser tel ou tel acteur ou institution. Des contraintes objectives existent souvent issues de particularismes locaux. Elles génèrent discordances, disjonctions et logiques contradictoires.

Mais un des buts des Entretiens du transfrontalier est de nourrir la réflexion collective engagée dans notre réseau par une approche spécifique.

... QUI VOIT LES LOGIQUES DE PROCÉDURES PRENDRE LE PAS

La présente communication se focalise sur une dimension spécifique du management public : le dualisme des logiques antinomiques des procédures de gestion administratives et des processus des projets.

Ce travail se nourrit d'enseignements tirés d'une expérience de terrain consolidée et de travaux de recherche sur la gestion territoriale des zones de frontière.

Le rapport d'évaluations du PIC INTERREG, le vécu de terrain, les réactions des élus locaux, parlent de ce programme comme d'une « usine à gaz », évoquent la complexité, le manque de lisibilité, les difficultés des procédures (12).

Les praticiens des affaires européennes, du montage de dossier ou de l'ingénierie des projets en connaissent une des causes majeures : faire cohabiter trois systèmes administratifs, juridiques et comptables disjoints (celui des 2 Etats impliqués et celui de l'Union européenne). Dans ces « espaces frictionnels » que sont les espaces frontaliers, ces difficultés s'accroissent compte tenu des caractères hétérogènes des mécanismes de programmation et des temporalités disjointes de l'action publique (13).

Au fil des ans des progrès indéniables ont eu lieu. Un travail collectif considérable a été engagé, en particulier par les autorités en charge de la programmation. Il faut le souligner.

Cependant, deux observations s'imposent que les rapports d'évaluations soulignent régulièrement :

- les limites administratives et les procédures attachées s'imposent aux réalités géographiques et socio-économiques,
- la recherche récurrente d'une structure juridique unique apparaît comme un « saint graal » inaccessible et éternellement évoqué.

L'expérience acquise sur le terrain (14) nous enseigne que la maîtrise de l'espace transfrontalier est d'abord physique, sociale et culturelle, comportementale... et politique.

Méfions-nous des amalgames, de la faiblesse du langage qui transforment dans un usage trompeur, le qualificatif de transfrontalier en un nom propre. Et ensuite qui glisse progressivement vers « INTERREG » et réduit de fait « le transfrontalier à INTERREG... ».

Cette simplicité réductrice, plus ou moins volontaire, appauvrit et dénature l'idée même d'un développement économique transfrontalier. Elle réduit le projet à un simple effet d'aubaine financière.

Elle agrège deux dimensions, certes liées mais de finalités bien différentes :

- la gestion territoriale d'espaces de confins : le développement territorial transfrontalier,
- la mobilisation et la mise en œuvre de crédits publics : le PIC INTERREG.

La première relève de la logique de processus et la deuxième de la logique de procédure

La première vise à produire du projet, du sens et la deuxième à réguler, contrôler un mécanisme de distribution de fonds publics.

Il ne s'agit ni des mêmes contenus ni des mêmes métiers (19).

Eneko LANDABURU l'affirmait lors d'un colloque (15) « *il n'y a pas de fatalité au non-développement harmonieux des territoires frontaliers. Il faut des hommes et des femmes portés par un projet partagé. Quand l'enjeu du projet s'affaiblit, ceux de la conception et du fonctionnement de la procédure se renforcent* ».

Et lorsque les procédures sont prépondérantes, l'effet d'aubaine financière s'accroît.

Les causes de cette situation qui voit actuellement la logique de procédure s'imposer sont certes multiples, mais certaines sont plus prégnantes :

- La pression du discours sur la simplicité, le lapidaire, le concret et le visible. Or la réalité n'est ni simple, ni banale si on veut la transformer en actions concrètes.
- La difficulté d'affronter avec rationalité une réalité complexe et multidimensionnelle avec des concepts et des outils qui relèvent de compétences et de savoir-faire décalés.
- La difficulté de la gestion de l'incertitude et de la nouveauté de la question européenne dans la gestion territoriale nationale.
- Le manque de formation sur les questions européennes et la difficulté à positionner dans les organigrammes ces métiers (19).

Dans ce contexte les nombreuses procédures produites par les organisations ne sont pas seulement faites pour être appliquées. Elles servent aussi à protéger ceux qui les émettent dans un monde où la complexité rend toujours plus aléatoire de savoir ce qu'il faut faire.

L'organisation en succession de tâches segmente autant que nécessaire, avec l'idée que si chaque segment accompli correctement ce qui lui est dévolu, le résultat final sera bien par définition. Organisation séquentielle, segmentée, caractéristique de l'approche, elle a l'apparence de la « clarté », de la lisibilité, et surtout elle « protège ».

Elle protège contre quoi ? Contre ce que l'on peut considérer comme la chose la plus difficile à faire dans les organisations, la moins naturelle, une des plus humainement coûteuse : la coopération.

La coopération met en situation de dépendance alors que nous privilégions tous l'autonomie. Elle implique le rapport aux autres, c'est à dire l'inévitable, épuisante et combien stressante situation de dépendance.

L'organisation traditionnelle, celle qui cloisonne puis coordonne, est une succession de coutures productrices de dérives externalisées. La transversalité est à la fois pour les auteurs une perte d'autonomie et une remise en question des protections traditionnelles du travail segmenté. La coordination est évitement là où la coopération est confrontation.

Actuellement la logique de l'organisation et ses procédures l'emporte sur la logique de mission et tout changement nécessite de vaincre la résistance des acteurs face à la déprotection organisationnelle du travail.

COMMENT AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES FRONTALIERS ?... VERS UN DEUXIÈME ÂGE DU MANAGEMENT PUBLIC

Changer d'âge c'est aussi changer le style du management public :

- en mettant au cœur du « transfrontalier », le territoire, le projet et la logique de processus qui vise à mettre en mouvement les acteurs du terrain en donnant du sens, donc de la perspective à l'action publique,
- en cherchant à prendre en compte la performance économique des territoires frontaliers, par la capacité collective à trouver des réponses pertinentes à la mise en cohérence :
 - du territoire du bassin économique transfrontalier,
 - du territoire du projet transfrontalier et de son management,
 - des territoires des institutions,
 - des territoire de l'action publique.

L'âge de la cohérence du bassin économique transfrontalier

Les travaux de R. RATTI et ceux de M. COURLET (17) ont traité de cette question assez tôt (mais la recherche demeure bien faible sur ces questions). La définition d'un espace économique transfrontalier pertinent est souvent difficile. Pour les entreprises et leurs marchés, les frontières des Etats n'existent quasiment plus, alors que pour l'action des collectivités, cette limite demeure un handicap, voire un frein.

Les travaux de la MOT (18) ont témoigné des réalités de terrain. L'enjeu principal se situe à un double niveau : la façon dont les autorités en charge d'espaces transfrontaliers mettent en œuvre leurs projets à travers les choix d'outils de développement économique, et les spécificités de ces outils au regard du contexte transfrontalier sur lequel ils agissent.

Le territoire du bassin économique transfrontalier doit être qualifié comme un espace pertinent dès l'amont de la démarche. C'est ce qui était préconisé dès l'évaluation de l'INTERREG I : un territoire = un projet.

L'âge d'un autre management : le processus de projet

La notion de projet implique :

- la connaissance du jeu des acteurs,
- le sens de la démarche et des pertinences,
- l'appréhension de la complexité et des temporalités,
- la maîtrise des procédures et de l'expertise technique.

Le projet est d'abord « un contenu » avant d'être un « contenant ». Il permet d'articuler les différentes échelles de l'action publique, il autorise l'emboîtement des institutions publiques comme réponse à la dissymétrie des compétences, il régule la discordance des temps.

Au cœur de l'ingénierie du projet, la logique de processus qui met en mouvement les acteurs de terrain dans une symétrie de compétences, est prépondérante. Elle implique que le partenariat qui en émerge soit en mesure d'articuler le management stratégique et le management opérationnel.

L'âge de la « gouvernance économique transfrontalière »

La « gouvernance économique transfrontalière » est ici entendue comme le lieu « *des concordances et de la conjugaison* » pour reprendre une expression du Commissaire au Plan (12) et comme « *le lieu de l'unité d'action afin de répondre aux attentes de la population et des acteurs socio-économiques* » suivant la formulation de Alain Lamassoure (11).

- Lieu de concordance des temps

Le temps est la matière première de la démarche transfrontalière. C'est habituellement une denrée rare. Il y a une difficulté particulière à gérer le temps sans connaître le contenu du sablier et maîtriser les échéances de chacune des parties : celui de la prospective territoriale, de la stratégie régionale, de la décision, des régimes de contractualisations, des projets et des financements.

D'autant qu'il faut travailler à l'alliage composite que constituent, avec le temps politique, le temps administratif et le temps médiatique.

Le temps politique est celui de l'annonce, de la pédagogie et de l'illustration des démarches engagées.

Le temps médiatique est celui de l'observation instantanée, du lapidaire, de la critique immédiate et des interrogations sur le futur. Si nécessaire au temps administratif, la durée est très vite anormale s'agissant du temps médiatique. A son rythme, dès que les projets sont annoncés, ils sont engrangés.

Le temps du projet est celui des comparaisons des normes, puis de la diffusion lente de ces nouveaux concepts et enjeux, de cette autre manière de réfléchir et d'agir, enfin des contrôles et de l'évaluation. Il requiert par nature la longue durée.

Et encore plus en matière transfrontalière, l'épreuve de la durée est l'épreuve majeure, un certain jugement du sens de la démarche, le lot de tous.

- Lieu du dépassement du dualisme des logiques

La question du dépassement du dualisme entre logique des procédures des administrations publiques et celle des processus d'ingénierie de projets économiques transfrontaliers n'est-elle pas au cœur de l'efficacité des programmes INTERREG ?

Combien de projets d'initiatives privées n'ont pas vu le jour, par refus volontaire d'avoir à affronter les procédures publiques et leurs logiques ?

Actuellement la logique de l'organisation l'emporte généralement sur la logique de projet et tout changement nécessite de vaincre la résistance des acteurs. La transversalité est à la fois une perte d'autonomie pour ces derniers et une remise en question des protections traditionnelles du travail segmenté. Elle agrandit le fossé entre l'organisation publique et la société civile.

- Lieu de la conjugaison et de l'articulation

Entre tous les acteurs opérant aux différentes échelles territoriales, entre le « *déphasage grammatical... toutes les syntaxes et lexiques divergent, tant les organisations sont décalées et leurs modalités de financements* ».

Entre les territoires institutionnels, de l'action publique et des projets.

Cette gouvernance économique transfrontalière doit mobiliser effectivement les autorités publiques pour en faire un enjeu local, en créant les conditions de l'émergence de logiques intégrées autorisant le passage à l'acte.

Citons quelques-uns des chantiers ?

- celui, maintes fois renouveler de la maîtrise d'ouvrage transfrontalière,
- celui des futurs régimes de contractualisation en mettant en place des mécanismes renforcés entre les programmations nationales et celle européenne visant à assurer un co-financement complet de projet sur un bassin économique unique transfrontalier,

- celui des mécanismes de péréquation financière transfrontalière,
- celui du statut des « zones d'activités transfrontalières »,
- celui de l'évolution de nos outils intellectuels et de nos pratiques.

... premières conclusions

Le dépassement du dualisme entre logique de procédure et logique de processus peut constituer une étape pour améliorer l'efficacité du futur programme communautaire Coopération Territoriale, afin que ce dernier soit un outil de qualité pour l'amélioration de la performance économique des territoires frontaliers.

Le projet INTERFORM contribue à cette dynamique à divers titres :

- par la capacité d'analyse et de recherche des membres du réseau et la possibilité de croiser les regards des praticiens et des universitaires,
- par la mobilisation des enseignants chercheurs sur ces questions. Il faut souligner la faiblesse de la recherche fondamentale et appliquée dans ces domaines, alors que les praticiens ont un fort besoin d'apports théoriques, de références scientifiques (par exemple sur les indicateurs), de méthodologie, de personnes compétentes pour transférer les savoirs et les savoir-faire,
- par la consolidation et l'élargissement des mises en réseau des quelques pôles existant en matière de formation théorique et appliquée,
- par la diffusion des lieux d'échanges entre professionnels et chercheurs, à l'instar de ces Entretiens du transfrontalier.

Et enfin par un travail d'information et d'explications auprès des décideurs locaux sur les types de métiers, les profils de poste nécessaire aux missions du développement territorial transfrontalier et en particulier de son volet économique.

L'apparition des métiers de « l'Europe » est récente dans la nomenclature des métiers territoriaux du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (19). Ces métiers apparaissent enfin au titre du champ d'intervention des « politiques publiques d'aménagement et de développement », tel que le métier de chef de projet Europe (fiche 08), de responsable en ingénierie transfrontalière (fiche 09) et responsable des relations internationales (10).

Une pratique partagée des organisations publiques nous permet de témoigner de la grande diversité des organigrammes, du positionnement métier sur cette question du développement économique des territoires frontaliers. Cette dimension du management public n'est pas neutre dans la manière d'appréhender ces enjeux. Suivant la formation et le positionnement institutionnel la prégnance dans la pratique professionnelle des différentes logiques est diverse.

Là aussi nous changeons d'âge. A l'instar du droit de la coopération transfrontalière des collectivités territoriales qui d'une certaine façon s'émancipe de la coopération décentralisée, les métiers de l'ingénierie de projets prennent de plus en plus leur place naturelle dans le développement territorial transfrontalier.

En achevant l'écriture de cette contribution, je pense à mon ami et collègue italien Alberto CAPPATO, animateur de ce groupe, qui en me lisant me trouvera... peut être trop enfermé dans une « problématique franco-français » et pas assez ouvert à une approche interculturelle... c'est là encore un thème de débats. Ouvrons-le !

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) * Ohmae K., De l'Etat-Nation aux Etats-Régions, éd. Dunod, Paris, 1996.
* Badie B., La fin des territoires, éd. Fayard, Paris, 1995.
* Badie. B., Un monde sans souveraineté, éd. Fayard, Paris 1999.
- (2) * Kukawka Pierre, L'Europe par les régions, éd. PUG, avril 2001.
- (3) * Commissariat au Plan, l'Etat en France - Servir une nation ouverte sur le monde, La documentation Française, Paris, 1995.
* Veltz P-M. Savy, Economie globale et réinvention du local, éd. de l'Aube, 1995.
- (4) * Rapports Morvan et Chereque, Préparations du contrat de plans Etat-Région 1999/2000.
- (5) * Laïdi Zaki, Géopolitique du sens, éd. Desclée de Brouwer, Paris, 1998.
* Levy J., Le Monde pour Cité, éd. Hachette, Paris, 1996.
- (6) * Foucher M., Fronts et frontières, Fayard, Paris, 1994.
* Nordman Daniel, Frontière de France, éd. Gallimard NRF, 1998.
- (7) * C.Noizet, La coopération décentralisée et le développement local, l'Harmattan, 2003.
* Viale Marita, Le droit de la coopération transfrontalière franco – italienne, thèse université de Nice - IDPD, 1999.
- (8) * Rapport final Programme INTERREG I France-Italie, août 1997, pages 18 et 19.
- (9) * Programme INTERREG III A France-Italie (Alpes) ALCOTRA, Evaluation Ex Ante – SIM – ESA S – TEAM Sarl – Paris, oct 2000, pages 70 et 71.
- (10) * www.interreg-alcotra.org
* Etudes MOT, Solidarités financières, 2004.
* Rapport Mauroy, « Refonder l'action publique locale », oct. 2000, p. 41.
* Rapport Lamassoure, mai 2005, p. 20 et 21.
- (12) * Commissariat P. Magnier, Fonds structurels et politiques régionales, Doc. Fr., 2004.
* Botteghi R., Hétérogénéité des instruments et des procédures de planification territoriales dans un espace transfrontalier, Actes du colloque de Nancy, 15 nov. 2000 Centre européen universitaire de Nancy – Enact.
- (14) * Botteghi R., Du développement local aux financements communautaires. Actes de « discontinuité et cohésion des territoires frontaliers », Nice, janvier 1995.
* Botteghi R., Les relations transfrontalières des collectivités locales franco-italiennes Université de Nice - IDPD - ceral, octobre 1996.
* Mission Opérationnelle Transfrontalière - Colloque de Biarritz - « Dynamiques transfrontalières et projet de territoire », Site Internet, déc. 1999.
- (16) * M. Ueberschlag J., La coopération transfrontalière. Rapport au Premier Ministre mars 1996.
* M. Estrosi C. La coopération transfrontalière au service de l'aménagement du territoire – Conseil Economique et Social – novembre 1996.
- (17) * Ratti Remigio, Problématique de la frontière et du développement des régions – In Sciences de la société, Territoires frontaliers: discontinuité et cohésion, n° 37, 1995.
- (18) * Les Cahiers de la MOT n°1, Les outils du développement économique transfrontalier.
- (19) * www.cnfpt.fr, Répertoire des métiers territoriaux.

***INTERREG et coopération transfrontalière. Nécessité d'une
approche « territoriale »***

Francesca ATTENDOLO, Doctorante en aménagement du territoire, Polytechnique de Milan

INTERREG E COOPERAZIONE TRANSFRONTALIERA NECESSITÀ DI UN APPROCCIO TERRITORIALE

PERCHE COOPERAZIONE

Il tema di interesse

Scopo di questa riflessione, è indagare in che modo le relazioni di “cooperazione territoriale” intervengono nella capacità delle aree di confine italiane di fare *sviluppo territoriale*, e come si configurino le potenzialità attuali delle opzioni ad esso riferite (studiate in particolar modo con riferimento alle modalità di *messa in atto delle politiche*, ai canali di *mobilizzazione delle risorse*, al processo di *costruzione di senso dei progetti* e a quello di *apprendimento istituzionale* dei soggetti coinvolti) a fronte delle indicazioni di riforma della politica di coesione e delle più recenti iniziative territoriali attivate a livello nazionale. Ciò, a partire dall’assunto che non necessariamente l’attenzione rivolta negli ultimi tempi nei confronti di questo tema porti un miglioramento delle condizioni di azione dei soggetti locali, né tanto meno una “unità” di intenti ed obiettivi dei programmi in grado di tradurre direttamente gli orientamenti in azioni.

La questione di fondo che sembra presentarsi è che, così come finora emerso dalle indagini sui territori, sui meccanismi e sulle esperienze di cooperazione sui confini italiani¹ (e sul bacino franco-italiano in particolare), le relazioni transfrontaliere sono attualmente lontane da un approccio *territoriale*, intendendo quest’ultimo come capacità di incidere sulle forme di *progettazione degli interventi*, sulle modalità di *fruizione dei luoghi* di vita da parte delle società insediate, e sulle opportunità di *miglioramento delle performances economiche* di questi contesti.

Nell’affrontare il tema, si cercherà di tenere lontani alcuni assunti che in genere invece informano il dibattito sulle questioni dello sviluppo territoriale transfrontaliero; in particolare, alcuni di questi fanno riferimento alla *natura* delle relazioni transfrontaliere, altri al *significato* di alcune pratiche di cooperazione, altri ancora agli *effetti* che queste politiche hanno su tale tipo di territori o, infine, alle *indicazioni* da ritenere per l’elaborazione di un sistema coerente di programmazione dello sviluppo. Così, non è dato per scontato, come a volte in modo semplicistico si desume, che il territorio (e l’ambito di vita) transfrontaliero risulti dall’“integrazione” tra le attività e i progetti di cooperazione regionale emergenti nei grandi insiemi, e quella delle unità territoriali elementari che compongono l’area interessata. Ciò, nella convinzione che diverse sono le variabili che entrano in campo al momento della definizione di qualsivoglia “strategia” e, ancor più, rilevando che in genere questioni e progetti transfrontalieri non emergono che per differenza rispetto ad altri temi ed altri contesti. Allo stesso modo, si metterà in discussione, più che un altro luogo comune, una tendenza diffusa nei territori di confine (per lo meno in molte organizzazioni e da parte di diversi attori coinvolti in progetti di cooperazione territoriale) a cercare di dare vita a relazioni e strutture istituzionalizzate (euroregioni, distretti europei, partenariati vari). Spesso, come avviene in molte altre circostanze per questioni differenti, la corsa alla “formalizzazione” e all’“inquadramento giuridico” inducono a far perdere di vista gli obiettivi primari, tralasciando *idee e progetti* a scapito di *procedure e strumenti* che a volte complicano invece che snellire i processi; inoltre, non è raro che l’*istituzionalizzazione*, nelle attività che riguardano il territorio in particolar modo, avvenga quando ormai la fase creativa di sperimentazione è calata, ponendo etichette a pratiche ormai divenute nel migliore dei casi “ordinarie”.

Attualità del tema

Pur essendo di primario interesse da parte di chi scrive il tema della cooperazione territoriale, si vuole sottolineare l’intenzione di mettere alla prova territori ed esperienze, accogliendo il rinnovato interesse per questi temi con un debito ma non “bonario” atteggiamento: l’attenzione riservata dall’Unione Europea alla cooperazione territoriale non basta di per sé a dimostrare la *rilevanza effettiva* del tema rispetto ad altre questioni di

¹ Alcune considerazioni di fondo derivano dalle più generali riflessioni portate avanti nella stesura della tesi di dottorato anche su altri due ambiti di confine italiani: uno fa capo alla euroregione dell’Alto Adriatico, l’altro a quella “euromediterranea”.

sviluppo territoriale ed economico. Ad esempio, se il fine dell'azione strutturale è diffondere in tutti i territori europei "coesione sociale, economica e territoriale"², oltre che ovviamente tramite il sostegno finanziario, è possibile che questo obiettivo possa essere perseguito principalmente tramite attività di cooperazione territoriale (dunque, finora, tramite INTERREG)? O forse altri sarebbero i meccanismi? Sempre in questo senso, si vuole sottolineare come gli avvenimenti recenti che concentrano l'attenzione sulle relazioni transfrontaliere, quali l'istituzione del Gect, l'elaborazione della nuova politica di vicinato, la "prescrizione" del Quadro strategico di riferimento nazionale per ogni paese membro, non portino automaticamente *migliore articolazione* delle relazioni transfrontaliere e transnazionali, né siano garanzia di *maggiore efficacia* progettuale in contesti che finora difficilmente sono riusciti a stabilire relazioni di cooperazione solide. La rilevanza dei nuovi propositi comunitari è dunque da iscriverne più al fatto in se che all'oggetto disciplinato, ma indubbiamente queste scelte contribuiscono a sollecitare la curiosità attorno ai temi della cooperazione territoriale. Sebbene l'obiettivo dei Fondi strutturali dedicato a questo tema abbia un budget molto inferiore a quello delle altre due priorità (il 3,4% del totale³), e sebbene sia dubbio che il GECT possa arrivare ad assumere rilevanza strategica per attivare e gestire progetti transfrontalieri, non si può infatti negare che a questo tema sia legata una priorità di investimento (per lo meno "di senso") dell'Unione rispetto alle altre opzioni (riqualificazione urbana, sviluppo rurale, opportunità di impiego) dei programmi di iniziativa comunitaria.

Ancor più, è significativo in questo senso il fatto che in qualche caso alcuni territori non hanno presentato interesse effettivo per i territori vicini. Così, anche la concentrazione nazionale su iniziative di sviluppo territoriale dei *sistemi di secondo livello* (nelle più recenti esperienze collegati o collegabili in qualche modo privilegiato allo sviluppo policentrico del territorio comunitario⁴), non è detto che ora, date le nuove condizioni, possa effettivamente portare buone performances di città che non sempre sono in sintonia con i propri sistemi territoriali, o in contesti che finora non hanno dimostrato particolare "dinamismo" dal punto di vista delle opportunità innovative di sviluppo.

Dalla metà degli anni novanta, il Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti ha infatti cercato di lanciare dei programmi di sviluppo del territorio che rispondessero ad alcuni requisiti: *territorialità, integrazione, selettività, concertazione, co-finanziamento* (tutti caratteri che anche un'iniziativa come INTERREG assume come propri e fondanti). All'interno di questo quadro, l'attenzione programmatoria del MIT ha poi dato spunto all'attivazione di alcune iniziative progettuali che interessano nell'insieme il territorio italiano e che sono in particolare localizzate anche nelle aree di confine. In particolare, due sono i progetti "integrati" sostenuti negli ultimi tre anni dal Dipartimento: "Sistema" e "Porti&Stazioni". Con la prima iniziativa, si è cercato di agire su un *insieme* contestuale di progetto che avesse come asse portante il "riposizionamento" di alcune realtà territoriali di medio livello; il progetto Porti&Stazioni agisce invece evidentemente su alcuni luoghi urbani che spesso hanno conosciuto episodi di crisi e/o di dismissione⁵.

A partire da queste esperienze, ed è da qui che vuole partire la riflessione in oggetto, è a mio parere evidente uno scostamento significativo tra la *rilevanza* ultimamente attribuita al tema della cooperazione territoriale, e la *precarietà* degli esiti finora riscontrati nelle pratiche che

² Così afferma anche il Terzo Rapporto sulla Coesione.

³ In particolare, dei 13,2 miliardi di euro complessivi previsti per questo obiettivo, circa il 47,73% andrà alla cooperazione transfrontaliera; stessa percentuale alla dimensione transnazionale, mentre il restante 4,54% sarà riservato alle iniziative di cooperazione che sosterranno le reti.

⁴ L'azione di interessamento italiano rispetto al panorama di iniziative a regia europea, è in particolare rivolta alla posta dei collegamenti infrastrutturali transeuropei; il Corridoio V costituisce poi, nell'insieme, il maggiore intervento concentrato sul nostro territorio.

⁵ Il sostegno al Corridoio V tramite questi due progetti si sostanzia poi nello specifico in alcune realtà: in prima linea, vi sono cinque ambiti territoriali, con altrettante Amministrazioni locali leader: il Comune di Cuneo, la Provincia di Varese, il Comune di Venezia (interessato sia dal Programma Porti e Stazioni sia dal Progetto MoSE), il Comune di Trieste, la Provincia di Gorizia; interessate in seconda battuta, sono poi state considerate tre ulteriori realtà: Genova, Savona e La Spezia (queste ultime due contestualmente coinvolte in Sistema e Porti&Stazioni), che sono destinate a costituire di fatto, attraverso connessioni di livello nazionale, lo sbocco tirrenico del Corridoio V. Fonte: Ministero Infrastrutture e Trasporti, Dipartimento per il coordinamento dello sviluppo del territorio, il personale ed i servizi generali, "Rapporto sul territorio", documento presentato al *EU Informal Ministerial Meeting on Territorial Cohesion and Urban Policy*, 29-30 novembre 2004, Rotterdam.

hanno affrontato questo tema in ambito italiano. L'idea, è quella di non buttare quanto di sperimentale finora è stato fatto, né di assumere con cieco entusiasmo i movimenti che si stanno riscontrando attorno a questo tema, ma di riflettere sui territori e sulle pratiche per vedere se l'interesse dimostrato può orientarsi nei prossimi atti di programmazione in modo da non rimanere ingabbiato in strumenti complicati o in obiettivi autoreferenziali, contribuendo invece alla costruzione di un paradigma di *coesione* sociale e di *sviluppo* economico che passi effettivamente dal territorio.

Le domande di ricerca

All'interno di questo quadro di iniziative più o meno recenti, più o meno collegate e collegabili con i temi della cooperazione territoriale, si pone la dimensione transfrontaliera come prospettiva privilegiata (in questo scritto per lo meno) per indagare circa le capacità dei territori di confine di fare "sviluppo". Come precedentemente accennato, la "discutibilità" di alcune o forse della maggior parte dei progetti cooperazione transfrontaliera in termini di esiti non esclude infatti la formulazione di alcune riflessioni specifiche che inducono a porsi delle domande nell'affrontare l'indagine territoriale specifica.

Tramite il lavoro di indagine sui territori, si vorrebbe dunque arrivare a poter dire qualcosa su una possibile articolazione tra *quadri territoriali* (quadro strategico nazionale, corridoio meridiano, ..), progetti di *cooperazione transfrontaliera e transnazionale, iniziative settoriali e politiche di sviluppo*, partendo dall'assunto che INTERREG non ha probabilmente finora rappresentato (per lo meno in Italia), il punto cardine sul quale impostare il coordinamento di queste componenti. Pochi sono infatti i casi, sui confini considerati, dove la cooperazione ha inciso effettivamente dando origine ad un vero e proprio "agire" transfrontaliero e a "progetti di territorio" comuni: in genere, come accennato, spesso iniziative di inquadramento territoriale e attività di scambio non si sono tradotte in opzioni di sviluppo effettive e in progettualità condivisa. Forse, si può tuttavia obiettare, non è il fine ultimo della cooperazione transfrontaliera fare progetti territoriali, e su questo mi trovo d'accordo per alcuni aspetti: in primo luogo, abbiamo visto che in qualche caso, in particolare per progetti "soft" come cultura o turismo, INTERREG funziona; in secondo luogo, è ovvio che non sia questo lo strumento per poter dare luogo a progettualità complesse e onerose come quelle che ad esempio grandi opere infrastrutturali presuppongono; infine, per attivare anche solo un primo tavolo di discussione su iniziative territoriali, è necessario che ci sia intenzione espressa, e questo, è ovvio, non lo garantisce alcuno strumento (perché dunque dovrebbe farlo INTERREG?). Tuttavia, se non passa dal territorio, il progetto perde il suo significato di strumento fondante anche per l' "identità" di luoghi che innanzitutto, come già espresso, affidano ai progetti di cooperazione parte della visione transfrontaliera che ogni giorno per qualche verso li accompagna. L'alternativa, è forse uno scorporo tra i meccanismi di trattamento delle questioni transfrontaliere e transnazionali: da una parte il disegno dell' "immagine", dall'altra la gestione in comune degli spazi.

La questione "operativa" fondamentale sulla quale riflettere, riguarda dunque l'individuazione di meccanismi e di pratiche (assunto che gli strumenti finora predisposti poco hanno avuto a che fare con il territorio) che consentano ai territori di confine di fare il salto, passando da relazioni di *prossimità*, come finora sui confini italiani sembrano essersi presentate, a relazioni *strutturanti*, come altri territori di frontiera hanno saputo (probabilmente anche alla luce di condizioni contestuali più favorevoli) costruire⁶.

IMPERIA-CUNEO-NIZZA E POLITICHE NEI TERRITORI DI CONFINE

Letture del territorio

Sistemi di pianificazione in un'area transfrontaliera

In un sistema di governo e trasformazione del territorio che interessa aree di confine, i differenti territori sono distinti per natura da alcuni caratteri geo-fisici, storici e culturali possono suggerire l'opportunità di un trattamento congiunto di problematiche e questioni rilevanti. Queste aree sono infatti interessate da *processi* e *progetti* di trasformazione territoriale che possono potenziarle attraverso una molteplicità di programmi e di interventi o,

⁶ Si veda ad esempio il caso di Lille Métropole franco-belgique.

al contrario, possono farle diventare zone marginali dello sviluppo urbano e territoriale (se non riescono a suscitare interesse e ad attirare sufficienti risorse).

La prima difficoltà cui dunque si va incontro interessandosi ad aree di confine riguarda, al di là della differente “giurisdizione” da cui è interessato un bacino frontaliero (soggetto appunto a regimi di sovranità differenti), la presenza di in insieme di regole, pratiche, modelli di progettazione e gestione territoriale difficilmente utilizzabili in modo parallelo. Agli ostacoli portati dal *doppio legame* di incidenza, si aggiungono quelli relativi al *livello multiplo* dei meccanismi di *azione territoriale* che interessano un’area di confine: bisogna considerare l’influenza congiunta dell’insieme di *regole* delle politiche europee, del sistema di *pianificazione* nazionale, degli orientamenti *normativi* dell’azione regionale, dei meccanismi di *cooperazione* messi in atto a livello di confine dagli enti e dagli operatori locali.

È necessario dunque in primo luogo fare i conti con il sistema di programmazione degli interventi territoriali considerati a ciascun livello: ciò al fine di confrontarsi apertamente con le opportunità di trasformazione, con i dispositivi di azione sostenibile, ma anche con i nodi cruciali dell’impianto istituzionale e con le opportunità di sviluppo economico e di coesione sociale. L’attenzione al quadro comunitario si rende inoltre necessaria nel momento in cui il territorio di confine viene eletto luogo di eccellenza per sperimentare programmi e modalità d’azione in parte nuove e comunque mirate, laddove la regia (spesso) nazionale è affiancata da iniziative comunitarie specifiche. La questione della cooperazione territoriale non è però esclusivamente riconducibile al terreno europeo: come per ogni altro progetto di territorio, entrano in gioco *spazi, strutture, soggetti, e competenze locali* molto diverse che contribuiscono a costruire differentemente il quadro degli interventi. Nel contesto italiano, infatti, sono da qualche anno attive delle forme di *governo e trasformazione* del territorio che in maniera e con portata diversa incidono sulla competitività delle aree urbane e dei sistemi ad esse connessi; le sperimentazioni, nelle stagioni passate non sempre felici, possono tuttavia trovare ancora nuovi stimoli nella spinta comunitaria ai temi della “gestione strategica del mutamento”⁷.

In definitiva, ciò che si vuole cogliere dall’analisi del contesto in esame non è tanto un carattere comune sul quale puntare per rendere più “competitiva” l’area transfrontaliera, ma è un insieme di *condizioni, di risorse, di valenze e significati* anche differenti che, diversamente composti e valorizzati, possono contribuire ad operare il passaggio dalla “prossimità” alla “struttura” nelle relazioni di cooperazione e dunque nella programmazione *condivisa* dello sviluppo.

Alpi del Mare

La “Regione economica” *Alpi del Mare* è composta dalle Province di Imperia e di Cuneo per l’Italia, e dal Département des Alpes Maritimes per la Francia; complessivamente, essa si colloca nella “euroregione” composta dalla Regione Liguria e dalla Regione Piemonte per l’Italia, e dalla Région Provence Alpes Côte d’Azur per la Francia.

L’area delle “Alpi del Mare” è sicuramente un contesto che, per natura “politica” del confine (consolidato) e caratteri di base (affinità culturale), dovrebbe sulla carta portare problemi di interpretazione non particolarmente critici, potendo in genere classificare aree simili tra quelle che attivano processi di cooperazione semplici ma sicuri, un po’ di routine ma efficaci, e soprattutto che presentano relazioni strette tra amministrazioni e soggetti in genere interessati a iniziative di cooperazione. Alcuni caratteri dei contesti si prestano infatti a pensare l’area transfrontaliera come potenzialmente privilegiata nella possibilità di rendere l’insieme del territorio realmente “intergrato” per caratteri e per funzioni: già la denominazione dell’area transfrontaliera (Alpi del Mare), rende evidente la presenza di caratteri geo-climatici differenti, così come le stesse condizioni, oltre che una specifica inclinazione locale, rendono complementari i settori economici di specializzazione (turismo costiero e montano, terziario avanzato e piccola impresa). Oltre a queste, c’è un’altra condizione di base che farebbe pensare con favore all’intensificazione delle relazioni tra i tre ambiti, ossia la relativa marginalizzazione di cui godono rispetto ai grandi sistemi

⁷ Proprio così è stata chiamata una recente iniziativa del Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti finalizzata a promuovere una nuova stagione di “programmi complessi” che prevedono il lancio congiunto di piani strategici integrati con piani urbani della mobilità. I seminari cui si fa riferimento si sono svolti a Bari, Roma e Milano nella primavera del 2005.

metropolitani di riferimento: Cuneo nei confronti di Torino, Imperia con Genova e, anche se in maniera diversa, Nizza con Marsiglia.

In realtà, tuttavia, per ognuno di questi caratteri sono presenti altrettante condizioni o processi che impediscono di considerare e, soprattutto, di vivere (da parte delle società insediate) l'ambito come un bacino territoriale realmente integrato. Sicuramente, intervengono problemi di collegamento infrastrutturale a impedire uno scambio fluido e diretto tra merci e persone all'interno dell'intera "euroregione": se i collegamenti sulla costa consentono uno scambio continuo tra Imperia e Nizza, Cuneo si trova invece in maggiori difficoltà nei confronti di entrambi i territori: sul lato francese, infatti, il Colle di Tenda, in continua fase di progettazione (prima allargamento, poi raddoppio), rende lungo e poco agevole raggiungere il dipartimento delle Alpes Maritimes; allo stesso modo, la ferrovia Ventimiglia –Cuneo non è propriamente adeguata a sostenere il carico di attraversamento e di collegamento tra due aree metropolitane (Marsiglia e Torino) che sono considerati due dei poli (assieme a Genova) principali di una zona di rilevanza europea per la presenza di infrastrutture portuali tra le più importanti della "sponda sud" dell'Unione Europea. Sul versante interno dei collegamenti con Imperia, invece, i problemi non riguardano tanto lo "stato" delle infrastrutture, quanto la lunghezza dei tragitti⁸.

Alle problematiche infrastrutturali, si aggiungono inoltre alcune questioni di tipo politico-gestionale che non hanno permesso fino ad ora di creare le premesse per una reale "integrazione" tra sistemi, e la conseguente attivazione di *relazioni strutturanti*. Sicuramente, su ciò ha pesato la differenza negli ordinamenti amministrativi tra Province italiane e Département francese: fino alla costituzione della Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, avvenuta nel 2002, di fatto Imperia e Cuneo non avevano un ente corrispondente né per "estensione geografica" né per competenze (la CARF, pur non presentando i medesimi poteri amministrativi delle nostre Province, gode tuttavia di maggiore autonomia progettuale e flessibilità organizzativa rispetto al Dipartimento di riferimento). Diverse sono state le occasioni di dare vita ad un sistema di cooperazione più strutturato, ma in alcune circostanze un ambito piuttosto che un altro ha presentato difficoltà o ripensamenti su iniziative congiunte, come ad esempio è stato il caso della Camera di Commercio di Imperia, che tre anni fa (2002) ha deciso di togliersi dalla più importante struttura di dialogo e cooperazione che riunisce i tre ambiti, l'Eurocin GEIE. Il fatto in sé, lontano dall'essere rilevante per gli aspetti "formali" dell'unione alla quale è comunque venuto a mancare un tassello, è significativo se considerato dal punto di vista di ciò che la struttura menzionata rappresenta per l'area transfrontaliera, ossia il principale riferimento comunicativo e istituzionale delle relazioni economiche e produttive che maggiormente lo sostengono (anche se forse non più in maniera sostanzialmente esclusiva). A sostenere la tesi della "debolezza" del partenariato (tralasciando quello tra privati, che per l'area, come accennato, sembra funzionare discretamente se si guarda alle relazioni imprenditoriali e artigianali) franco-italiano, interviene anche un'altra considerazione, riferibile ai tempi lunghi e alla sostanziale difficoltà di giungere ad azioni congiunte realmente incidenti nelle diverse occasioni di collaborazione tra Cuneo e Nizza. Diversi sono stati infatti i momenti e le iniziative in grado di attivare relazioni effettivamente "strutturanti", ma per ora gli esiti hanno più il carattere della frammentarietà e dell'incertezza. Una nuova prospettiva, ancora da inquadrare oltre che da definire, si è tuttavia aperta negli ultimi mesi grazie alla presenza nei rispettivi ambiti territoriali di due progetti: Sistema e "Coopération Métropolitaine"⁹.

L'interesse da parte francese per le iniziative di cooperazione è inoltre, come accennato, sostenuto dall'attività della CARF che, oltre ad alcune iniziative INTERREG portate avanti

⁸ Per raggiungere la provincia ligure da Cuneo via autostrada bisogna passare dalla valle Tanaro (nei pressi di Mondovì) che arriva a Savona e poi proseguire lungo la costa verso Ponente; ciò, fa guardare con impazienza al completamento della Cuneo-Asti e con speranza alle iniziative progettuali per costruire una "bretella" della A6 Torino- Savona che attraversa il territorio cebano arrivando ad Albenga.

⁹ Nell'ambito della prima, il Comune di Cuneo deve attivare uno studio di fattibilità (in collaborazione con quello di Nizza) sul possibile miglioramento dei collegamenti tra i due sistemi territoriali. Grazie all'iniziativa promossa da governo centrale francese in collaborazione con la Datar, inoltre, anche il territorio francese si sta attivando per potenziare i sistemi territoriali e i collegamenti tra di essi in prospettiva comunitaria: per l'area di Nizza, l'attenzione è dunque rivolta al territorio italiano. Essendo comunque entrambe le iniziative ancora alle prime fasi, occorrerà del tempo per valutare i processi e le proposte.

con la Provincia di Imperia¹⁰, ha manifestato negli ultimi mesi la volontà, poi confluita nell'approvazione dello "statuto", di dare vita ad un *distretto europeo* (organismo di diritto francese che consente ad enti locali di altri Paesi di farne parte). La proposta (inoltrata ufficialmente nell'estate 2005) alla Provincia di Imperia di farne parte, ha lusingato lo stesso ente, ma di fatto non ha ancora permesso all'iniziativa di trovare un partner, poiché Imperia non ha ancora aderito formalmente al distretto. Non è dunque possibile azzardare riflessioni nel merito, tuttavia, è lecito considerare questa iniziativa alla luce delle prospettive comunitarie che interesseranno questo come molti altri confini che si situano a cavallo tra paesi della vecchia Europa, destinati ad una drastica riduzione delle risorse strutturali: nella costituzione del distretto europeo, finalizzato essenzialmente alla gestione comune di alcuni servizi pubblici (quello in questione sembra orientato sui trasporti), si vuole forse trovare uno strumento di azione puntuale e mirato che per natura non possa perdersi nella pluralità di tematiche progettuali e di modalità attuative (in genere, già di per sé complicate a livello nazionale) cui invece INTERREG ha dato finora spazio. Il tentativo di "ufficializzare" la condizione transfrontaliera con l'istituzione del distretto europeo, può forse essere espressione della riscontrata necessità di scegliere tra priorità effettive, nella prospettiva di non lasciar passare le occasioni delle recenti iniziative che interessano il territorio circostante.

Racconti delle esperienze arrivano da diverse fonti (documenti, convegni, colloqui,...): cosa ne emerge, è una realtà composita che stenta a decollare come ambito transfrontaliero realmente "integrato". Le esperienze di cooperazione, infatti, non hanno finora assunto dimensione né caratteri in grado di far assumere ai territori, alle loro istituzioni, e ai soggetti che li vivono, una prospettiva realmente e decisamente improntata alla dimensione transfrontaliera della rispettiva area. Diverse sono le esperienze di cooperazione, portate avanti essenzialmente attraverso il programma INTERREG nelle sue successive edizioni, che hanno permesso ai territori di conoscersi e di avvicinare il proprio pensiero e i propri modi di vita. Queste sono in particolare frutto di iniziative "autonome" di operatori, amministratori e imprenditori, che per particolare interesse o vocazione hanno colto opportunità varie che hanno consentito nel tempo di intessere relazioni transconfinarie. La vicinanza geografica delle regioni del Piemonte, della Liguria e della Poca e l'affinità culturale tra le loro popolazioni hanno infatti contribuito positivamente a "realizzare" il più ampio progetto di cooperazione socioeconomica che fa capo alla "Regione economica europea delle Alpi del Mare", ma all'Eurocin GEIE, struttura a disposizione della regione transfrontaliera per promuovere iniziative comuni in diversi campi, sottolinea come «solo la forza dell'economia è riuscita a superare le difficoltà politiche e a mostrare le potenzialità che possono nascere dall'unione delle economie di regioni molto stabili e forti». Rimangono dunque indietro tutti gli altri aspetti della cooperazione legati al vivere comune, alla mobilità, alla cura dell'ambiente.

Debolezze e opportunità di INTERREG nel contesto territoriale specifico

Qualche considerazione in merito alle "condizioni" di INTERREG vengono analizzando alcune esperienze ma anche guardando il meccanismo dell'iniziativa: la presenza dello stesso strumento al di qua e al di là della frontiera franco-italiana non ha svincolato procedure ed esiti da problematiche di natura amministrativa e tecnica. Primo fra tutti, le diverse disposizioni per l'attribuzione dei co-finanziamenti nazionali e regionali che, mentre per parte italiana sono accordati in modo automatico in caso di concessione del contributo comunitario, in Francia disegnano un altro meccanismo: le *collectivités territoriales* si riservano di esprimere parere sul progetto, e quindi di accordare il proprio contributo, anche dopo l'avvenuta candidatura ufficiale di una proposta. Certamente, chi si adopera per questo tipo di programmi può avere già un'idea del recepimento da parte degli enti di riferimento, ma ciò non toglie tuttavia che ci siano situazioni di progetti anche validi lasciati a metà. Difficoltà arrivano inoltre dalla frequente mancanza di monitoraggio delle esperienze, che si traduce sia nell'incapacità di rendersi conto effettivamente del "successo" del progetto, sia,

¹⁰ A sua volta, è degno di nota, quest'ultima ha ricevuto sostegno e incentivo a intraprendere alcune iniziative progettuali "innovative" da parte di una sua partecipata, la Società per lo Sviluppo Economico dell'Imperiese. La Spei, che ha visto la luce nell'estate del 2001, fin dalla nascita ha affrontato con spirito inedito per l'area tematiche di sviluppo in qualche occasione "di frontiera" rispetto al panorama locale.

conseguentemente, di diffondere risultati ed effetti verso addetti e cittadini genere. Qualche iniziativa ha sicuramente potuto trovare un momento di verifica e di revisione poiché è stato possibile perseguire il suo finanziamento, ma per la maggior parte dei progetti, la sola misura di "efficacia" è in genere l'interesse con il quale gli operatori si pongono nei confronti dell'iniziativa.

Nel complesso, dunque (ma questa è un'impressione che si rileva anche sul altri confini italiani), INTERREG non sembra aver prodotto particolari spunti progettuali né interventi territoriali significativi. Ciò che si ravvisa sul confine franco-italiano, come accennato in apertura, è l'avviamento di una possibilità e di una pratica di contatto - però solo tra interlocutori individuati e "pre-costituiti"- che facilita in alcuni casi il passaggio di informazione e in occasioni più rare l'attivazione di iniziative comuni. Sicuramente, però, non è stato con il programma INTERREG che si sono risolti i grossi problemi infrastrutturali della zona, né hanno trovato risposta alcune questioni "territoriali" prioritarie. In questo senso, la disponibilità di strumenti - INTERREG appunto- e in parte anche quella di risorse (ma per le grandi opere infrastrutturali non sono comunque sufficienti quelle messe in genere a disposizione dal programma) non ha sopperito alla mancanza di decisione politica né alla dis-omogeneità dei processi di programmazione anche dal punto di vista amministrativo. In generale, poi, l'interesse a cooperare è venuto meno poiché non ci sono reali esigenze di trattamento congiunto riguardo alcune questioni, e soprattutto, risulta difficile selezionare alcune tematiche di "livello superiore" (come possono essere le energie rinnovabili piuttosto che il paesaggio o la mobilità sostenibile) che suscitino interesse diffuso.

A tale considerazione si lega un'ultima riflessione. Proprio ora che in qualche modo alcuni soggetti locali avevano cominciato a familiarizzare con INTERREG, lo stesso programma verrà a mancare - almeno nelle forme in cui finora si è presentato - nel prossimo ciclo dell'azione strutturale. La proposta della Commissione di finanziare direttamente *progetti* di cooperazione, e non più *aree*, se da un lato potrà venire incontro all'esigenza di concentrare maggiormente i progetti laddove vi siano solo effettive condizioni di intesa e di realizzazione (venendo dunque così a sopperire alla generale "dispersione" di energie e di risorse cui porta il programma così come ora configurato), dall'altra rischia per questo contesto di essere più problematica che in altre "regioni transfrontaliere": come accennato, la "diffidenza" per i meccanismi di cooperazione, si accompagna nella zona ad una scarsa propensione a cogliere le opportunità più recenti dello sviluppo urbano e territoriale. A ciò, si aggiungono i difficili tempi di gestione dei progetti che spesso portano i partecipanti a ritirarsi o a complicare esponenzialmente le proprie attività.

In questo senso, forse non è privo di senso auspicare una declinazione futura di INTERREG in questa maniera: alla luce dell'interesse destato anche nei confronti dei non addetti delle iniziative INTERREG (sezione transfrontaliera) promosse nel campo delle attività produttive e ricreativo-culturali, si potrebbe pensare, in un'area ricca di questi fattori come quella Nizza-Imperia-Cuneo, di orientare questo strumento esclusivamente verso la promozione e il sostegno di tali settori. Per quanto riguarda invece le "opere territoriali", è prima di tutto da ricercare la *capacità di decisione* e la *volontà di azione* da parte di tutti i rappresentanti¹¹.

Cosa emerge dalle esperienze di cooperazione transfrontaliera

L'insieme delle considerazioni che è stato possibile per ora avanzare sul territorio, pone in evidenza alcune riflessioni di ordine generale sulla *natura delle relazioni* transfrontaliere, sui *meccanismi di cooperazione* e, in generale, sulle *sfide* della "progettazione dello sviluppo" nelle aree di confine.

Natura delle relazioni (in)attivate

Innanzitutto, come già messo in evidenza, è singolare il fatto che spesso non si riesca a trovare una specificità (se non produttiva, ma anche questa non è in grado di marcare con efficacia alcuno dei territori e delle relazioni che abbiamo considerato) alla quale legare

¹¹ Alcune indicazioni potranno in questo senso venire dagli incontri tra rappresentanti delle tre Province, hanno deciso di discutere la bozza di regolamento della nuova politica di coesione. Il fine, è quello di leggere il documento sulla base della esperienze di cooperazione pregressa, individuando nel testo degli spunti operativi per il prossimo periodo.

un'idea di sviluppo transfrontaliero. È ovvio che, anche alcune riflessioni di ordine urbano lo hanno rimarcato¹², in assenza di una visione (per quanto debole possa essere), che proietti il territori e le sue componenti su uno scenario tangibile, in cui si esprimono priorità e scelte imprescindibili e condivise, difficilmente si possono definire gli obiettivi d'area e dunque individuare le strategie operative dei soggetti coinvolti (che rimangono in genere nascosti dietro dichiarazioni di intenti e si sentono dunque dispensati dall'assumere impegni programmatici). Queste ultime, inoltre, anche quando formulate, si scontrano spesso con la sovrapposizione tra sistemi operativi e ordinamenti giuridici differenti che caratterizzano i due (o più) Stati di appartenenza, per cui le idee che ogni tanto emergono spesso non trovano modo di svilupparsi per mancanza di adeguato supporto operativo o anche "solo" per la complessità dei processi da attivare; tuttavia, la proposta del Gruppo europeo di cooperazione transfrontaliero, che la Commissione ha istituito con apposito Regolamento, non sembra possa facilmente risolvere questo tipo di problematiche, essendo di fatto una struttura a partecipazione spontanea e funzionamento variamente definibile, che comunque implica un'ulteriore struttura di coordinamento rispetto a quelle in genere già esistenti a livello locale (anche gli strumenti operativi, come il Gect si vuole configurare, presuppongono d'altronde un tavolo di regia politica che un nuovo strumento non basta in genere a coordinare né a far prendere decisioni effettive).

La debolezza della dimensione "transfrontaliera" è poi rappresentata, a mio parere, anche dal fatto che spesso i caratteri e la "rappresentazione" dell'*interregionalità* (in generale per gli ambiti e le dinamiche di contesto, ma anche nei progetti) sembrano emergere con chiarezza se non per *contrasto* o per *adesione* ad una questione esterna che rilanci il dibattito sulle singolarità e sull'identità regionale. Nel panorama di confine indagato, questo aspetto emerge con particolare evidenza nel momento in cui il sistema territoriale cuneese si avvicina ai territori d'oltralpe per adesione alle tematiche dello sviluppo economico di secondo livello, e l'imperiese riscopre la sua componente "costiera", facendone al tempo stesso scenario ineludibile di proiezione del proprio sviluppo e quadro di riferimento dal quale emergere per differenza. La dimensione interregionale e transfrontaliera, dunque, fa difficilmente parte del dibattito corrente che interessa altri aspetti (come ad esempio quello strettamente urbano); ciò, oltre a togliere l'attenzione dalle problematiche collegate, distoglie l'indagine, quando si presenti, da quelle che sono le questioni e gli elementi propri del contesto locale effettivamente in gioco.

Le difficoltà di ordine progettuale ed operativo, mettono inoltre in luce un'ulteriore debolezza che mina alla base la costruzione di relazioni transfrontaliere strutturanti, ossia il sostanziale disinteresse di istituzioni e soggetti di ciascuna area di confine nei confronti di ciò che accade al di là della frontiera (se non in relazione all'opportunità di cogliere occasioni immediate e rilevanti), principalmente per il prevalere di problematiche e questioni irrisolte del tutto interne (di livello più o meno locale) ai rispettivi confini. In definitiva, dunque, questo insieme di "atteggiamenti" porta l'emergere di una forte criticità, ossia l'assenza, nei progetti di cooperazione, di una dimensione (per caratteri e rilevanza) realmente transfrontaliera, rivelandosi nei fatti azioni che spesso potrebbero essere fatte in egual maniera con partenariati o risorse locali: la replicazione di un intervento sul suolo straniero, non costituisce infatti requisito per l'integrazione interregionale che le iniziative di cooperazione presuppongono.

Lo scostamento tra *strumenti* e *pratiche* di cooperazione

Questa "indeterminatezza" di fondo, contribuisce a lasciare in secondo piano un'altra questione raramente affrontata quando si parla di progetti di cooperazione territoriale, e viceversa presente nella maggior parte dei dibattiti su altri tipi di iniziative progettuali, ossia il coinvolgimento - per modalità, intensità e tipo di rappresentazione - della *società* civile nei progetti di cooperazione territoriale. Al di là delle relazioni transfrontaliere più strette, che sono naturalmente costituite dai flussi quotidiani di persone e merci che valicano ordinariamente (senza essere conseguenza più o meno diretta di progetti esplicitamente transfrontalieri) i confini dei paesi europei, non si ravvisa infatti una particolare attenzione a quello che è il significato dell' "inclusione" delle società locali in progetti di cooperazione (in genere intesi, in senso simbolico, come volti a "risanare" situazioni più o meno evidenti di

¹² Si veda il dibattito che ha ad esempio informato il primo Convegno di Dipartimento "Milano dopo la metropoli" (Politecnico di Milano, 2004), in cui si dibatteva sulla difficoltà di elaborare una "strategia" per la città in assenza di una visione comune per l'insieme del sistema territoriale di cui il capoluogo lombardo è a capo.

frattura tra territori e tra popolazioni diversi). Se si escludono i soggetti che partecipano in prima persona alle iniziative, infatti, i programmi di cooperazione hanno scarsa capacità di coinvolgimento, così come è raro che l'ideazione e progettazione degli interventi riesca ad intercettare orientamenti e istanze diffuse.

Ciò sostiene poi la considerazione che il *radicamento* (che va appunto oltre la "partecipazione") delle *politiche* comunitarie sui territori non è facilmente individuabile, se non in riferimento a qualche misura dell'adesione ai progetti specifici che in modo "autonomo" si può scegliere di costruire. Lo stesso intreccio che, ormai da tempo, si crea nelle strutture volte ad occuparsi di territorio, tra politiche, programmi, iniziative (ognuno con il suo bagaglio di meccanismi, di procedure, e di esiti), non riesce a rendere evidente in modo distinto gli "effetti" imputabili ad una piuttosto che ad un'altra politica. Sicuramente, però, è indicativo il fatto che la maggior parte dei soggetti coinvolti nella sperimentazione transfrontaliera, se non animati da particolare spirito di iniziativa, si sono limitati ad accogliere la sollecitazione di opportunità finanziarie che, lungi dal trovare radicamento nei territori, hanno comunque prodotto esiti incerti.

Nel complesso, gli "effetti" del programma di iniziativa comunitaria dedicato alla cooperazione non sono comunque stati disastrosi, se in qualche modo il difficile meccanismo di sostegno comunitario ha voluto di anno in anno potenziare il budget ad esso riservato; tuttavia, misurando lo stesso programma in base agli obiettivi prioritari del suo regolamento istitutivo (gestione in comune degli spazi, rafforzamento dell'identità, promozione della competitività delle aree, supporto finanziario della cooperazione), deboli si rivelano gli esiti per ciascuna voce, se si esclude l'attivazione di un meccanismo di "passa-parola" che ha portato comunque ogni tanto ad attivare relazioni di qualche significato. In termini effettivi, invece, anche la mancanza di *continuità* tra progetti (successivi) non può costituire supporto per una *appropriazione* da parte degli operatori, né da parte della società civile, dei meccanismi ma spesso anche dei contenuti dei progetti transfrontalieri, essendo la continuità non solamente riferibile all'assenza o alla scarsità di risorse che spesso accompagnano questo come altre iniziative progettuali di territorio. Diversi sono infatti i problemi che derivano dall'ammontare dei budget a disposizione (sempre più ridotti non solo per quanto riguarda la programmazione comunitaria), ma la maggior parte degli "attacchi" portati alla continuità, al radicamento e all' "appropriazione" dei progetti di cooperazione territoriale sono forse imputabili a due principali elementi: da un lato, allo scostamento tra le regole che presiedono all'*erogazione dei fondi* e il *decentramento attuativo* (che non permette fluidità delle procedure nelle macchine progettuali – e quindi decisionali, utilizzate dai soggetti coinvolti); dall'altro, come accennato, alla diffusa prevalenza – peraltro non esecrabile viste le numerose questioni irrisolte del tutto interne ai confini nazionali □ di *atteggiamenti localistici* o comunque poco aperti alla sperimentazione (se non all'interno di un quadro che comunque garantisca una certa parvenza di formalità e chiarezza).

Entrando nello specifico del programma Interreg, poi, è evidente come a questo insieme di criticità si leghi una sua debolezza di fondo (se lo si vuole assumere come strumento di promozione della cultura e della progettualità transfrontaliera così come è stato concepito a livello comunitario): ossia l'incapacità, anche avendo buone idee progettuali, di "territorializzare i progetti", dato il meccanismo dei finanziamenti nazionalizzati che obbliga i partner transfrontalieri a spendere le risorse sul proprio territorio. In questo modo, si favorisce l'inclusione nell'agenda politica di azioni facilmente controllabili con la controparte (il controllo non indica tuttavia la "misurabilità" degli esiti, che spesso, mancando, rende più difficile avere un'idea dell'efficacia dell'azione), in modo da poter avere un quadro finanziario e progettuale di più semplice lettura. Ciò, va a conseguente scapito della complessità dei progetti, che spesso, appunto, mancano di effettiva integrazione tra tematiche sociali, economiche, ecc. e tra partner pubblici e/o privati; "integrazione" che forse aiuterebbe a costruire delle vere relazioni strutturanti ponendo i territori di fronte a processi magari meno immediati ma più reali, e a questioni più complesse ma anche meno "leggere". Diretta conseguenza di tale atteggiamento, è la programmazione e il finanziamento di opere settoriali, spesso autoreferenziali rispetto all'azione dei promotori, che non si occupano di garantire "continuità progettuale" degli interventi né di darne adeguata visibilità nei confronti della popolazione. Date queste considerazioni, si può a ragione ritenere come, se si alza la mira ad iniziative complesse, la spesso sottesa volontà da parte dei territori (delle istituzioni

dei) di costruire strutture di cooperazione istituzionalizzate, si scontra con la scarsità di incidenza di strumenti e meccanismi di cooperazione formalizzati.

CONSIDERAZIONI CONCLUSIVE

I primi esiti di questo lavoro di ricerca, mettono dunque in evidenza alcune criticità rispetto all'adozione diffusa di alcuni strumenti di cooperazione e rispetto alla natura stessa delle relazioni transfrontaliere, spesso indirizzate verso obiettivi di fatto poco definiti oltre che condivisi e ostacolate dalla contingenza di situazioni di criticità locale forte. Un ragionamento complessivo sul quadro e sulle prospettive della cooperazione territoriale come pratica in grado di guidare o comunque di sostenere in maniera privilegiata la programmazione dello sviluppo e la trasformazione del territorio sulle aree di confine, deve essere accompagnato non solo da considerazioni specifiche su contesti, pratiche e strumenti, ma anche sulle dinamiche all'interno delle quali si inserisce (che non sono solamente riconducibili agli elementi di fondo che caratterizzeranno le prospettive operative della prossima politica di coesione o dei progetti pilota nazionali in apertura messi in evidenza). Ci si riferisce qui, infatti, ai presupposti sui quali si basa l'azione comunitaria e nazionale sul territorio in genere e dunque sulle aree di confine in particolare, assumendo, come sembra ultimamente emergere, questa dimensione come una di quelle privilegiate nell'affrontare il processo di "integrazione e di trasformazione territoriale" della nuova Europa.

A livello comunitario, lo scetticismo per gli entusiasmi di conferenze intergovernative, report, documenti programmatici, è accompagnato dalla realtà con la quale negli ultimi tempi l'immagine di un'Unione Europea forte e rinnovata dall'ingresso di dieci nuovi membri si è scontrata: tralasciando il dibattito, per ora sembra tutto interno agli esperti di settore¹³, sulla opportunità di leggere nel progetto di Costituzione Europea una competenza territoriale condivisa tra UE e singoli Stati nazionali, l'attenzione è ovviamente rivolta ai recenti referendum francesi e olandesi che "dovevano" approvare questo documento. I due "no" consecutivi, ancora più considerando che uno è arrivato da uno dei Paesi fondatori e più europeisti dell'UE, hanno avuto un forte impatto, oltre che sull'opinione pubblica, sulle istituzioni europee stesse e sul significato da attribuire a questo organismo, da alcuni considerato una pesante "sovrastuttura", da altri ritenuta unica prospettiva di avanzamento nell'affrontare gli "imperi" asiatici e quello americano. Non di minore rilevanza, è la bocciatura inglese del bilancio comunitario per il prossimo periodo di programmazione (così come presentato al Consiglio Europeo del 15 e 16 giugno 2005) che, come accennato in apertura, ha riproposto il crescente dibattito sui presunti e/o dovuti pesi di ciascun Paese all'interno dell'Unione Europea (rispetto ai quali, ovviamente non c'è unità di visioni). Lontano dal voler entrare nel merito del dibattito sulla legittimità dell'UE come progetto politico, si tiene qui a sottolineare come, così come anche vicende del tutto interne contribuiscono a destabilizzare il quadro dell'azione territoriale, anche a livello europeo le continue "défaillances" istituzionali non giovano alla "credibilità" di un'integrazione politica che passa per quella territoriale.

Scendendo di scala e cambiando punto di vista, a livello nazionale è possibile collocare il quadro dell'azione territoriale all'interno di un più ampio processo di programmazione e di gestione del territorio che arriva ora a mostrare gli esiti di una stagione rinnovata sotto diversi aspetti. Molte sono state finora le occasioni di dibattito, e ciò che emerge è una certa debolezza di alcune pratiche di governo e trasformazione del territorio che, pur orientate verso alti obiettivi e sorrette da meccanismi nuovi, si sono spesso scontrate con partenariati deboli, con scarsa capacità di mobilitare le risorse effettive locali, con la macchinosità di alcuni strumenti, con interessi e obiettivi particolaristici, con scarsa capacità di apprendimento amministrativo, con eccessiva genericità delle proposte progettuali o, al contrario, con la settorializzazione degli interventi; con la mancanza, in definitiva, del *territorio*. Tutte criticità che, in quanto pratica complessa di gestione del territorio, dovrebbero essere superate nell'approccio territoriale alle problematiche di confine. Tuttavia, se una

¹³ La questione ha comunque interessato diverse istituzioni e studiosi che hanno già avuto modo di confrontarsi in diverse occasioni. In particolare, nel dibattito scientifico si è distinta per partecipazione nel merito il contributo dello *European spatial planning*.

lunga sperimentazione in contesti consolidati (essenzialmente, ambiti e sistemi urbani¹⁴), dove più frequentemente si agisce con strumenti “innovativi”, non ha affrontato con successo le debolezze evidenziate, come si può pensare che queste cessino di esistere in ambiti come quelli transfrontalieri in cui alle difficoltà giuridico-istituzionali-amministrative derivanti dalla presenza di diversi ordinamenti nazionali, si unisce una scarsa “cultura territoriale” e un’attenzione progettuale solo recente? Se a ciò si unisce la considerazione, derivante dalle prime indagini sui confini italiani, del sostanziale disinteresse che spesso accompagna soggetti e istituzioni di frontiera per l’attivazione di progetti comuni, si capisce come le criticità evidenziate in questo scritto pongono delle forti condizioni alla probabilità che l’attenzione comunitaria e nazionale ai contesti di confine riesca a trovare effettiva concretizzazione in azioni virtuose.

Questo, considerando la necessità effettiva di passare da relazioni di prossimità, come la maggior parte delle iniziative di cooperazione sembrano attualmente presentare (a questo proposito, è bene sottolineare che per alcune iniziative, questo tipo di relazioni sono del tutto appropriate e sufficienti), a relazioni strutturanti, che trovano difficoltà anche in contesti territoriali di per sé meno complessi. L’idea che la nuova Europa possa “inventarsi” lungo i suoi margini¹⁵, se non in termini simbolici per i processi di allargamento e per le costituenti politiche di vicinato, ha per ora dunque una risposta di senso che si riferisce all’assenza per lo meno delle *condizioni* che permetterebbero tale processo. Non è tuttavia escluso che, data l’attenzione e le risorse destinate a queste aree, e la progressiva (necessaria?) assunzione di *consapevolezza* da parte degli stessi territori delle opportunità in gioco, la formulazione di *quadri* che permettano di individuare priorità e occasioni ponendo in relazione tra loro diversi territori e contesti, e la sperimentazione di *programmi* e la formulazione di *progetti*, possano indurre i territori di confine ad operare scelte concordate e selezionate sulla base di un *reale interesse* e delle *effettive capacità* di supporto progettuale, finanziario e gestionale.

RIFERIMENTI BIBLIOGRAFICI

AAVV, “Aree transfrontaliere. Prospettive per il terzo millennio”, *Sinergie*, n. 15, giugno 2003

Città di Cuneo, Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti, Progetto Pilota – Complessità Territoriali, “Cuneo come porta transfrontaliera tra il sistema territoriale del Piemonte Meridionale, il territorio di Nizza e l’arco ligure”, programma esecutivo delle attività, febbraio 2005.

Communauté d’Agglomération de la Riviera Française, « Présentation Générale », 2003

Comune di Cuneo, “Cuneo 2015 – Appuntamento con l’Europa policentrica”, progetto presentato al bando Regione Piemonte “Programmi Integrati per lo Sviluppo Locale”, relazione illustrativa, maggio 2005.

DATAR, « Seconde session d’appel à la coopération métropolitaine: quatorze dossier de candidatures », *Communiqué de presse*, Paris, le 25 mai 2005.

A. Lamassoure, «Les relations transfrontalières des collectivités locales françaises», rapport pour le Ministre des Affaires Etrangères et la Ministre déléguée aux Affaires Européennes, mai 2005.

M. Mantelli, Progetto Pilota – Complessità Territoriali, S.I.S.Te.M.A. – Centronord- Cuneo, “Cuneo come porta transfrontaliera tra il sistema territoriale del Piemonte Meridionale, il territorio di Nizza e l’arco ligure”, relazione per il seminario *Piani strategici integrati per la competitività dei territori urbani*, Roma, 23 maggio 2005.

¹⁴ Non è questa la sede per trattare nello specifico questi argomenti, tuttavia, è il caso di precisare che alcuni contesti, principalmente gli ambiti urbani di medio livello, hanno fatto registrare migliori performances rispetto alle grandi città nel cogliere l’occasione e nel portare avanti esperienze innovative. Ed è d’altronde a questo tipo di ambiti che la progettazione dello sviluppo delle aree di confine fa riferimento.

¹⁵ Questa la domanda di fondo di uno studio di Notre Europe di qualche anno fa (2001): “La nuova Europa si inventa sui suoi margini”?

Ministero Infrastrutture e Trasporti, Dipartimento per il coordinamento dello sviluppo del territorio, il personale ed i servizi generali, "Rapporto sul territorio", documento presentato al *EU Informal Ministerial Meeting on Territorial Cohesion and Urban Policy*, 29-30 novembre 2004, Rotterdam.

Mot, « L'intercommunalité transfrontalière », *Les cahiers de la Mot*, n. 5, mai 2005.

Mot, « Construire des bassins de vie traversant les frontières européennes », le 12 mai 2005.

Notre Riviera, « Notre Communauté a trois ans ! », n. 1, hiver 2005.

G. Pasqui, *Territori: progettare lo sviluppo*, Roma: Carocci, 2005.

P.C. Palermo *Trasformazioni e governo del territorio*, Milano: Franco Angeli, 2005.

Préfecture des Alpes Maritimes, « Projet d'action stratégique de l'Etat (PASED). Département des Alpes Maritimes », 2004-2007.

Provincia di Imperia, *Piano Territoriale di Coordinamento*, la. Quadro Fondativo- Relazioni.

Regione Liguria, "PRUSST del Ponente ligure- Attuazione e prospettive di sviluppo", maggio 2005.

"Linee guida per l'elaborazione del Quadro strategico nazionale per la politica di coesione 2007-2013", *Sud News*, n. 17, febbraio 2005, pp. 14-25.

« Projet de liason ferroviaire a grande vitesse en PACA », *Le journal du débat publique*, n. 1, février 2005.

INTERVISTE

Dal 2002, vari colloqui con M. Robert Botteghi, Ingénieur territorial en chef- Nice, Université de Nice- Sophia Antipolis, IDPD- Directeur du Centre d'étude et de recherche en administration locale, Menton.

Arch. M. Carmen Lanteri, Area 24 spa, Sanremo, 18/06/2005.

Avv. Mauro Mantelli, Vicesindaco e Assessore all'Urbanistica del Comune di Cuneo, Cuneo, 25/07/2005.

Dott. Vittorio Sabbatini, Segretario Generale CCIAA Cuneo e dott.ssa Claudia Barelo, Responsabile Eurocin Geie, Cuneo, 09/09/2005.

Dott.ssa Sandra Fissore, Dirigente Settore Programmazione dello sviluppo e programmi comunitari, Provincia di Cuneo, 16/09/2005.

***La coopération avec les nouveaux pays membres et les pays hors
de l'Union européenne***

Pentti MUSTALAMPI, Directeur du Small Business Centre, École d'Économie d'Helsinki

COOPERATION WITH NEW MEMBER STATES AND COUNTRIES OUTSIDE THE EUROPEAN UNION

BACKGROUND

Finland is having border regions with four countries: Sweden, Norway, Russia and Estonia. All border regions are having EU INTERREG Programmes. Focus is however in the border regions with Russia and Estonia and also more funding is targeted into the development activities with these border regions. Russia border regions are divided into three different territories, because the border line is long (over 1200 kilometers) and geographical and economical conditions are different.

EUROPE



All border regions are having separate Development Programmes with implementing strategies. And all programmes are organizing open calls for the applications of development activities. Also financing authorities are evaluating regularly the implementation of the programmes.

INTERREG III A Southern Finland – Estonia

Programme regions

- Varsinais-Suomi
- Uusimaa
- Itä-Uusimaa
- Kymenlaakso
- Kirde-Eesti
- Kesk-Eesti
- Lääne-Eesti
- Põhja-Eesti

Adjoining regions

- Päijät-Häme
- Kanta-Häme
- Lõuna-Eesti

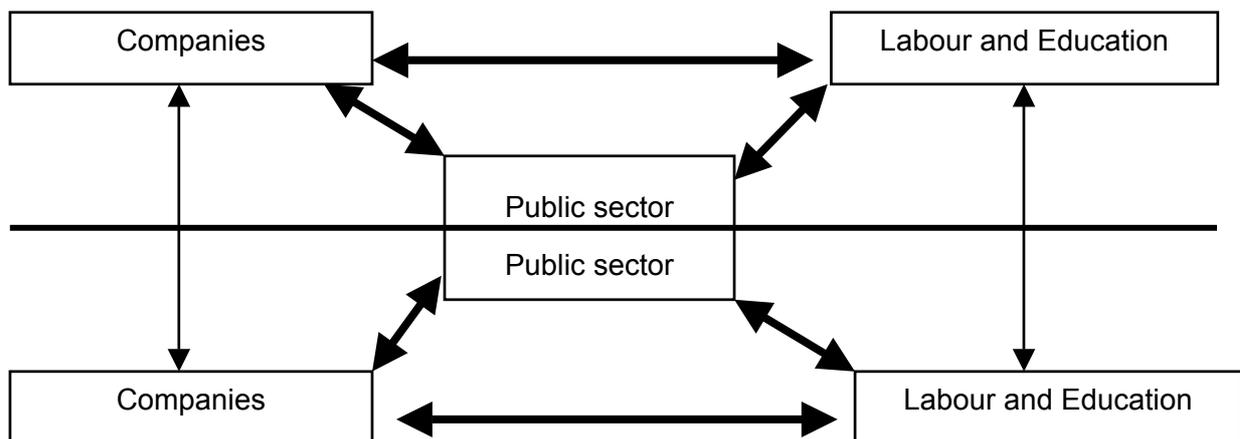


This presentation is concentrated into the border region Finland - Estonia co-operation. Finland and Estonia are linked with the Sea Border (Baltic Sea). The distance between the Finnish capital Helsinki and Estonian capital Tallinn is about 80 kilometers and it takes by boat from one hour to three hours. Travelling between Helsinki and Tallinn has been growing very fast last ten years and annually there are about 6.5 million visits with ferries (1988 200,000 visits).

Between Finland and Estonia is common interest developing relations between Helsinki and Tallinn. The first initiative was The Science Bridge between Helsinki and Tallinn. Which has concluded into a plan of TwinCity concept. Especially this TwinCity -concept is targeted into a) advancing cooperation with higher education and R&D, b) enhancing mobility of students, scientists and other professionals between the regions and c) deepening cooperation in high tech business development.

HELSINKI – TALLINN TWINCITY CONCEPT

HELSINKI



TALLINN

The Small Business Center is a service unit in the Helsinki School of Economics (leading business university in Finland) and is concentrated into entrepreneurship and small business development. It organizes a lot training and development Programmes for Smes, does research in that field and also runs incubators for knowledge based start ups. The Small Business Center has developed several projects for border regions cooperation between Finland/Estonia and Finland/Russia. Focus in the projects is all the time promotion of small business cooperations in the border regions. Finland/Estonia projects are concentrated for the support of high tech small business development.

PROJECT DESCRIPTION

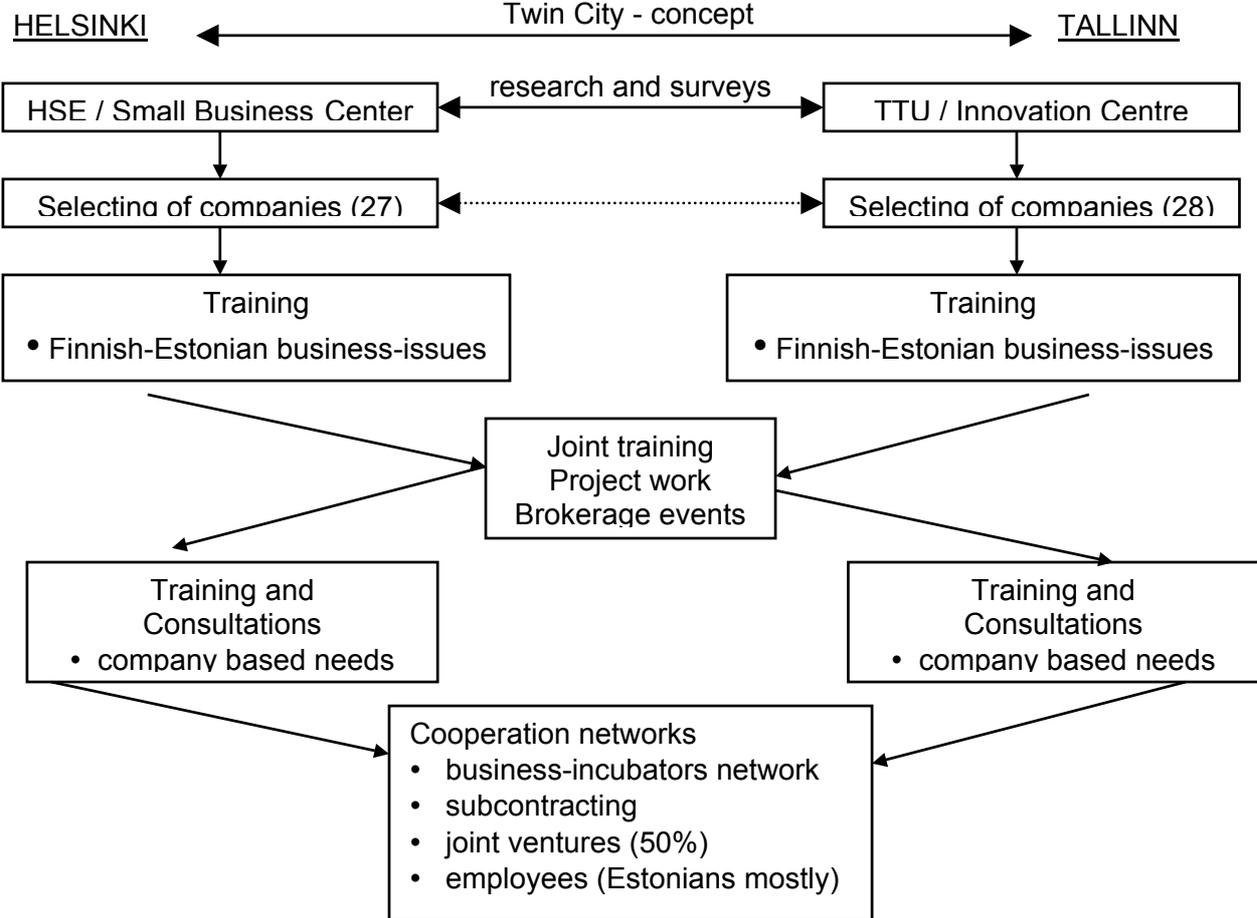
Objectives of the project **Southern Finland and Estonian ICT network** was to increase and deepen ICT business cooperation Helsinki/Tallinn between companies and business-incubators. Both regions are developing fast in ICT sector and regions are offering more services for the businesses. Helsinki is already famous for that sector and Tallinn is growing.

Into the project was selected 27 companies from Helsinki/Finland and 28 from Tallinn/Estonia and two incubators. Before and at the same with the project start was done several surveys concerning TwinCity -concept between cities and high tech Finnish/Estonian business cooperation. Research was done both in Helsinki and Tallinn regions including for instance interviewing companies and region development authorities. Through these survey reports was gathered information for the project development. For instance Finnish companies expressed their objectives for the cooperation as follows:

- to have Estonian subcontractors
- to sell Finnish products/services In Estonia and into other Baltic countries
- to hire Estonian employees
- to establish joint ventures etc.

There is still big difference in the cost levels Helsinki/Tallinn. Salary costs are in Estonia about half of the Finnish in these ICT development services.

FINLAND-ESTONIAN ICT SECTOR COOPERATION NETWORKS, INTERREG III A



The outcomes of the project were also very promising both from the viewpoints of Finnish and Estonian companies/participants. Compared into the objectives expressed above by the Finnish companies the project made it possible to start subcontracting (all companies), to establish joint ventures (50 % of the companies) and to hire Estonian employees (all companies). Also the project made it possible for continuous Incubator cooperation, which means office exchanges, joint support services for companies and joint management training. The project included also establishment of own office by The Small Business Center, HSE into Tallinn and after the project has started several cooperation projects in the field of Business Incubator development, Business mentor development and continuous training for Finnish/Estonian partnership issues.

EXPERIENCES AND BEST PRACTICES

In order to have successful projects in the border regions following issues are essential:

- 1- General development frame exists and the project fits into that smoothly
 - here Helsinki/Tallinn TwinCity -concept
- 2- Cultural understanding between regions
 - here a lot similarities in the development of the regions and also between persons, companies and other organizations
- 3- Partner selection and cooperation
 - here good relations and commonly accepted tasks per partner
 - Finnish focus into Finnish companies
- 4- Enough time and resources to investigate regions and target groups needs into the cooperation development
 - here several research reports by Universities
- 5- The project concept itself; keep it simple and modify along the participants needs
 - here very clear focus all the time towards companies cooperation and organizing all type of activities just on that field
 - brokerage events
 - training
 - counselling
 - market surveys
- 6- Have the vision and the long term strategy for the project organization and make it continuous way of actions
 - here the vision is the increasing activeness among small companies and business developers for the Finnish/Estonian partnerships
 - 800 active (total 2000) Finnish companies in Estonia
 - GDB in Estonia growing over 6 % per year from 2000
 - 24 % exports to Finland from Estonia and 16 % imports to Estonia from Finland
 - needs for the development of business and management competencies exist
 - here linking the actions of the HSE/Small Business Center with Tallinn universities and incubators
 - own office in Tallinn and other investments
 - common project and services development
 - exchange programmes
- 7- Follow up and evaluation and promotion
 - here done by the university itself and the public authorities

INTERREG has been beneficial with Finnish border regions. With Estonia conditions for the success of border regions are obvious. With Russia development takes more time.

Débat et principales idées dégagées de l'atelier n°2

Rapporteur : Alberto CAPPATO, Secrétaire général de l'Institut International de Communication à Gênes

Il secondo Atelier della prima edizione degli Entretiens du transfrontalier ha affrontato un tema di grande interesse ed attualità.

In prossimità della fine del periodo di programmazione 2000-2006 ed in attesa dei nuovi strumenti che verranno attivati dall'UE, attraverso la metodologia dei Quadri strategici nazionali e comunitari, fare il punto sui risultati ottenuti nelle aree di confine è apparso un esercizio molto utile, seppur ancora molto complesso, come peraltro complessa è stata la gestione di progetti cosiddetti "transfrontalieri" negli ultimi dieci anni.

Il panel di esperti, professionisti della cooperazione e ricercatori della cooperazione territoriale, e un gruppo di esperti in sala, ha permesso di mettere a fuoco le principali problematiche emerse nelle esperienze di cooperazione (con un occhio di riguardo per quelle relative all'area che ha ospitato gli Entretiens). La presenza di un relatore finlandese ha poi consentito di allargare gli orizzonti dell'analisi delle esperienze di cooperazione e di consentire un confronto tra le pratiche e le esperienze di cooperazione poste in essere, in questa occasione con grande successo, in altre realtà frontaliere dell'Unione.

Gli interventi di Robert Botteghi, ingénieur territorial, di Francesca Attendolo e di Pentti Mustalampi hanno permesso, pur nel breve tempo disponibile, di affrontare un tema che, da solo, meriterebbe un convegno dedicato.

Gli spunti di riflessione di Robert Botteghi, da oltre quindici anni protagonista della costruzione della nuova disciplina della cooperazione tra territori di frontiera hanno permesso di fare il punto della situazione con riferimento alla evoluzione della pratica di cooperazione nei territori di frontiera. Sembra essere finita, secondo Botteghi, l'epoca della "scoperta" e della conoscenza reciproca, per passare ad azioni potenzialmente più strutturate. I problemi non mancano: molti dei progetti, come pure è stato sottolineato dalla dottoressa Attendolo nel suo intervento, hanno avuto uno scarso carattere frontaliero e la sensazione che la cooperazione sia più che una volontà reale la giustificazione per l'ottenimento di contributi finanziari da parte dell'UE risulta spesso come un fatto. Una magra consolazione è che almeno, oggi, dopo oltre dieci anni, cominciamo a conoscere le reciproche procedure degli enti pubblici, anche se la cooperazione di oggi si basa ancora molto sulla componente volontarista individuale e soggettiva e non su di una reale strategia degli enti territoriali.

Come lo stesso Botteghi sottolinea nelle conclusioni del Suo intervento, il suo contributo, di grande interesse e valore per la lucida sintesi dello stato dell'arte di questa nuova disciplina, resta molto franco-français in termini di approccio culturale. La cooperazione è ancora vista con diffidenza soprattutto dalla parte francese a causa della perdita di autonomia nel momento in cui si decide di collaborare con il vicino. Tuttavia lo stesso Botteghi offre una possibile soluzione: *« changer le style du management public » en mettant au cœur du « transfrontalier » le territoire, le projet et la logique de processus qui vise à mettre en mouvement les acteurs du terrain en donnant du sens, donc de la perspective à l'action publique.*

Altro concetto interessante, emerso nel corso dell'Atelier riguarda la maggiore dinamicità del settore privato (si veda l'esperienza finlandese). Questo approccio è forse più facilmente comprensibile per l'impresa che è abituata, ormai, ad operare su di un mercato allargato, spesso globale, nel quale le frontiere non rappresentano più un limite invalicabile.

Un altro concetto di grande importanza trattato nel corso dell'Atelier è stato la nozione del tempo nelle attività di cooperazione (si veda in dettaglio il contributo di Robert Botteghi).

Secondo Francesca Attendolo, comunque, gli esiti del programma di iniziativa comunitaria dedicato alla cooperazione non sono stati disastrosi, altrimenti non vi sarebbero le intenzioni di proseguire, seppur con modalità e procedure diverse, nell'esperienza.

Interreg ha consentito di avviare meccanismi, talvolta virtuosi, talvolta basati anche sul "passa-parola" che hanno comunque portato alla attivazione di relazioni di un qualche significato. In termini effettivi, invece, anche la mancanza di continuità tra progetti (successivi) non può costituire supporto per una appropriazione da parte degli operatori, né

da parte della società civile, dei meccanismi ma spesso anche dei contenuti dei progetti transfrontalieri, essendo la continuità non solamente riferibile all'assenza o alla scarsità di risorse che spesso accompagnano questo come altre iniziative progettuali di territorio.

Occorre ora "fare il salto di qualità" passando da relazioni di prossimità, come finora sui confini italiani sembrano essersi presentate, a relazioni strutturanti, come altri territori di frontiera hanno saputo (probabilmente anche alla luce di condizioni contestuali più favorevoli) costruire.

Le difficoltà sono ancora molte e riguardano la complessità delle procedure amministrative, di richiesta dei finanziamenti (ottenimento non automatico delle contropartite nazionali), la mancanza di un reale monitoraggio del contenuto delle attività svolte e della verifica del loro carattere frontaliere.

La presentazione dell'esperienza finlandese ha mostrato come in un territorio particolare, caratterizzato da una frontiera marittima, l'esperienza di cooperazione più che una imposizione è vissuta come una necessità.

Nel dibattito seguito alle relazioni questo aspetto è stato in parte spiegato dalla nozione di "bisogno di collaborare per migliorare la propria condizione", bisogno che in altri territori non è così evidente.

Traduction en français de la synthèse de l'atelier n° 2 :

Lors du deuxième atelier de la première édition des « Entretiens du transfrontalier », un thème de grand intérêt et d'actualité a été ouvert.

Nous rapprochant de la fin de la période de programmation 2000-2006 et en attendant les nouveaux outils qui seront mis en place par l'UE, au moyen de la méthodologie des Cadres stratégiques nationaux et communautaires, il semble très utile, même si cela est encore complexe, de faire le point sur les résultats obtenus dans les zones frontalières, tout comme a été complexe l'ensemble de la gestion des projets « transfrontaliers » ces dix dernières années.

Le panel d'experts, composé de professionnels et de chercheurs de la coopération territoriale, et un groupe d'experts en salle, a permis de faire ressortir les principales problématiques apparues lors des expériences de coopération (avec une attention toute particulière sur celles relatives à la zone qui a accueilli les Entretiens). La présence d'un intervenant finlandais a ensuite permis d'élargir les horizons de l'analyse des expériences de coopération. Cette intervention nous a amené à faire une comparaison entre les pratiques et les expériences de coopération sur d'autres frontières de l'Union dont certaines ont été couronnées de succès.

Les interventions de Robert BOTTEGHI, ingénieur territorial, de Francesca ATTENDOLO et de Pentti MUSTALAMPI ont permis, dans le peu de temps disponible, d'évoquer une thématique qui mériterait un symposium à elle toute seule.

Les réflexions de Robert BOTTEGHI, initiateur depuis plus de quinze ans de la nouvelle discipline sur la coopération entre territoires frontaliers, ont permis de faire le point sur la situation. Selon Robert BOTTEGHI, il semble que l'époque de la « découverte » et de la connaissance réciproque soit révolue et que l'on soit parvenu à des actions plus précises. Les problèmes ne manquent pas : plusieurs projets ont eu un faible caractère transfrontalier, comme l'a souligné aussi Francesca ATTENDOLO. On a plutôt l'impression que la coopération est un moyen de justifier l'obtention d'une aide financière de la part de l'UE plutôt que le résultat d'une réelle volonté de coopérer. Une maigre consolation est qu'au moins aujourd'hui, plus de dix ans après, nous commençons à connaître les procédures réciproques des organismes publics, même si la coopération actuelle se base encore beaucoup sur la volonté individuelle et subjective plutôt que sur une réelle stratégie des administrations territoriales.

Comme le souligne la conclusion de l'intervention de Robert BOTTEGHI, et comme cela apparaît dans sa communication, qui est par ailleurs d'un grand intérêt et d'une grande valeur pour la synthèse lucide de la situation qu'elle présente, la coopération demeure néanmoins très franco-française en termes d'approche culturelle. La coopération est toujours vue avec méfiance, surtout du côté français, à cause de la perte d'autonomie dès le moment où l'on décide de collaborer avec le voisin. Toutefois, Robert BOTTEGHI offre une solution possible : *« changer le style du management public » en mettant au cœur du « transfrontalier » le territoire, le projet et la logique de processus qui vise à mettre en mouvement les acteurs du terrain en donnant du sens, donc de la perspective à l'action publique.*

Une autre idée intéressante, ressortie au cours de l'atelier, concerne la plus grande dynamique du secteur privé (voir l'expérience finlandaise). Cette approche est peut-être plus facilement compréhensible pour une société qui est habituée à agir dans un marché élargi, souvent global, dans lequel les frontières ne représentent plus une limite infranchissable.

Une autre idée très importante traitée au cours de l'atelier a été la notion de temps dans les activités de coopération (voir dans le détail la communication de Robert BOTTEGHI).

Toutefois, selon Francesca ATTENDOLO, les résultats du programme d'initiative communautaire n'ont pas été désastreux, autrement les acteurs n'auraient pas l'intention de poursuivre l'expérience, quoique avec des modalités et des procédures différentes.

INTERREG a permis de lancer des mécanismes, parfois virtuels, parfois basés sur le bouche à oreille, qui ont néanmoins conduit à des relations d'une certaine importance. En termes d'efficacité, par contre, le manque de continuité entre les projets (successifs) ne facilite pas une appropriation des mécanismes découlant des contenus des projets transfrontaliers ni de la part des acteurs, ni de la société civile, puisque le manque de continuité est dû au manque de ressources qui souvent accompagne ces projets.

Maintenant il faut faire un « saut qualitatif » en passant des relations de proximité, comme aujourd'hui le long de la frontière italienne, à des relations structurantes, comme d'autres territoires de frontière ont su en créer (probablement aussi grâce à des conditions plus favorables).

Les difficultés sont encore nombreuses et dues à la complexité des procédures administratives, à la demande de financements (l'obtention du financement de la part de la contrepartie nationale n'est pas automatique) et au manque d'un réel monitoring du contenu des activités menées et d'un contrôle de leur caractère transfrontalier.

La présentation de l'expérience finlandaise a montré comment cette coopération est vécue à l'intérieur d'un territoire donné caractérisé par une frontière maritime : comme une nécessité, plus que comme une contrainte.

Lors du débat qui a suivi les interventions, cet aspect a été en partie expliqué par la notion de « nécessité de collaborer pour améliorer sa propre condition », nécessité qui n'est pas aussi évidente dans d'autres territoires.

ATELIER 3 : Développement économique et projets de territoire

Rapporteur : Giovanni FUSCO, Maître de conférence, UMR 6012 ESPACE, Université de Nice Sophia Antipolis

Horst ZAJONC, Directeur du Développement économique à la Ville de Karlsruhe

Jean-Christophe STORAÏ, Directeur de l'Association pour le Développement Économique de la Riviera Française (ADERF)

Hynek BÖHM, Chargé de mission à l'Eurorégion sylésienne

Rafael MORENO PERALTO, Chargé de mission Géomatique à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Gers

Le Club des développeurs : au service des entreprises de PAMINA

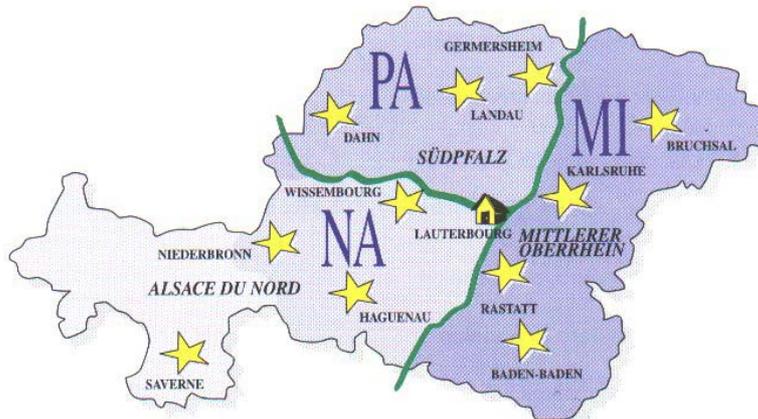
Horst ZAJONC, Directeur du Développement économique à la Ville de Karlsruhe

CONTRIBUTION OF THE CLUB OF ECONOMIC DEVELOPMENT OFFICERS IN THE PAMINA REGION TO IMPROVE CROSS-BORDER ECONOMIC PERFORMANCE AND COOPERATION

HORST ZAJONC, BARBARA MEYER-ESCHBACH (ADIRA : ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-RHIN)

PRESENTATION OF THE PAMINA REGION

The PAMINA Region composed of Southern Palatinate, the Karlsruhe Technology Region and Northern Alsace has a population of 1,5 million inhabitants.



THE CREATION OF THE CLUB OF ECONOMIC DEVELOPMENT OFFICERS

The Region belongs to the economically strong areas in Europe. To keep this position and to improve it in 1988 cross-border cooperation was initiated. Starting with contacts of politicians and citizens, followed by touristic and cultural projects in 1998 cross-border economic cooperation was started by founding a Club of economic development officers. It now consists of ap. 50 institutions like development agencies and Chambers of Commerce. The Club has a steering committee with three members from each partner region and the presidency is rotating every year.

ONE CLUB WITH FOUR MISSIONS

The main goal is assisting companies, new ones or existing growing ones with four missions:

- Exchange of information about the economic structures and developments in the three areas.
- Conception and realisation of cross-border projects to improve the economic structure and cooperation.
- Common Marketing of locational advantages of the PAMINA Region.
- Giving economic development advice to the Regio PAMINA as political body of the PAMINA Region, founded in 2003.

MAIN PROJECTS

The main projects have been:

- Information brochures about the existing development agencies in the PAMINA Region and their tasks, comparison of the french and german banking system and a presentation of the differences in the french and german pension and insurance system.
- The development of a pamina-business.com internet-site.
- Organisation of workshops on the future of the economic key-industries in the PAMINA Region with participants from administration and industry.

- Formation of a “virtual” Pep-agency to perform a common marketing project to selected target areas around the world, which was partly financed by Intereg III A-EU-program.
- Organising participation of local companies in consumer fairs under the common PAMINA-Label.

At the moment there are two projects in the pipeline:

- One is based on a study the Club performed on the consequences of Companies going to Eastern Europe. The Club would like to “accompany” them and on the other hand to present the PAMINA Region to the development areas in Eastern Europe.
- Another one aimed at sensitizing young public to the entrepreneurship and the economic initiative.

ASSESSMENT OF THE COOPERATION IN THE PAMINA REGION

Difficulties

- Heaviness of operation because of the linguistic, cultural and institutional differences.
- Limits of the informal cooperation (human and financial means).
- Complexity of the procedures of European financings (INTERREG).

Positive experiments

- Knowledge of the border areas and their economic actors and exchange of information.
- Good assiduity and implication of the members (voluntary).
- Sharing resources.
- Network effect makes it possible to initiate broader project.

Lesson/problematic/proposals

- In economic promotion, transborder synergies are possible up to a certain point, but competition between the territories remains real.
- The transborder cooperation remains a business of motivated and convinced people, as well as on the level of the politicians than on the level of the technicians.
- It is often implemented by general practitioners whereas on certain subjects, the implication of specialists would produce better results.

Réflexion sur la coopération transfrontalière entrepreneuriale de la Riviera

Jean-Christophe STORAï, Directeur de l'Association pour le Développement Économique de la Riviera Française (ADERF)

PROPOS LIMINAIRES

Certaines réflexions françaises sur le transfrontalier sont souvent trop empruntées de centralisme et de jacobinisme. Au mieux nous entrevoyons la coopération transfrontalière comme une modalité de compétences détenues par des collectivités situées de part et d'autre de la frontière appliquée à un ou plusieurs projets présentant des intérêts communs. La coopération transfrontalière n'est pas un droit mais un moyen pour l'amélioration de la compétitivité des territoires transfrontaliers et leur développement.

Sous l'appellation coopération transfrontalière se cachent des métiers divers et différents qui introduisent forcément une diversité d'approche.

La présente communication s'efforcera donc d'apporter une vision plus pragmatique de ce vaste champ d'expérimentation.

L'Association pour le Développement Économique de la Riviera Française (ADERF) est un outil de développement économique local au service du politique pour permettre la création de richesse économique et d'emplois sur les territoires frontaliers afin de permettre à des hommes et des femmes de vivre au pays et afin d'éviter que le territoire de la Riviera Française devienne un village de vacances pour les uns et une cité dortoir pour d'autres.

Sous cet angle d'approche plusieurs questions seront abordées :

- L'agglomération franco-italo-monégasque a-t-elle une réalité économique ?
- Est-elle porteuse de dynamisme et de croissance ?
- La frontière est-elle un atout ou un obstacle au développement du territoire de l'Est des Alpes-Maritimes ?
- Quel est l'impact des accords bilatéraux et de la libre circulation des personnes en particulier ?
- Quels sont les besoins, les attentes des acteurs de cet espace ?

Pour répondre en partie à ces questions, l'ADERF a, à travers son club de chefs d'entreprise, essayé de fédérer ou du moins de faire cohabiter des chefs d'entreprises, des élus, des partenaires sociaux et représentants de la société civile sur la problématique du phénomène transfrontalier.

Les changements actuels, dans l'environnement économique et commercial des artisans et des entreprises, exerçant au sein des espaces transfrontaliers nationaux, nécessitent de plus en plus une adaptation des politiques publiques locales, en tenant compte de l'évolution des fonctions des frontières nationales.

Les collectivités locales soucieuses de créer des conditions favorables à la création d'emploi se préparent et s'organisent afin de mettre en œuvre des politiques de développement territorial transfrontalier. Elles prennent la forme de coopérations intercommunales et transfrontalières, dont les contenus et les méthodes sont souvent encore à inventer et nécessitent une contribution des acteurs locaux.

L'Est des Alpes-Maritimes est une caractéristique de cette situation nouvelle. Territoire encadré entre un autre pays de l'Union européenne, l'Italie, aux entreprises conquérantes et celui de la Principauté de Monaco dont le dynamisme économique attire de nombreux actifs et génère d'importants flux de travailleurs transfrontaliers et d'actifs résidents.

Cet enjeu est commun aux autorités publiques et aux acteurs économiques et plus particulièrement les artisans et les entreprises.

LA RIVIERA FRANÇAISE : UN TERRITOIRE TRANSFRONTALIER PAR EXCELLENCE

L'agglomération franco-italo-monégasque a des atouts incontestables. Personne ne se risque aujourd'hui à nier la qualité de vie qui règne sur ce bassin de vie. Grâce à la Principauté de Monaco ce territoire est loin d'être atone.

Ceci étant, le pourtour de la principauté est encore trop considéré comme un réservoir de main d'œuvre bon marché et comme source de nuisances en raison du fort trafic des pendulaires.

Et pourtant, nous avons toutes les cartes en main pour créer une province forte et compétitive au plan européen, encore faut-il unir nos atouts partout où cela est possible.

L'attractivité de la Riviera devrait devenir un moteur pour l'économie départementale.

Agglomération fonctionnelle

Le caractère transfrontalier du territoire de la Riviera Française est une réalité territoriale. Il s'agit du seul endroit de la frontière franco-italienne où nous notons un tissu urbain quasi continu, non interrompu par la présence des montagnes de la chaîne alpine. Cela a facilité et continue de faciliter l'accès des populations qui vivent sur le territoire à des services publics situés de l'autre côté de la frontière.

A l'échelle de l'Europe, c'est l'une des plus fortes mobilités de travail transfrontalier, au même titre que des zones comme Genève, Bâle, Strasbourg ou Lille. Ainsi, chaque jour, plus de 25.000 français et 5.000 italiens travaillent dans le pôle de Monaco.

Cependant, il existe souvent un écart entre l'évolution du droit et les pratiques. Ce constat, les chefs d'entreprises franco-italo-monégasques le font tous les jours ; alors même que le monde de l'entreprise a assimilé depuis peu l'agglomération transfrontalière aux travers de pratiques transfrontalières toujours plus importantes.

Une coopération transfrontalière institutionnelle existe depuis 1991. Le transfrontalier est alors porté par la mairie de Menton qui passe un accord avec la ville frontalière de Vintimille. Un syndicat intercommunal pour le développement économique local transfrontalier a pris le relais.

En 1997, l'Etat français classait la ville de Menton comme site pilote de coopération transfrontalière. Cette coopération institutionnelle a été doublée ces dernières années par une délégation au développement territorial transfrontalier.

Depuis 2002 on assiste à la multiplication d'acteurs, et de nombreux projets ont été lancés, certains ont abouti d'autres non. La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a mis en place un certain nombre de projets notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire : projet de réseau transfrontalier de sites d'activités à statut spécial, traitement des déchets, gestion des ressources en eau, communauté de santé transfrontalière, pôle universitaire franco-italien, district européen, planification territoriale.

Ainsi depuis l'entrée en vigueur de la loi des Libertés et responsabilités locales, le 18 août 2004, un nouvel outil juridique, le district européen, existe. Menton est la première à mettre en place cette structure administrative qui doit regrouper autour d'une même table et d'un même budget les collectivités de droit français et les communes italiennes dès que la législation italienne le permettra .

Les populations des régions concernées n'ont cependant pas attendu les accords bilatéraux, traités et projets transfrontaliers pour s'approprier l'espace au point de ne plus voir ces frontières qui les séparent. Que ce soit par leurs loisirs, leurs achats, leur travail, elles évoluent indistinctement d'un pays à l'autre.

Agglomération économique

Malgré une identité transfrontalière forte, la réalité économique de cette même agglomération peine à se dessiner.

Le constat posé par l'ADERF est sans appel : l'espace franco-italo-monégasque n'offre pas une économie intégrée. Les déséquilibres sont patents et de nombreux obstacles, qu'ils soient administratifs, juridiques ou autres demeurent à une implantation plus équilibrée des entreprises de part et d'autre de la frontière et à une meilleure répartition des emplois.

Résultat, le territoire transfrontalier offre l'image d'une agglomération composée de différents pôles économiques qui ont fait peu d'échanges à forte valeur ajoutée entre eux.

L'agglomération franco-italo-monégasque se trouve ainsi confortée dans son paradoxe.

D'une part, de nombreux éléments comme le prix du foncier, le marché de l'emploi, la zone de consommation, contribuent à effacer l'effet frontière. D'autre part, cette même frontière devient un obstacle difficile à franchir dès lors qu'il s'agit d'implantation d'entreprises ou de création d'emplois. La coopération économique transfrontalière est beaucoup plus récente et peine à être mise en place.

Attractivité

L'attractivité de la Riviera est incontestablement un « coin de paradis » entre mer et montagne, une qualité de vie indéniable avec un climat subtropical, une économie essentiellement basée sur le tourisme et la proximité de la Principauté de Monaco lui donne des faux airs des îles Moustiques, avec une forte typicité méditerranéenne.

Le nom de Monaco est connu dans le monde, ne serait-ce qu'en raison de la présence, sur son sol, de très nombreuses organisations internationales et de multinationales.

Attention toutefois à ne pas s'endormir sur ses lauriers. L'attractivité n'est pas une évidence, c'est une dynamique que l'on accompagne. En effet, sa situation géopolitique excentrée et frontalière ne produit pas seulement de l'isolement. Elle suscite simultanément une sensibilité aux influences extérieures, une ouverture à ces dernières. La Riviera subit trois dépendances : d'une part vis-à-vis de Monaco (près d'un actif sur 2 résidents sur le territoire de la CARF y trouve un emploi). La seconde dépendance tient à l'héliotropisme contemporain. Enfin il faut souligner une dernière influence majeure qui s'est probablement accentuée ces dernières années : le flux des investissements immobiliers, émanant en particulier de l'Italie du Nord.

De plus le pôle touristique que constitue la Riviera Française et la Ligurie, est façonné par des dépenses non productives sur le territoire, et non par des activités, au sens économique, ni même par des actions, au sens économique du terme. En effet, ce ne sont pas des gens qui s'installent pour investir, créer de l'activité et de l'emploi, ou participer à la vie associative et intellectuelle locale. Ce sont les aspects négatifs d'une économie résidentielle.

La Riviera franco-italienne est un territoire fragile et menacé, à terme, de perdre ses forces vives. Tous les administrateurs territoriaux, soulignent que le territoire n'est pas aujourd'hui capable de garder ses jeunes diplômés et de leur offrir du travail, ce qui est le premier signe de déclin.

La Riviera Française doit donc affirmer la place de la composante française au sein du bassin de vie trinational, en harmonie avec le devenir des autres composantes.

Ainsi, les projets structurant portés par la CARF et notamment l'émergence d'un hôtel 4 étoiles de thalassothérapie combiné au pôle de Roquebrune Cap Martin qui vise à proposer de nouvelles infrastructures aux entreprises du secteur nutrition/santé/bien-être alimentent et confirment le phénomène d'attractivité.

Seul un développement harmonieux, équilibré permettra à la riviera de s'imposer sur la scène Euroméditerranéenne. Une agglomération déséquilibrée ne peut que susciter des tensions.

Or, les inégalités existent. Inégalités économiques, inégalités sociales. Pour caricaturer on pourrait dire, non sans une pointe d'humour, que le banquier et le chef d'entreprise sont monégasques, l'employé est l'hôtelier français et l'artisan/commerçant italien.

Pour plusieurs d'entre eux, c'est en effet une société à deux vitesses qui se développe au sein de l'agglomération transfrontalière.

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR L'ADERF

L'ADERF a une double vocation :

- Déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois par l'octroi d'une aide financière.
- Contribuer à l'animation du tissu économique local dans une perspective transfrontalière franco-italo-monégasque.

Le benchmarking

Les résistances pour la coopération économique des territoires sont assez importantes. Les obstacles à la coopération économique transfrontalière sont d'ordres divers : d'une part il y a à la fois des barrages d'ordre législatif, administratif, fiscaux, juridiques ; d'autre part le barrage peut venir des mentalités, des stéréotypes et représentations que se font les acteurs économiques d'un territoire.

En effet, il existe souvent une méfiance réciproque entre les acteurs économiques de part et d'autre de la frontière. La concurrence entre les territoires est souvent la règle dans nombre de régions transfrontalières.

D'autre part, la disproportion des forces économiques de part et d'autre de la frontière est une des difficultés majeures. Le tissu économique ou industriel y varie souvent de façon significative.

Une dissymétrie des systèmes juridico administratif des législations fiscales et foncières pose également de nombreux problèmes surtout dans le montage de projets. Cette difficulté s'accroît en présence d'un micro-état comme la Principauté de Monaco. Le gouvernement monégasque constitue la seule autorité publique. Il est habilité à s'adresser au seul gouvernement français et non aux entités régionales ou locales. D'autres parts les outils de coopération transfrontalière dont disposent les collectivités locales sont des outils de droit français (il en est de même en Italie) inadaptés à celle-ci.

Les obstacles sont également fiscaux : notamment la proximité avec Monaco pose le problème d'une unité fiscale sur tout le bassin de vie. L'obstacle fiscal empêche parfois un développement économique harmonieux,

Dans cette optique, un club des chefs d'entreprise a été constitué par l'ADERF. Le but de ce club est de rassembler les principales forces économiques du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française afin d'agir sur l'environnement économique. Ce club des Chefs d'entreprise a très vite ressenti le besoin de développer la communication vers l'extérieur et notamment vers l'Italie afin notamment d'informer du potentiel économique de l'agglomération, sensibiliser les chefs d'entreprise extérieurs sur l'existence du club susceptible de les accueillir et sur les possibilités d'accompagnement que celui-ci peut leur offrir dans leur implantation locale. La volonté est maintenant de réaliser les Etats Généraux franco-italiens de la PME. Il s'agit de réunir les chefs d'entreprise du bassin de vie transfrontalier (de Monaco à Imperia) pour débattre du thème de l'entreprise à travers sa création, son développement international et sa transmission.

Par l'intermédiaire de ce club des chefs d'entreprise, une réflexion a été lancée sur le projet de création de sites à statut spécial (proposition de loi portant sur les conditions de création de zones d'activités transfrontalières à statut spécial par Jean-Claude Guibal).

Ce club des chefs d'entreprise dès ses premières réunions a fait deux constats : d'une part l'absence d'information exhaustive et synthétique disponible pour tout entrepreneur souhaitant s'implanter de l'autre côté de la frontière ; d'autre part l'absence de volonté individuelle et collective pour s'investir dans la mise en place d'un système d'information sur les conditions d'implantation en Italie et en France.

C'est ainsi que dans un premier temps, l'ADERF s'est penchée sur le problème de la constitution d'un fonds documentaire destiné à pallier l'absence d'information à la disposition des entrepreneurs. Une première étude a vu le jour sous l'égide de l'ADERF dans le domaine fiscal. Une paquette dénommée « Fiscalité comparée franco-italienne » expose les systèmes fiscaux en vigueur en France et en Italie concernant : l'imposition des personnes morales, l'imposition des personnes physiques, la transmission d'entreprise.

C'est dans cet état d'esprit que l'ADERF a fait du comparatif de pratiques (Benchmarking) avec ses partenaires italiens (SPEI et ACAIAM), ceci en vue de travailler à l'homogénéité des statuts.

Pour donner à l'entrepreneur français des éléments de réflexion lui permettant d'engager un dialogue constructif avec les conseillers italiens et lui apprendre à se méfier des similitudes apparentes entre le droit commercial français et italien, l'ADERF a établi un document synthétique sur les formes d'implantation en Italie tenant compte de la réforme du droit des sociétés italiennes applicable au 1^{er} janvier 2004.

En effet, dans les bassins de vie transfrontaliers, des sites propices au développement d'activités économiques se trouvent de part et d'autre de la frontière. L'appartenance de ces zones d'activités à 2 ou 3 systèmes nationaux réglementaires et fiscaux rend naturellement difficile leur cohérence.

Il devient, pour certains territoires transfrontaliers nationaux, nécessaire de faire progresser cette cohérence en recherchant les moyens de mettre en place un statut unique sur l'ensemble du bassin d'emploi.

Ceci, naturellement, afin d'atténuer, autant que faire se peut, les distorsions de concurrence relatives aux effets frontières.

Dans ce but, l'ADERF a réalisé une analyse comparée des systèmes juridiques des entreprises françaises et italiennes en vue de l'implantation d'activités en France et en Italie.

En effet, l'environnement législatif et réglementaire italien est particulièrement complexe et en perpétuelle évolution.

L'entrepreneur français qui envisage de s'implanter en Italie, soit par la création d'une structure, soit par le rachat d'une entreprise existante, doit bien appréhender ce changement de culture managériale. Il est plutôt habitué à ne recourir à des conseillers externes qu'en cas de nécessité absolue (contrôle fiscal, contentieux...) et préfère traiter en interne les tâches correspondantes à ses obligations légales et commerciales.

L'entrepreneur italien a tendance à externaliser tout ce qu'il peut, notamment la tenue de sa comptabilité fiscale, les fiches de paie, la rédaction des contrats de travail, la négociation des lignes de crédit avec les banquiers, le recouvrement des créances, etc.

L'ADERF a dans un second temps également développé deux partenariats : un partenariat avec la SPEI (Société de Promotion Economique de la province d'Imperia) et un autre avec l'ACAIAM.

Le partenariat avec la SPEI

La Société de Promotion Economique de la Province d'Imperia (SPEI) a pour vocation de : « *promouvoir, coordonner et manager des activités et des initiatives pour favoriser le développement économique et productif de la province* ». Selon son Président, Vittorio

ROVERE, la collaboration transfrontalière est un des moyens les plus importants pour favoriser le développement économique. C'est dans cette optique, partagée par les dirigeants de l'ADERF, qu'a été établie une convention de partenariat entre les deux structures homologues.

Ce partenariat a pour objectif :

- de faire bénéficier tout entrepreneur public et privé du bassin de vie transfrontalier d'une assistance technique et opératoire en terme de conseil en gestion d'entreprise et d'informations professionnelles ;
- de formaliser les attentes et les besoins des artisans, commerçants et entrepreneurs du bassin d'emploi franco-italien en matière d'intervention économique des forces vives ;
- de mettre en place des manifestations de communication communes sur des thèmes ayant trait à la création d'entreprise, reprise et développement d'activité économique.

Chaque partenaire s'engage à accueillir, dans ses locaux (Imperia et Menton) et à titre gracieux, un jour par mois, un représentant de son homologue et à faire bénéficier d'une assistance technique gratuite tout entrepreneur présenté par celui-ci qui souhaite créer, reprendre ou développer une activité économique sur le territoire de la Province d'Imperia ou sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF).

Cette assistance prendra la forme de conseils de gestion d'entreprise (en matière juridique, comptable, commerciale) et donnera accès à l'entrepreneur au dispositif mis en place par chaque partenaire au profit de ses ressortissants (ce dispositif a fait l'objet d'un dossier INTERREG III A).

L'ADERF et la SPEI constituent les bras armés des collectivités territoriales en matière de développement économique et elles ont la vocation de créer les conditions favorables au développement économique et productif de leur zone de compétence.

Si la Riviera Française n'a pas de culture entrepreneuriale forte, ni de secteur d'activité et de métier de base historique, outre l'hôtellerie et l'accueil des touristes, la démarche commune transfrontalière de la SPEI et de l'ADERF, de mise en œuvre opérationnelle des conditions favorables au développement économique transfrontalier, en est une réponse. Peut être que l'esprit d'initiative, ou tout du moins d'entreprendre, reconnu chez les Italiens en général et chez les Ligures en particulier, va contribuer, en facilitant les relations avec les frontaliers, à la naissance d'un esprit d'entreprise commun.

Le partenariat avec l'ACAIAM

L'ADERF a également choisi de s'intéresser à la responsabilité sociale des entreprises en partenariat avec l'ACAIAM (basée au Piémont).

Azierde Consortile per l'Area Industriale a Arezzata del Monregalese (ACAIAM) est une agence de développement locale ayant pour objectif de promouvoir e développement industriel et artisanal de la circonscription du Monregalese, la réalisation et la gestion de l'aire industrielle équipée de services.

Le projet « du concept à la pratique » s'inscrit donc dans la perspective du développement intégré et conscient, dont l'intérêt, sur une longue période, a pour objectif de féconder et de fertiliser les systèmes productifs locaux par l'échange et le retour d'expérience.

Il s'agit d'échanger les connaissances sur tous les sujets suivants : territoriaux, économiques, administratifs, financiers. Des séminaires pourront être organisés pour ces échanges de pratiques.

Marketing territorial

L'ADERF a également la volonté de développer des actions de marketing territorial avec ces deux partenaires.

Le caractère transfrontalier doit être une valeur ajoutée pour le territoire de la Riviera Française sur lequel son développement doit s'appuyer. Il s'agit de promouvoir des initiatives destinées à valoriser et à faire connaître les possibilités existantes et les conditions d'installations sur le territoire ». Le but de qui veut faire du marketing territorial est d'informer et de faciliter les choix des investisseurs potentiels en leur fournissant une assistance dans les diverses phases de réflexion pour les aider à créer de nouvelles entreprises. Il est également de promouvoir réellement un unique bassin économique. Cette initiative prévoit la participation à des manifestations internationales et l'utilisation de plateformes communes qui pourront faire connaître le territoire transfrontalier sans spéculations ni esprit de clocher. Concrètement cela pourra revêtir, par exemple, la forme de brochures publiées en trois langues décrivant les diverses possibilités offertes des deux côtés de la frontière (disponibilité d'espaces, aides à l'installation, orientations et assistance à la concrétisation des projets).

CONCLUSION

Une communauté de destin

L'agglomération se développe spontanément. Aux acteurs politiques et économiques de décider donc, dès aujourd'hui, s'ils veulent participer ou non à la construction de cette agglomération ou la laisser se faire sans eux. A eux aussi de définir quelle agglomération et quel type de croissance ils souhaitent.

« La coopération transfrontalière c'est vivre l'autre comme une promesse et non comme une menace ».

La coopération transfrontalière doit aller plus loin que de simple rapport de bon voisinage, que des tartufferies culturelles. Il faut susciter, au niveau des élus, une véritable volonté co-gérée ensemble.

La coopération transfrontalière dépend de notre capacité à mettre ensemble une gouvernance globale de l'agglomération transfrontalière.

Sans elle, le développement de ces zones de confins se fera de manière dispersée voire disparate en fonction d'intérêt catégoriel de tel ou tel acteur, groupe de pressions.

L'espace franco-italo-monegasque ne présente pas, actuellement, l'image d'une économie intégrée. Il n'offre pas encore une vision et une stratégie unifiées.

Beaucoup de questions restent ouvertes et bien d'autres se feront jour au fur et à mesure que prendra forme cette vaste zone transfrontalière.

Mais la volonté est là ont assuré les représentants des milieux économiques.

***La coopération économique dans l'Eurorégion Cieszyn / Tesin
Silésie***

Hynek BÖHM, Chargé de mission à l'Eurorégion silésienne

HOW CAN WE IMPROVE THE ECONOMIC OFFER OF THE BORDER REGIONS – EXAMPLE FROM EUROREGION TESIN SILESIA

GENERAL FEATURES OF THE CROSS-BORDER CO-OPERATION IN THE NEW EU MEMBER STATES

Firstly let me write down several words on the nature of cross-border co-operation in the new EU member states. As a general feature we can say that the co-operation cannot be so advanced as in the „old“ EU Member States.

The new EU Member States were supposed to co-operate even in the communist time in the framework of COMECON, but this centrally-managed co-operation missed a direct cross-border people-to-people element. Moreover, after 1989 several well-working relations, established in the 45-89 period, were sometimes quickly left and had to be renewed.

There are two types of euroregions in the new Europe. The first type is created by euroregions connecting here had the regions from the original EU15 and the new EU10 (Polish-German, Czech-Austrian, Slovene-Italian etc). These regions emerged from the very beginning of 1990's as a result of certain post-revolution enthusiasm. They had also an easy access to the EU funds. As a general feature, these euroregions were driven by the partner from the EU15.

The second type of euroregions are those composed by partners from the new EU Member States only. These regions have been created in average 6-10 years later than the euroregions where the partner comes from the „old“ EU. Evolution of these euroregions was more complicated, but after the enlargement these euroregions enjoy same or at least similar possibilities as the first type.

As a general feature, the euroregions in the new Members States are probably still in the initial phase of co-operation, compared to the euroregions in the „old“ EU. To this end, I am, as a representative of the euroregion from so called new Europe, very pleased to be invited to this conference to gain some new impulses and possibly also avoid unnecessary mistakes.

EUROREGION TESIN SILESIA

The Euroregion is located in the borderland of the north-east part of the Czech Republic and southern Poland. It covers the area of approx. 1400 sq.km. 630 000 inhabitants live in this territory (360 000 – CZ, 270 000 – PL). The Olza river, dividing originally single town of Těšín/Cieszyn between both countries, creates a natural borderline for both parts of the euroregion. There is a main road communication E 75 crossing North and South of Europe going through the heart of euroregion.

Besides many significant industrial centres, the region is very attractive also from the touristic point of view, because it is located in the Beskydy mountains. This is why we tend to present it as a joint touristic location.

SHORT HISTORICAL EXCURSE

Historically, territory of our euroregion used to be part of one state (Austro-Hungarian Empire) until 1920. In 1920 the territory was divided, along the railway, between Poland and Czechoslovakia. This division was deemed unfair by the Poles, because also substantial part of the population on the Czech side declared Polish nationality. In the period between wars the region was ethnically quite excited. Finally in 1938, after Treaty of Munich, the Czech part of region was occupied by Poland.

In the communist period there was no institutional co-operation between both parts of the region. The border crossing between both countries was not so easy, despite they were part of Soviet block. This meant that the cross-border co-operation in the region had to be created from the very beginning after 1989. Treaty establishing an institutionalized co-operation

under the framework of Euroregion Tesin Silesia was signed in 22 April 1998. The euroregion does not have a single legal entity yet; it is created by the two unions of municipalities on each side of the border.

ACCOMPANYING INFORMATION

I am proud to state that our Euroregion Tesin Silesia is currently one of the best progressed Euroregions in the area. Compared to the other Czech-Polish euroregions, there was a minimal change of population in the territory¹, thus we should be more advanced than other CZ-PL euroregions. We do easily understand each other (thanks to the history and our dialects).

We are the most remote Euroregion measured both from Prague and Warsaw – that is why we need each other probably more than in the other parts of Czech Republic or Poland. Consequently, the existing infrastructure sometimes fails, mainly after the 1 May 2004, to cope with the current needs.

According to its Establishing Deed, the Euroregion Tesin Silesia likes to achieve and support:

- the exchange of experience and information relating to the development of the region
- the solution of common interests in the area of transport, communication and safety of inhabitants
- the development of tourism including the improvement of cross-border connections
- support in the development of culture, education and sport, especially providing of information on particular activities
- cooperation among schools and the youth of this region
- participating in solution of common environmental and ecological problems

INFRASTRUCTURE

We are a region of heavy industry, heavily hit by the industrial restructuring, which took place after the fall of iron curtain. The job-creation in the region is rather problematic and the small and medium enterprises still do not offer as much working opportunities as possible. The human resources living in the area possess qualifications for jobs in the heavy industry, which are currently not anymore attractive for the labour market. As a consequence, unemployment on the both sides of border exceeds national averages (substantially on the Czech side and in the Jastrzebie Zdroj on the Polish side).

One must admit that both countries, especially the Czech Republic, are in the competition of all ex-communist countries leaders in foreign direct investments. Our region has not substantially benefited from this capital-inflow yet, mainly due to its geographical remoteness from both capitals and the insufficient infrastructure.

Generally, the geographical mobility of population is rather low in the whole Czech Republic. The only exception is a group of young university graduates. Unfortunately there is a major brain drain from the region. Many young people leave the region for good, from the Czech side mainly for Prague. The necessity to improve the infrastructure in the region is hereby only underlined.

Having said that, it is not surprising that the highest volumes of both national and EU funds for cross-border co-operation were spent on infrastructure projects. This was however highly justified. As we feel, from the geographical point of view we are not far from the heart of Europe, however seen from both capitals, Warsaw and Prague, we are sometimes also in the middle of nowhere.

Projects financed in the infrastructure field were the most visible sign of upcoming EU membership in the pre-accession period. Infrastructure projects had helped us launching an

¹ Czech-Polish border was on cca 80% of its length influenced by the population change, when the Germans were forced, after World War II, to leave the territory both on the Czech and Polish side.

intensive cross-border co-operation. I think it is quite common that joint infrastructure actions have potential to create functional cross-border relations at the very beginning of co-operation. Nevertheless these relations must be afterwards utilised for the work in other domains, such as education, tourism, economy etc.

The infrastructure projects are popular. The indicators, containing the length of built roads in kilometres, are normally fulfilled without major difficulties. Regional authorities like to prefer this kind of projects, because their outputs are clearly visible. Politicians love opening new or repaired communications. That is why we should avoid falling in love with infrastructure projects. We should bear in minds that the results of infrastructure projects are not the final output, but only the channel enabling further co-operation.

PEOPLE ARE AT THE HEART OF OUR CONCERN

Job-creation in our region is problematic and most of the businesspeople, at least on the Czech side, tend to ignore the Polish part of the euroregion as an interesting location for running business. That is why we are trying to support SMEs encouraging them to invest on the other side of the border – as one of the first steps in this direction we launched Infobusiness project.

The aim of Infobusiness is disseminating information concerning the legal and business environment on the both sides of the border to support mutual co-operation. Infobusiness should become a new effective platform enabling the cross-border co-operation mainly among the SMEs. Firstly we launched the pilot intensive information exchange between cities of Karviná and Jastrzebie Zdroj. Project is in its initial phase, thus it is not possible to evaluate it at this stage.

CROSS-BORDER INVESTMENTS

Border Invest project is aimed at increasing the cross-border investments. The first phase of the project is to attract Polish investors to the Czech Republic to support innovations. The parallel mirror projects are being developed also on the Polish side. These activities were launched more massively only after the 1 May 2004, nevertheless we can already observe certain very first successes.

Unfortunately, we cannot present our euroregion as a current joint (foreign direct) investment location. This is mainly due to the central governments in Prague and Warsaw and different systems of investment incentives in both countries. We (meaning the representatives of both parts of the euroregion) hope that the conditions enabling this approach will be created and certainly can give an impetus to our regional authorities and central governments to act in accordance with the subsidiarity principle.

CROSS-BORDER EDUCATION ACADEMY

The inspiration for our current major plan comes from Euroregion PAMINA. The purpose of the project is establishing the habit of common cross-border education and training in the Euroregion Tesin Silesia on Czech-Polish border.

We will work with various target groups, starting from the university students and going through teachers to public servants. We hope that a joint cross-border education will become an usual habit. Ideally this habit will foster the feeling that joint education and the cross-border education as such is simply normal.

JOINT LABOUR MARKET?

During the communist period, we had some form of the joint labour market. This was presented mainly by the Polish miners and steelers working on the Czech side of the border. These commuters were the first to be laid off during the process of restructuring heavy industry in Czechia.

There is an interesting language situation in the target region. Both languages have common Slavic roots, but the Czechs and Poles who are not living in the border area face major difficulties to understand another language. As I declared earlier, we do easily understand each other thanks to our dialects. Nevertheless there is a huge asymmetry in mastering the other language – at least one fifth of the inhabitants of the Czech part of the Euroregion are perfectly fluent in Polish (simply because they declare Polish nationality and have a chance to undergo their education in both Czech and Polish), whereas the knowledge of Czech is much lower in the Polish part. This fact, based on the previously described historical development, disadvantages Poles regarding possible job in the Czech part of the euroregion.

However we strive to intensify a co-operation in the field of labour market as well. Projects: Joint work in the Euroregion (PHARE CBC microprojects grant scheme) and Work without a border (financed from Sörös Foundation) are aimed at improving cross-border co-operation in the field of employment and creating an information point on the possibilities of vacancy on the other side of the border. Projects were targeted on the staff of Labour Office and other relevant stakeholders and were realised via internships on the other side of the border, language education and creation a database of jobs on the other side of the border. Nevertheless the project is a very first step in the direction of joint labour market

CONCLUSIONS

The key word is « WILL ». We simply need will to create conditions which will be same or at least similar for subjects from both sides of the border. This concerns legislation in the field of undertaking, employment, education etc – therefore we think that systemic measures from national governments are necessary.

Border regions should enjoy joint competencies and, what is very important, as much (not only verbal) subsidiarity as it is possible. Joint strategies should be not only elaborated, but implemented. If the border regions acting as euroregions enjoy their legitimate part of subsidiarity, strategies can really become reality.

Despite the cross-border co-operation should be normal for all border regions also without any external money, I must underline that the role of the EU funding is very important and clearly positive.

In the pre-accession period, the euroregion was administratively involved in the distribution of the funds under PHARE Joint Small Projects' Fund. Necessity to face this challenge and closely co-operate deepened our co-operation and eased current job of INTERREG IIIA microprojects grant scheme administrators.

That is why (at least for the new Member states) we welcome that the instrument like INTERREG III A in the terms of programming period 07 – 13 (Objective 3) should be maintained also in the 07-13 period. We hope that these funds will be used in the best way to compensate the negatives coming from our remoteness.

Les TIC à l'appui de la coopération d'entreprises dans les Pyrénées Centrales : le projet PYRED (projet INTERREG III A France-Espagne)

Rafael MORENO PERALTO, Chargé de mission Géomatique à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Gers

LES ACQUIS DU PROJET INTERREG III A FRANCE – ESPAGNE PYRED

Dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG III A France-Espagne, la CCI du Gers a mené entre juin 2002 et avril 2005 le projet PYRED (www.pyred.com) qui visait à créer une communauté digitale transfrontalière d'entreprises et de services d'appui aux entreprises. Le projet PYRED concerne 6 partenaires, acteurs majeurs de l'économie des Pyrénées Centrales :

- CEDERNA GARALUR (Navarra) – Chef de file
- Federación de Empresarios de La Rioja
- CEEI de Aragón
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Pyrénées
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège

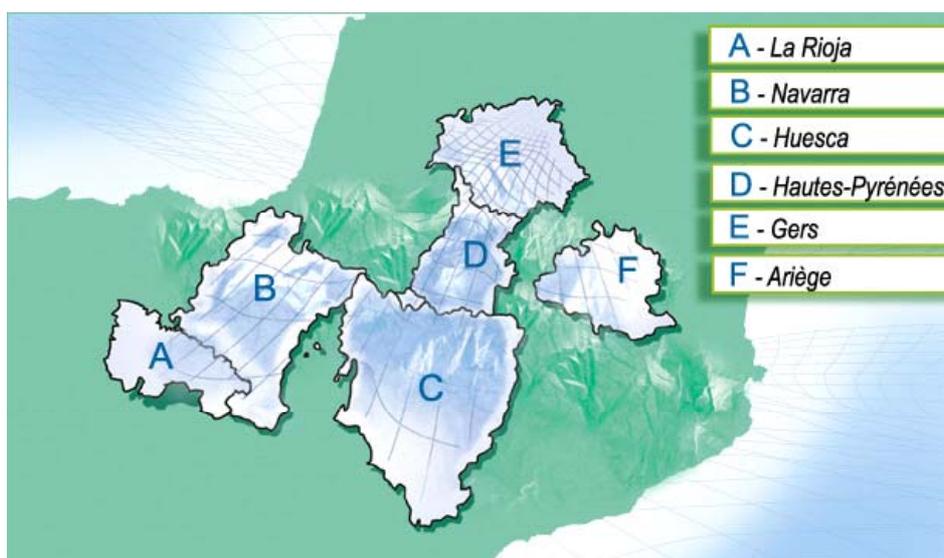


Figure 1. Les partenaires de PYRED

En s'appuyant sur une équipe de travail transfrontalière, PYRED s'est décliné en trois axes :

- La création d'outils télématiques (portail web, cartographie en ligne, e-newsletter,...) pour renforcer l'identité transfrontalière des Pyrénées.
- L'appui aux entreprises qui souhaitent développer des liens avec des entreprises des Pyrénées espagnoles.
- L'expérimentation de technologies haut débit adaptées aux besoins des entreprises situées dans des zones non desservies par l'ADSL.

Les résultats de PYRED étant très positifs, les 6 partenaires de ce projet ont présenté une proposition PYRED 2, dans le cadre du programme INTERREG III A France-Espagne, afin de consolider et d'étendre les bonnes pratiques PYRED à l'ensemble de l'espace transfrontalier pyrénéen. La proposition PYRED 2 a été acceptée par le Comité de Programmation INTERREG III A France-Espagne. La réunion de lancement de PYRED 2 a eu lieu le 17 novembre 2005 à Pampelune.

Nous allons ensuite décrire l'ensemble des résultats obtenus par PYRED. Ces résultats seront le socle sur lequel se bâtiront les actions de PYRED 2.

En terme de coopération partenariale

Les partenaires de PYRED ont mis en place une équipe de travail transfrontalière avec 27 personnes sur les 6 régions. L'équipe de travail s'est articulée autour d'un pôle de 6 chefs de projets bilingues et de groupes de travail thématiques (coopération, géomatique, portail, haut débit) animés par un spécialiste. Une organisation efficace a été définie : actions, acteurs et calendriers sont concertés et l'avancée des travaux est suivie par l'équipe. Outre les

échanges informels par mail ou par téléphone, des réunions de consortium, des réunions de groupes de travail et des téléconférences bilatérales ou par pays sont réalisées de façon régulière.

Un site intranet a été également mis en place. Outil contributif, il permet aux partenaires de :

- améliorer la communication entre les partenaires ;
- augmenter la visibilité des actions réalisées par chaque partenaire ;
- centraliser l'information sur les actions de coopération ;
- gérer les contenus du portail.

Les partenaires ont aussi participé en tant que consortium à des conventions d'affaires (Interplus, Sud Ouest Découvertes). Dans ce cadre les partenaires ont réalisé des actions communes visant les entreprises du réseau PYRED : conférences, prises de rendez-vous, support technique et linguistique, logistique.

Finalement, parallèlement à la réalisation des actions, un véritable transfert de connaissances et de bonnes pratiques s'est créé entre les partenaires, notamment en ce qui concerne l'application des TIC pour le développement local (haut débit, géomatique, services web) avec des effets très positifs pour les entreprises et les territoires concernés par PYRED.

En terme de nombre d'entreprises sensibilisées

REGIÓN	Entreprises qui ont participé à PYRED
Ariège	37
Gers	50
Hautes Pyrénées	64
Total régions françaises	151
Huesca	33
La Rioja	63
Navarra	132
Total régions espagnoles	228
TOTAL	379
Valeur objectif	100 – 200
% réalisation	253%

En terme d'outils mis en place pour la coopération des entreprises

- **Le Geoportail PYRED : www.pyred.com**

Le géoportail PYRED est l'outil de communication et d'information des acteurs et des territoires concernés par PYRED. Il reçoit environ 500 visites par mois (9.274 pages visitées/mois) en provenance des deux cotés des Pyrénées. Même si ce trafic nous semble satisfaisant, augmenter le nombre d'utilisateurs du portail sera un des principaux challenges de PYRED 2.

Le géoportail est articulé autour de trois rubriques :

- La coopération transfrontalière : bourse de demandes de coopération, formulation de demandes de coopération en ligne, bourse d'idées d'affaires et d'autres informations utiles pour les entreprises et les créateurs d'entreprises.
- Le territoire PYRED : portrait du territoire (données socio-économiques, projets stratégiques) et point principal d'accès au SIG en ligne : outil cartographique et interactif qui offre une vision transfrontalière du territoire PYRED.
- Le projet PYRED : description du projet (partenaires, objectifs, etc.).

En dehors de ces rubriques, sont proposés une revue de presse transfrontalière et une bibliothèque de documents d'intérêt et d'outils pour la coopération. La bibliothèque est disponible en accès restreint pour les partenaires et les entreprises du réseau PYRED.

La rubrique « Coopération d'entreprises » permet notamment la consultation des demandes de coopération par les entreprises ainsi que la réalisation des demandes d'inscription en ligne. A partir de cette rubriques, des entreprises pyrénéennes hors zone PYRED ont demandé à faire parti du réseau . Cela montre la nécessité d'étendre le réseau à l'ensemble des Pyrénées pour l'épanouissement de l'action de coopération transfrontalière.



Figure 2. Le géoportail PYRED

La revue de presse est réalisée à partir des contributions à caractère local des partenaires. Il s'agit de l'une des rubriques les plus visitée du portail, elle permet de comprendre l'économie de chaque région au travers de son actualité économique. Les articles sont proposés en espagnol et en français.

Le géoportail PYRED est aussi un formidable outil cartographique et interactif pour la découverte économique de la région PYRED et pour l'identification des partenaires et des supports à la coopération. Les informations proposées par le **SIG en ligne de PYRED** concernent :

- Les principales caractéristiques des territoires qui composent PYRED : leurs chiffres clés (activité économique, répartition de la population, etc), leurs atouts (réseaux de communications, zones d'activités, plate formes de marchandises, etc).
- Les services d'appui aux entreprises dans le territoire PYRED : quelles sont les structures qui appuient les entreprises sur le territoire PYRED : administrations publiques, sociétés de conseil, centres de formation, de recherche, etc. Des fiches descriptives sur chaque service d'appui aux entreprises sont répertoriées avec comme renseignements : leur activité, leur localisation, les contacts, etc.
- Les entreprises qui ont adhéré au réseau PYRED : toutes les entreprises qui ont adhéré au réseau PYRED sont géolocalisées sur une carte interactive qui permet de consulter leurs coordonnées et de mieux les situer par rapport à leur contexte géographique et économique.
- Les projets stratégiques dans le territoire PYRED : les nouvelles infrastructures, et notamment la couverture haut débit dans nos régions.

Les contenus du portail sont gérés de façon dynamique par les partenaires à partir d'un outil intranet performant.

- Les rencontres thématiques PYRED

Les partenaires ont organisé deux rencontres d'affaires à destination des entreprises agroalimentaires en synergie avec deux des principaux événements commerciaux des Pyrénées, les salons Interplus (à Pampelune) et Sud Ouest Découvertes (à Toulouse). Il s'agit pour la plupart de PME participant à leur première action à l'étranger, donc un accompagnement spécifique a été mis en place par le groupe de travail « entreprises » de l'équipe projet. Il était essentiel d'apporter de la valeur ajoutée aux entreprises par rapport à leur participation dans un événement commercial classique, que ce soit par la concertation

de rendez-vous entre entreprises PYRED ou avec des acheteurs, par l'organisation d'entretiens avec des spécialistes des échanges transfrontaliers ou de conférences de découverte des opportunités d'affaires en France et en Espagne.

Afin de mieux saisir les résultats généraux de PYRED, nous vous proposons les chiffres atteints avec les indicateurs de résultats établis dans le dossier de candidature.

	Type d'indicateurs	Résultats attendus projet PYRED	Résultats atteints	% s/min.	% s/moy.
Action 3 Organisation et Intranet	Nombre de services d'appui aux entreprises devenues partenaires du Projet	4 a 10	6	150%	86%
	Nombre d'entreprises listées dans la base de données géoréférencées	200 a 250	198	99%	88%
	Nombre d'entreprises répertoriées et participantes dans le portail web transfrontalier	300 a 400	198	66%	57%
Action 4 Optimisation de la coopération	Nombre d'entreprises participant à l'action	100 a 200	234	234%	156%
	Nombre de plans de coopération transfrontalière étudiés	40 a 60	209	523%	418%
	Nombre de plans de coopération réalisés	10 a 20	26	260%	173%
Action 5 Développement de nouvelles coopérations	Nombre d'entreprises créées à partir du projet (1)	10 a 20	26	260%	173%
		3 a 5	2	67%	50%
Action 6 Bonnes pratiques	Nombre d'entreprises entrant dans la bourse d'affaires	30 a 50	45	150%	113%
	Nombre de nouveaux entrepreneurs sensibilisés au projet	20 a 30	1	0%	0%
	Nombre d'antennes satellite installées	70 a 80	11 (2)	16%	15%
	Nombre d'entreprises bénéficiées par les antennes satellite	70 a 80	46	66%	61%
Action 7 Dissémination	Nombre de visites par mois sur le portail web transfrontalier	1000 a 2000	823	82%	55%
	Nombre de réunions de dissémination du projet organisées	5 a 10	5	100%	67%

(1) Les deux sociétés créées donnent un emploi à 25 ouvriers. Cela a supposé un investissement de 3,9 millions €.

Il est prévu un investissement complémentaire de 4 millions €.

(2) On a installé 11 antennes qui donnent une couverture à 46 organisations.

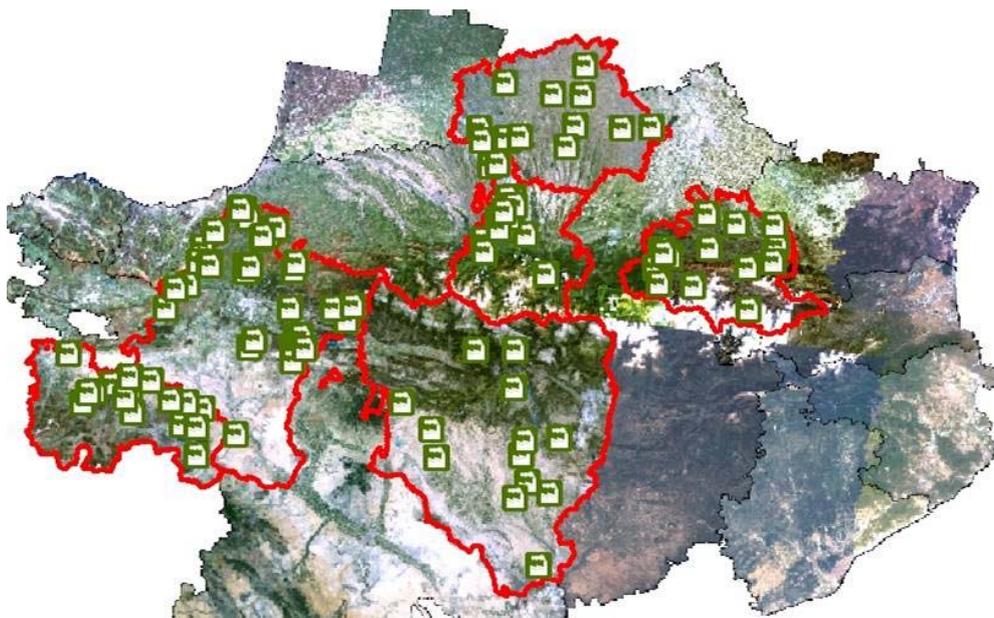


Figure 3. La localisation géographique des entreprises du réseau PYRED

LES BONNES PRATIQUES ACQUISES AVEC LE PROJET PYRED

La dynamique de PYRED

Le projet PYRED a stimulé la coopération entre six territoires transfrontaliers (trois espagnols et trois français), avec une vision à moyen terme. Pour cela il a établi des bases de coopération solides qui reposent sur :

- La création d'un territoire géographique commun utilisant le géoréférencement des données socio-économiques, culturelles, patrimoniales...
- La mise en place d'une organisation en EQUIPE PROJET pérenne entre les services d'appui aux entreprises pour l'animation, la recherche de projets de coopération entre les entreprises, la création des réseaux stables de collaboration entre les acteurs du développement du territoire : agents socio-économiques, collectivités locales et entreprises, des territoires participants.
- Une approche très concrète des entreprises reposant sur la sensibilisation, la prospection et le montage de plan de coopération.



Figure 4. L'équipe de travail « Coopération d'entreprises » de PYRED

PYRED a permis la création d'une communauté digitale qui repose sur :

- La prise de conscience par les populations transfrontalière que les communications numériques franchissent les montagnes, le temps et contribuent à rompre l'isolement des territoires ruraux et montagneux.
- Le positionnement stratégique de la barrière pyrénéenne qu'il faudra bien outrepasser dans le schéma général d'aménagement de l'espace européen.
- Les opportunités qu'offrent les identités culturelles proches des différentes régions qui bordent les Pyrénées.

La **Communauté Digitale** apporte la modernité aux espaces ruraux et montagneux en en faisant un territoire numérique où tous les patrimoines culturels et socio-économiques sont géoréférencés et où les TIC facilitent la communication. Pour cela il a fallu créer les outils de communication adaptés mais surtout sensibiliser et persuader les entreprises en leur démontrant l'efficacité de cette approche dans leur souci de tous les jours : la pérennité de leur entreprise.

PYRED répond à une vision à moyen terme de la coopération dans l'espace pyrénéen, qui essaie de donner une réponse à certains défis auquel ce territoire devra faire face dans les 10 à 15 prochaines années :

- une possible perte de compétitivité dans un contexte économique mondial de globalisation croissante,
- le développement de la société et de l'économie de la connaissance,
- l'élargissement de l'Union européenne à l'Est qui augmentera la position périphérique de l'espace transfrontalier pyrénéen.

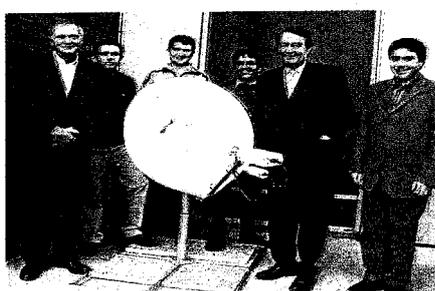
PYRED a apporté une réponse à ces défis en développant l'approche suivante :

- *Élargissement de l'échelle de la coopération*, passant d'une coopération traditionnelle de proximité entre territoires voisins à une coopération à plus grande échelle (6 provinces ou départements). Cette approche exemplaire sera transposable à toutes les régions transfrontalières rurales séparées par des massifs montagneux en Europe.
- *Faciliter l'utilisation des TIC*, notamment entre les PME des territoires ruraux et de montagne, rendant leur intégration possible dans la nouvelle économie. Nos entreprises doivent être en mesure de surmonter la fracture numérique et de profiter dès le début des opportunités qu'offre l'utilisation des TIC dans les différents secteurs économiques grâce à des services de proximité facilement identifiables en terme de contenus et d'animations.

Arrivée du haut débit

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Gers poursuit ses actions en faveur des solutions d'accès à Internet haut débit chez les entreprises situées hors du champ d'action de l'ADSL. Le service Système d'Informations de la CCI, accompagné de prestataires externes, vient d'installer une solution « Satellite » sur le site de la société « Prolainat » à Blanquefort, spécialisée dans la fabrication de desserts glacés.

Dans le cadre de « Pyred » qui implique trois régions espagnoles (Huesca, Rioja, Navarre) et trois CCI (Ariège, Gers et Hautes-Pyrénées), la CCI du Gers a financé, par un cabinet spécialisé, la réalisation d'une étude technique de faisabilité et d'une mission d'accompagnement. Cela sert à sélectionner des sites pilotes d'implantation de liaison inter-



Michel Doligé est venu chez Prolainat découvrir l'installation pour le haut débit. Photo DDM, M.F.O.

adapté aux besoins de Prolainat, installé et mis en fonctionnement en janvier 2005. Un contrat de location de l'équipement satellite

PDG de Prolainat en présence de Lucien Becoye et Luc Sérès, s'est montré très impressionné par le développement et l'investissement de Prolainat, entreprise

Figure 5. Mise en place d'une connexion à Internet par satellite chez Prolainat, une des 46 entreprises qui ont bénéficié des actions « haut débit » de PYRED

- *Développement des bonnes pratiques de travail en réseau pour les services d'appui aux entreprises ce qui a permis d'exploiter les opportunités d'affaires transfrontalières.*

Ceci est particulièrement important dans les zones rurales et de montagne du territoire transfrontalier, qui se caractérisent par un plus petit dynamisme des entreprises, et où il est nécessaire de développer des mesures actives d'appui à l'entrepreneuriat, facilitant la naissance de nouvelles entreprises, entreprises qui aident à la conservation de l'emploi et à la fixation de la population jeune dans leur zone d'origine.

- *Promouvoir le développement des contenus d'information multi langues transfrontaliers*, qui donnent forme à une identité territoriale en accord avec les nouveaux moyens de communication (Internet et GIS). L'espace pyrénéen est caractérisé par sa grande diversité et sa richesse naturelle et patrimoniale qu'il faut valoriser sur Internet via des outils simples et compréhensibles par tous : les cartes sont des outils de communication qui dépassent la barrière linguistique.

Les résultats de la coopération, l'accord MARTIKO-STTV.

Parmi tous les accords de coopération qui ont été conclus entre les entreprises PYRED, l'accord entre les entreprises MARTIKO, S.A. (Navarre) et STTV (Gers) est l'un des plus remarquables.

MARTIKO S.A. est une entreprise familiale spécialisée dans la transformation du canard et du saumon et qui se trouve en position de leader de ces produits en Espagne. Cette entreprise est installée dans la ville navarroise de Bera, près de la frontière avec les Pyrénées Atlantiques.

STTV est le leader français de la découpe de canard gras et développe son activité dans tous les secteurs de l'abattage et de la découpe.

Le contact entre ces deux entreprises s'est fait à partir d'une demande de coopération formulée par MARTIKO, S.A. à CEDERNA-GARALUR dans le cadre de PYRED. CEDERNA-GARALUR a ensuite intégré la demande dans l'intranet PYRED et la CCI du Gers a finalement identifié l'opportunité de coopération avec STTV.

Après un premier contact et une courte période de négociation, les deux entreprises concluaient un accord pour le développement d'un projet agroalimentaire en Navarre. Voici les principaux résultats de cet accord :

- Création de deux nouvelles entreprises : **LERÍN AGROPECUARIA, S.L. et STTV España, S.L.**
- Construction d'une unité d'abattage et de découpe de canard avec une capacité de 9.000 canards/jour. **L'investissement atteint les 3,9 millions d'euros**, ce qui en fait le plus grand projet agroalimentaire de l'année 2005 en Navarre.
- Création de **25 emplois directs** dans une commune rurale du centre de la Navarre.
- **Transfert technologique** sur l'abattage de volaille.

Outre ces résultats immédiats, le partenariat MARTIKO, S.A. - STTV a de nouvelles actions en cours :

- Création d'un élevage de canards gras qui alimentera l'abattoir et qui permettra de créer 25 nouveaux emplois. L'investissement prévu pour la construction de cet élevage est de 4 millions d'euros.
- Développement de STTV dans d'autres régions espagnoles. STTV étudie des demandes d'abattage et de découpe de lapins et de poulets.

Filiale du groupe Maiwenn, la société STTV de Beaumarchés dans le Gers a ouvert l'an dernier une filiale à Pampelune, dans la prestation de découpe et d'abattage de viandes chez les lients, employant 13 salariés. Elle prospecte tout le Nord de l'Espagne et le grand bassin agroalimentaire du Sud de Valence. Comme en France la main-d'œuvre qualifiée dans les ateliers de découpe se fait rare en Espagne.

Maiwenn emploie quelque 170 salariés, offrant une panoplie de services à l'industrie de la viande et du poisson.

Cette entreprise de sous-traitance s'est fortement développée depuis sa création en 1994 par Bernard Lepoutre avec un chiffre d'affaires de 4,419 millions d'euros. Ses 135 salariés sont disséminés tant dans le Sud-Ouest que dans d'autres régions françaises comme la Vendée qui, à l'instar du Gers, s'est spécialisée dans le canard gras. STTV intervient chez les plus gros industriels type GMD, Canard du Midi ou dans des structures plus petites comme les ateliers à la ferme. «La mobilité, une équipe de remplacement opérationnelle et polyvalente, la formation du personnel», B. Lepoutre résume les atouts de l'entreprise qui, après avoir élargi ses prestations de

découpe en dehors du canard, propose des services dans le poisson. Le rendement et la qualité de la découpe réalisée par le personnel restent essentiels.

A la base du métier, il y a l'affilage et l'affûtage du couteau. STTV s'est rapidement dotée d'un organisme de formation OFL pour former l'ensemble du personnel, conseiller les entreprises dans la prévention des risques musculo-squelettiques, la vaccination des volailles, le chaponnage, la mise en place de protocoles de découpe... B. Lepoutre est intervenu récemment dans un atelier breton de 120 salariés où le personnel avait développé des troubles musculo-squelettiques. «Nous sommes en train

de promouvoir une très forte motivation du personnel. B. Lepoutre évoque des projets de développement avec la création d'une société d'intérim spécialisée dans les métiers de la découpe ou la création d'un réseau de boucheries de quartier qui ont disparu du paysage des centres urbains.

JL. BENEDINI

Effectif : 170 personnes
Activité : abattage, découpe viande et poisson
Chiffre d'affaires : 4,4Meuros pour STTV.



De g. à d. : Bernard Lepoutre et Georges Valentin.

Figure 6. Les responsables de la société gersoise STTV, Ms Lepoutre et Valentin

PYRED 2 : LA PERENNISATION DES OUTILS ET DES RESEAUX

L'objectif général du projet PYRED 2 est le « Développement d'une Plateforme Transfrontalière de Coopération d'Entreprises », dont les bases ont été posées par PYRED, avec une vocation de continuité au-delà du projet.

Cet objectif général se décline en plusieurs objectifs spécifiques :

- Obtenir la plus grande diffusion des outils auprès des services d'appui aux entreprises (portail, Intranet, géoréférencement, connexions haut débit sans fils, etc.) et de la méthodologie PYRED.
- Sensibiliser les services d'appui aux entreprises des régions visées par PYRED 2 sur les opportunités offertes par la coopération transfrontalière pour les entreprises de leurs territoires.
- Intégrer dans une « Plateforme de Coopération Transfrontalière » unique toutes les bases de données d'intérêt développées dans le cadre des projets INTERREG III A afin de simplifier leur utilisation, de rassembler et d'optimiser les ressources, et de garantir leur pérennité.
- Sensibiliser les entreprises, et notamment celles des nouvelles régions PYRED 2, sur les opportunités de coopération transfrontalière afin d'intégrer dans la communauté digitale un nombre significatif de nouvelles entreprises intéressées par ce type de coopération.
- Optimiser les actions de coopération transfrontalière d'entreprises par la diffusion et l'échange de bonnes pratiques à l'échelle de l'Union européenne et dans le contexte de la nouvelle programmation des Fonds structurels 2007-2013.
- Assurer la pérennité de la « Plateforme Transfrontalière de Coopération d'Entreprises PYRED » grâce à un nombre suffisant de services d'appui aux entreprises engagées dans la continuité de la plateforme.

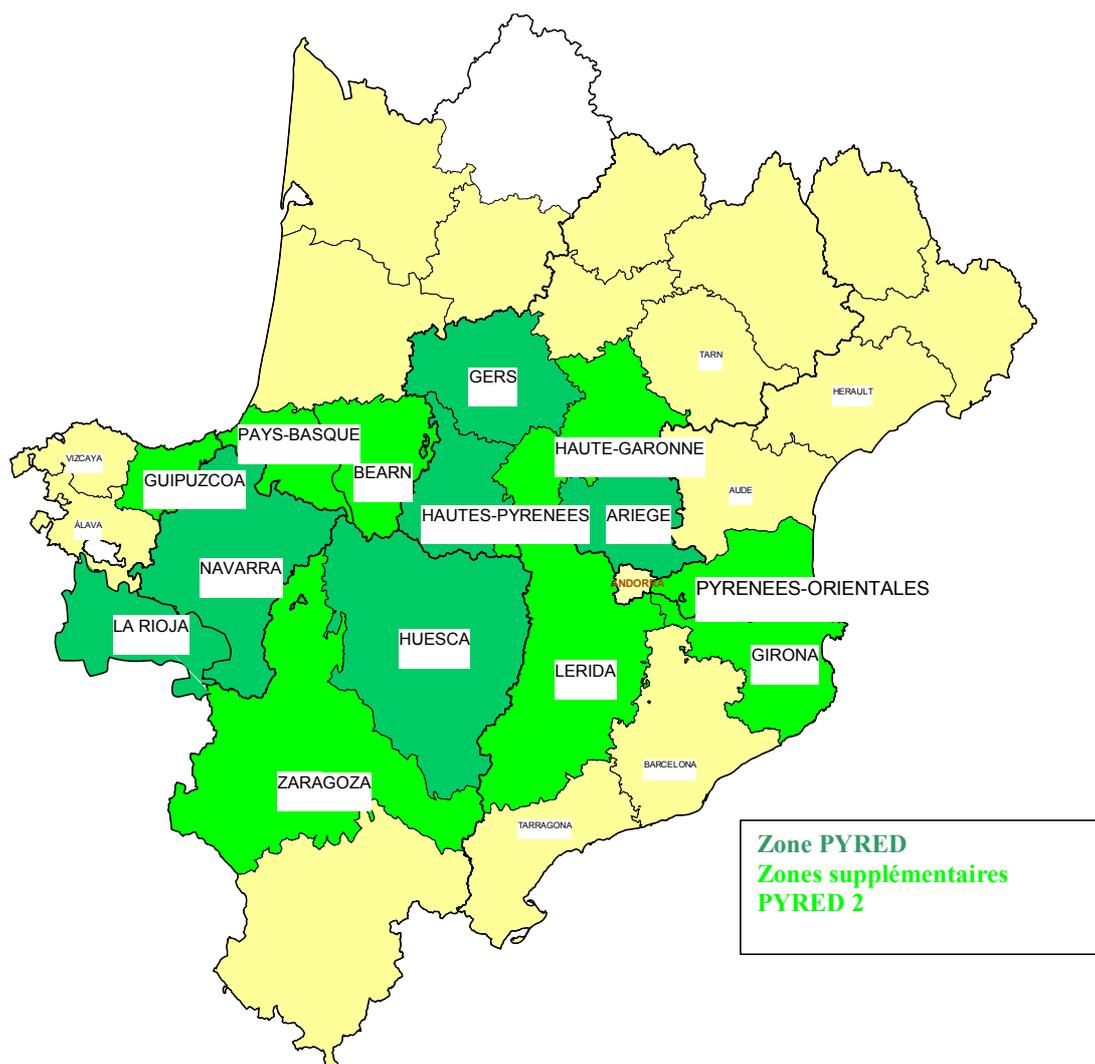


Figure 7. Les régions concernées par PYRED 2

Débat et principales idées dégagées de l'atelier n°3

Rapporteur : Giovanni FUSCO, Maître de conférence à l'UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université de Nice Sophia Antipolis

Le troisième atelier de ces premiers Entretiens du Transfrontalier a permis d'effectuer un « voyage » extrêmement intéressant dans l'espace de la coopération transfrontalière pour le développement économique. Provenant d'horizons géographiques fort différents, les quatre intervenants de cet atelier ont également permis d'apprécier les résultats obtenus dans des territoires qui ont intégré la coopération transfrontalière plus ou moins tardivement dans leurs dynamiques institutionnelles.

Dans la première intervention, Horst ZAJONC, Directeur du Développement économique de la Ville de Karlsruhe, a présenté la collaboration transfrontalière en matière de développement économique dans l'espace PAMINA. Intégrant l'Alsace du Nord, le Palatinat du Sud et le Mittlerer Oberrhein, PAMINA est depuis les années 80 un des espaces pionniers de la coopération transfrontalière en Europe. Suite au constat du manque d'initiatives transfrontalières dans le domaine du développement économique des territoires, des élus et des chefs d'entreprises réunis en Forum économique à Wissembourg en 1997 ont décidé de la création du Club des Développeurs de PAMINA. Le Club des Développeurs rassemble agences de développement, chambres consulaires et collectivités territoriales en charge du développement des entreprises et des territoires. Le Club est au service de l'entreprise, tant celle – nouvelle – qui s'implante, que celle – existante – qui se développe et de ce fait il est en charge de quatre missions : l'échange d'information à l'intérieur de l'espace PAMINA, la conception et la réalisation de projets transfrontaliers, une communication commune vers l'extérieur et la proposition d'actions nouvelles pour le développement économique des territoires. Plusieurs projets ont déjà été réalisés : des guides, un site Internet, des tables rondes, le projet PEP de marketing territorial de l'espace PAMINA. L'accompagnement des entreprises de PAMINA vers les PECO fait partie des projets en cours. En dépit des très bons résultats déjà à l'actif du Club des Développeurs, certaines difficultés ont été mises en évidence dans les cadres de ces actions : difficultés relatives à la concurrence qui peut exister entre les différents territoires, à la nécessité de mobiliser des spécialistes, à la pertinence des zonages bénéficiant des fonds INTERREG. Enfin, certains projets sont élaborés en fonction des fonds européens disponibles alors que la situation inverse devrait prévaloir.

Jean-Christophe STORAÏ, Directeur de l'Association pour le Développement Economique de la Riviera Française (ADERF) a successivement présenté les problèmes relatifs à la coopération économique dans les Alpes de la Mer, comprenant des territoires français et italiens, ainsi que la Principauté de Monaco. En dépit de la croissante intégration économique entre ces territoires, il n'existe pas, à ce jour, de réelle coopération économique transfrontalière. Ainsi, l'ADERF tente de mettre en place une coopération transfrontalière entrepreneuriale. L'association a une double vocation : il s'agit à la fois d'apporter une aide financière à la création d'entreprise du territoire de la Riviera Française et d'animer le tissu économique local dans la perspective transfrontalière. Dans cette perspective, l'ADERF a développé des actions. Un club des chefs d'entreprise a été mis en place dont le but est de rassembler les forces économiques du territoire. Une réflexion sur la coopération économique transfrontalière a été menée dans ce cadre mettant en relief de nombreux obstacles : juridiques, administratifs, fiscaux, ainsi que mentaux. Un manque d'informations sur les législations fiscales et les représentations mentales que les chefs d'entreprise se font, ne les motivent pas à développer des partenariats de l'autre côté de la frontière. Cela a incité l'ADERF à réaliser du benchmarking c'est-à-dire des études comparatives sur la fiscalité ou encore les systèmes juridiques des entreprises françaises et italiennes. Par ailleurs des partenariats avec deux entités italiennes ont été passés : l'un avec la SPEI (Société de Promotion Economique de la Province d'Imperia), l'autre avec l'ACAIAM (Aziende Consortile per l'Area Industriale del Arrezzata del Monregalese).

Hynek BÖHM, Chargé de mission à l'Eurorégion Silésienne, située entre la Pologne et la République Tchèque, a présenté les perspectives et les difficultés de la coopération économique dans les nouveaux états membres de l'Union européenne. Dans ces pays la coopération transfrontalière en est à ses tous débuts et les fonds communautaires y jouent un rôle fondamental. Dans ce contexte, la région transfrontalière Cieszyn / Tesin Silésie est particulièrement handicapée pour être la plus éloignée des deux capitales nationales. Les projets d'infrastructures ont jusqu'à présent constitué l'essentiel des actions de coopération transfrontalière. Grâce à ces projets, des relations ont pu être nouées entre les acteurs

territoriaux. Il s'agit d'un capital relationnel pour les initiatives futures de coopération transfrontalière. Plusieurs actions sont ainsi actuellement développées, parmi lesquelles l'initiative Infobusiness, visant à faire connaître aux entreprises et aux travailleurs les opportunités économiques au-delà de la frontière. D'autres initiatives visent les investissements transfrontaliers et des projets de formation communs. L'objectif est la création d'un véritable marché unifié de l'emploi de part et d'autre de la frontière. La proximité linguistique et celle des vocations économiques de type industriel devraient le permettre. Plusieurs de ces initiatives ont été directement inspirées par l'exemple des régions avec une plus longue expérience de coopération économique transfrontalière, comme PAMINA.

Dans la dernière intervention, Monsieur Rafael MORENO PERALTO, Chargé de mission Géomatique à la CCI du Gers, a présenté les résultats très encourageants du projet PYRED, financé dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG III A France-Espagne. En mettant les technologies de l'information et de la communication à l'appui de la coopération d'entreprises dans les Pyrénées, le projet PYRED visait à créer une communauté digitale transfrontalière d'entreprises et de services d'appui aux entreprises. Le projet concerne six partenaires, acteurs majeurs de l'économie des Pyrénées Centrales : CEDERNA GARALUR (Navarra) – Chef de files, Federación de Empresarios de La Rioja, CEEI de Aragón, Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers, Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Pyrénées et Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège. En s'appuyant sur une équipe de travail transfrontalière, PYRED s'est décliné en trois axes :

- La création d'outils télématiques (portail web, cartographie en ligne, e-newsletter,...) pour renforcer l'identité transfrontalière des Pyrénées.
- L'appui aux entreprises qui souhaitent développer des liens avec des entreprises des Pyrénées espagnoles.
- L'expérimentation de technologies haut débit adaptées aux besoins des entreprises situées dans des zones non desservies par l'ADSL.

Les résultats de PYRED étant très positifs, les six partenaires de ce projet ont présenté une proposition PYRED 2, dans le cadre du programme INTERREG III A France-Espagne, afin de consolider et d'étendre les bonnes pratiques PYRED à l'ensemble de l'espace transfrontalier pyrénéen. La proposition PYRED 2 a été acceptée par le Comité de Programmation INTERREG III A France-Espagne. La réunion de lancement de PYRED 2 a eu lieu en novembre 2005 à Pampelune. Projet à la fois transfrontalier et interrégional, PYRED a montré l'intérêt d'initiatives novatrices visant à répondre aux besoins du tissu économique local et mettant l'accent sur la nécessité d'une forte volonté de coopération (création d'équipes binationales, avec des chargés de mission espagnols en France et français en Espagne, organisation de rencontres et séminaires, mise à disposition de base de données et d'informations).

Le débat suivant les quatre interventions a mis l'accent sur les résistances que la coopération transfrontalière doit surmonter de la part des capitales nationales. Les relations centre-périphérie dans chaque Etat membre rendent plus difficile l'émergence de relations périphérie-périphérie autour de la frontière. Elles peuvent, en même temps, être une incitation à la coopération transfrontalière (comme le montre le cas de l'Eurorégion silésienne). Les Pyrénées Centrales sont également un cas d'école de cette relation conflictuelle centre-périphérie. Le cas de la coopération finno-estonienne entre Helsinki et Tallin se pose comme un cas exceptionnel, bénéficiant du rôle actif des deux capitales nationales. Finalement, la relation devient encore plus complexe dans le cas de la Riviera, où les collectivités locales françaises et italiennes peuvent difficilement se rapporter à la Principauté de Monaco, qui préfère s'adresser directement à Paris et à Rome.

En conclusion, l'ensemble des intervenants à cet atelier a mis en évidence une préoccupation commune : celle de la connaissance. Il s'agit de la connaissance de l'autre, de l'au-delà de la frontière qui, dans un premier moment, se concrétise dans un effort pour l'information. Les acteurs territoriaux nécessitent des informations sur le cadre législatif, fiscal et administratif de l'autre pays, sur les opportunités de marché et/ou de travail qui s'offrent dans les territoires frontaliers. Plusieurs initiatives peuvent répondre à cette

nécessité : de la production de brochures thématiques à la mise en place de centres d'information, jusqu'à la production d'un véritable géo-portail transfrontalier sur Internet (comme dans le cas du projet PYRED).

Mais l'information est seulement un premier pas vers la connaissance. La connaissance est surtout connaissance directe des acteurs et des interlocuteurs au-delà de la frontière. Cette connaissance est le fruit du partenariat, du face-à-face, du travail commun pour créer des opportunités d'entreprise, pour développer une initiative de promotion territoriale, pour concevoir ensemble le développement des territoires transfrontalier.

Le résultat le plus important de la coopération transfrontalière pour le développement économique est alors la dynamique des acteurs, la création de nouveaux liens, d'une nouvelle manière d'asseoir la gouvernance et le développement transfrontaliers.

Cette dynamique d'acteurs qui se connaissent mutuellement est celle du Club des Développeurs de PAMINA, est la « red », dans le sens de réseau social transfrontalier, de PYRED. Elle peut être également vue dans la coopération naissante ADERF-SPEI-ACAIAM dans les Alpes de la Mer. Justement, Hynek BÖHM souligne que les projets d'infrastructures ne peuvent être qu'un point de départ, l'objectif final étant le réseau des relations de la coopération transfrontalière. Clairement, cette coopération n'impliquera pas seulement le monde de l'entreprise. Elle doit également savoir mobiliser et intégrer les collectivités locales, les associations et les populations dans le sens plus large du terme.

Une dernière observation concerne le rôle fondamental joué par la formation transfrontalière dans le passage de l'information à la connaissance. Cités dans l'intervention de Hynek BÖHM, les parcours de formation transfrontalière sont une opportunité unique de créer un réseau d'acteurs et de connaissances pour le développement des régions transfrontalières. Quelles sont, enfin, les perspectives pour le futur en matière de coopération transfrontalière ?

Clairement, si la construction de l'information constitue la première phase, celle de la connaissance constitue la seconde phase. Mais reste une troisième phase à développer, l'objectif ultime de la coopération transfrontalière. Il s'agit du projet territorial transfrontalier sur lequel devront converger dans le futur les énergies et les connaissances des réseaux d'acteurs que nous sommes actuellement en train de développer.

Table-ronde et débat

Jacques HOUBART, Directeur de la Mission Opérationnelle Transfrontalière et Directeur du projet INTERFORM

Jacques HUBART invite la salle à s'exprimer sur les interventions de ces deux journées et ouvre les débats. Il retient notamment de ce séminaire une citation de Michel CASTEIGTS « *il faut construire des objets économiques qui relèvent du principe de réciprocité* » car pour pouvoir bien coopérer il faut avoir confiance en ses partenaires. Par ailleurs, il souligne que la coopération s'inscrit dans la durée : les démarches sont longues. Enfin, il faut donner une visibilité aux acteurs économiques pour leur donner confiance et il est important d'inscrire la coopération transfrontalière dans une approche territoriale globale.

Le débat a fait émerger le rôle essentiel de la recherche universitaire en matière de transfrontalier. Il s'agit de produire de la connaissance et pas seulement d'accumuler des données, d'où la nécessité selon **Michel CASTEIGTS** de passer au crible dans une même grille d'analyse les différents espaces transfrontaliers européens. D'un point de vue opérationnel, la diffusion des savoir-faire en matière de collaboration transfrontalière constitue également un enjeu. Le projet INTERFORM répond à cette nécessité comme en témoigne l'organisation de ce séminaire dont les objectifs sont d'essayer de dégager des principes communs pour élaborer des formations adaptées.

André DELPONT lance un appel aux participants du séminaire. Bien que ses activités ne se situent pas du tout dans le champ de la formation et de la recherche, il pense que le territoire franco-belge peut servir de laboratoire. En effet, dans le cadre du droit à l'expérimentation sur le transfrontalier dont bénéficie la métropole lilloise pendant 5 ans ils sont prêts faire des expérimentations à la demande d'autres sites et les chercheurs sont les bienvenues pour venir voir ce qui est expérimenté.

Robert BOTTEGHI intervient en indiquant que ce séminaire a permis de mettre en exergue un élément fort et deux nouveaux concepts en matière de coopération économique en transfrontalier : l'élément fort consiste en la nécessité d'élaborer et de transférer de l'ingénierie territoriale européenne et les deux nouveaux concepts sont ceux de la sélectivité et de la valeur ajoutée communautaire.

Pier Maria FERRANDO tire une première conclusion des expériences présentées lors du séminaire : là où la vocation transfrontalière est plus forte la coopération se déroule plus facilement et cette coopération exerce de véritables effets de transformation sur les territoires renforçant encore un peu plus cette vocation transfrontalière (c'est le cas notamment de la coopération Finlande-Estonie, de l'Eurométropole lilloise ou encore de la Région Pamina). Par conséquent les politiques publiques peuvent se limiter à une fonction de soutien et de régulation des processus spontanés.

Au contraire, là où la vocation transfrontalière est plus faible (c'est le cas par exemple de la Riviera italo-française avec des perspectives incertaines) il s'agit d'intervenir pour créer des conditions plus favorables et pour démarrer des projets capables de donner lieu à de véritables processus de coopération.

Toutefois, plus généralement, il lui semble que les cas qui ont été présentés représentent de véritables « histoires », chacune avec leurs spécificités (conditions initiales, rôles joués par les acteurs, processus, résultats) mais toutes ces « histoires » parlent d'un même phénomène : la coopération transfrontalière qui se présente sous différentes formes. Il pense alors qu'il faut déchiffrer ces « histoires », mettre en lumière les analogies et les différences, classer les processus typiques, cerner les facteurs économiques, juridiques, sociaux, culturels qui peuvent influencer le processus de coopération transfrontalière.

Il s'agit plus particulièrement d'envisager le « transfrontalier » comme un domaine spécifique de connaissance dont il faut mieux comprendre (recherche) la nature aussi bien que ses possibles manifestations ceci afin de mettre en oeuvre les interventions les plus adéquates (politiques publiques) et de mieux former les acteurs (transfert de connaissances).

Dominique TORRE identifie quelques lignes de forces dégagées des discussions des deux demi-journées. Pour un économiste, la coopération transfrontalière se manifeste d'abord doublement.

D'abord comme le résultat d'échanges, de partenariats bilatéraux entre des parties trouvant un bénéfice mutuel dans leur mise en relation.

Mais la coopération transfrontalière, c'est aussi, jusqu'à la caricature parfois, le produit du volontarisme communautaire, le coût des actions structurantes n'étant pas toujours assorti dans ce cas de retombées économiques majeures.

Quand la coopération transfrontalière réussit le mieux, c'est souvent que, de part et d'autre de la frontière, une troisième sorte de lien existe entre les acteurs économiques. Ce lien social, de type communautaire, est parfois favorisé par des identifications culturelles (on a évoqué au cours des journées la frontière pyrénéenne occidentale, la frontière franco-belge, les voisinages de la mer baltique...). Dans ces liens, on ne reçoit pas toujours ce que l'on donne, la réciprocité n'est plus de règle. On accumule cependant des synergies par les rapports coopératifs, celles-ci restituant à la région plus que chacun n'a sacrifié en temps, argent ou énergie à choisir la coopération. Ce sont ces liens sociaux qu'il faut sans doute alimenter le plus aujourd'hui, à l'heure où une même réserve peut s'exprimer sur les capacités du tout marché et sur l'efficacité des interventions massives et programmées.

Un chantier utile pourrait résider dans la mise en commun de ressources en termes de communication. L'élaboration d'une base de données transfrontalière serait un chantier utile pouvant être réalisé sur chaque frontière et faire l'objet d'une mutualisation de savoir-faire entre les frontières. Ce pourrait être l'un des objectifs à retenir dans la période qui nous sépare des prochains Entretiens du transfrontalier...

Conclusions et perspectives

Éric GASPERINI, Maître de conférence à l'UFR Droit, Sciences politiques, économiques et de gestion, Chargé de mission aux Relations internationales, Université de Nice Sophia Antipolis

Chers collègues, chers amis, mesdames et messieurs,

Nous voici parvenus, à l'issue d'un débat final riche et animé, au moment des conclusions et des perspectives. Reprenant les mots de bienvenue exprimés hier par le Président de notre Université de Nice Sophia Antipolis je voudrais d'abord confirmer le plaisir que nous avons eu à vous accueillir ici, au siège de notre Institution. Comme beaucoup d'entre vous je regrette cependant que nous ayons dû changer de lieu et renoncer à conduire ce séminaire dans le site exceptionnel et hautement symbolique de la Villa Hambury sur le côté italien de la frontière. Nous avons, sur ce projet initial, touché du doigt les difficultés matérielles encore nombreuses qui marquent les zones frontalières ; mais les Alpes maritimes et la Ville de Nice se considèrent pleinement espaces transfrontaliers et notre université a fait de la coopération bilatérale franco-italienne une priorité.

Permettez-moi aussi d'adresser des remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de ces premiers entretiens transfrontaliers et tout particulièrement à nos deux stagiaires. Issus de la troisième promotion du Diplôme transfrontalier que nous avons construit et conduit avec l'Université de Gênes, Maria Rosa POCATERRA et Paolo ZUNINO ont été à la hauteur de nos attentes et ont largement contribué à la réussite de ces Entretiens. En parfaite harmonie avec les membres permanents de la Direction des Relations Internationales de l'Université (merci particulièrement à Laurence NELIS) et en étroite relation avec l'équipe parisienne de la MOT (merci Magalie BERNABÉ), nous avons, avec peu de moyens financiers, relevé je pense avec succès le pari de l'organisation logistique et matérielle de ces rencontres.

Y sommes nous parvenus sur le plan du contenu ? Tout m'incite à répondre, avec des nuances, positivement. Cette première manifestation commune de notre projet INTERFORM visait, conformément aux objectifs du programme communautaire INTERACT, à permettre l'échanges d'expériences et, au travers d'une logique de réseau, à rechercher les améliorations possibles et une plus grande efficacité des activités menées au sein de projets INTERREG III.

Nous avons ensemble retenu un éclairage particulier des initiatives économiques susceptibles d'améliorer les performances des territoires frontaliers. Peut être n'avons-nous pas accordé assez d'importance à un cadrage général de ce terme essentiel. La notion de performance est importante mais elle aurait du sans doute être mieux distinguée de celles de productivité, de compétitivité, de croissance ou de développement local. Nombre de témoignages présentés étaient d'un grand intérêt mais peu d'éléments chiffrés ont été fournis et nous sommes restés plus dans le qualitatif que dans le quantitatif. Or les économistes revendiquent souvent leurs aptitudes à mesurer les phénomènes auxquels ils s'intéressent. Discuter sur les outils ou les politiques n'est pas inintéressant mais prend une toute autre dimension si l'on est en mesure de proposer une évaluation rigoureuse des résultats. Ce travail reste à faire sur quasiment toutes les expériences exposées et nous avons eu pour l'instant davantage une approche descriptive qu'analytique. Je nuancerais cependant ces propos qui paraîtront à certains exagérément critiques en admettant, tout économiste que je sois, que tout n'est pas mesurable en terme de prix, de coûts, ni même de niveau d'emplois ou de nombre d'entreprises créées. Les performances des territoires doivent aussi pouvoir s'apprécier en termes de bien être, de qualité environnementale ou de rayonnement culturel. Sur ce plan les outils d'analyse manquent encore ou sont très insuffisants. Mais c'est au travers d'entretiens de ce type que s'amélioreront aussi les « performances » des enseignants-chercheurs que nombre d'entre nous sommes ici.

Le rassemblement sympathique et chaleureux que nous formons est doté d'un incontestable pouvoir de conviction. Nos échanges ont bien permis d'illustrer ce fort engagement mais ils ont été davantage marqués par l'expression d'opinions que par un réel souci de démonstration. Or, si nous voulons séduire et convaincre au-delà du cercle étroit de spécialistes que nous formons, il nous faudra réfléchir aux moyens d'élargir le groupe (vers les élus, les entreprises...) et diversifier nos espaces de références (vers les frontières extérieures de l'Europe et non plus essentiellement de la France).

L'économie spatiale a fait sienne les avancées de la mathématique floue et, depuis quelques décennies, économistes et géographes admettent que les frontières constituent une assez belle illustration de ces espaces flous où les comportements sont imprécis et les limites peu marquées. Ces remarques sont certainement fondées. Attention cependant de ne pas se complaire dans un tel schéma qui ne doit pas nous dispenser de tenter d'être aussi rigoureux que possible !

Sommes-nous trop ambitieux en voulant, comme on nous y incitait tout à l'heure, « *passer du réalisme à l'utopie* » (Michel CASTEIGTS), au « *second âge de la coopération transfrontalière* » (Robert BOTTEGHI) ou plus prosaïquement, à des « *espaces de cohésion* » (Francesca ATTENDOLO) ? Et pour atteindre ces objectifs encore éloignés devons nous privilégier une « logique de marché », avec interventions collectives minimales donc ou rechercher ces nouvelles formes de politiques publiques qui s'expérimentent justement sur des « territoires de projets » ? Y a t-il une place pour une logique militante qui se développerait dans un cadre associatif (telle l'action transfrontalière du Gir-maralpin) et/ou ne devrait-on pas explorer la formule de « l'économie de club transfrontalier » qui fonctionne plutôt bien de façon formelle dans les technopoles (comme à Sophia Antipolis) ou informelles dans nombre de districts ou systèmes productifs locaux ?

Car si l'on perçoit bien des « conflits de logiques », celle des administrateurs/gestionnaires préoccupés de justificatifs et de finances contre celle des développeurs plus axés sur des réalisations concrètes sans trop s'embarrasser de lourdes procédures, sommes-nous pour autant condamnés à faire le constat d'un « dialogue de sourds » entre de si hétérogènes acteurs ?

Nous ne le pensons pas et c'est peut être sur ces points que les futurs entretiens pourront s'avérer utiles et productifs. A conditions qu'y soient étroitement associés les entreprises, les organisations professionnelles, les élus sans lesquels aucun projet transfrontalier ne pourra survivre longtemps. Car, et je le regrette, ceux-ci sont les grands absents de ces premières rencontres où universitaires et fonctionnaires des institutions publiques étaient à l'inverse très surreprésentés.

Il est temps de conclure : en préparant ces Entretiens nous avons, je pense avec raison, privilégié trois thématiques, celle des logiques, celle des programmes et celle des pratiques. Ce qui vous a été présenté est une sélection, réalisée par les organisateurs, des contributions reçues. Vous avez pu constater que l'appel à participation dont vous étiez destinataires a diversement inspiré ceux qui ont bien voulu nous soumettre leurs réflexions. L'évocation des pratiques s'est donc vue accordée une (trop ?) large place. Il nous faudra donc pour les prochaines étapes investir les champs encore insuffisamment défrichés.

Trois pistes me paraissent devoir être sérieusement explorées :

- Celle qui permettra une intensification des recherches sur les instruments de mesure et les indicateurs de performances,
- Celle qui permettra des avancées significatives sur les méthodologies de l'évaluation en privilégiant un travail en commun entre concepteurs de programmes et porteurs de projets (c'est un autre regret que les administrateurs de programme n'aient pas été parmi nous),
- Celle enfin qui, à partir de l'examen rigoureux de projets considérés comme réussis et exemplaires, permettra d'en extraire les éléments essentiels et d'en faire des modèles au moins en partie reproductibles.

Nous avons donc devant nous de considérables défis mais aussi de bien attractives perspectives qui devraient tous, universitaires, praticiens, administrateurs, élus, chefs d'entreprises, nous concerner et nous stimuler. Mais après tout nous ne sommes encore qu'au début de notre aventure commune et l'immensité du chemin qui nous reste à parcourir est bien à l'image du complexe et passionnant sujet qui nous a rassemblé ici.